



Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 035-233500016-20250625-25\_DFE\_SBUD\_03-BF

# RAPPORT FINANCIER 2024

Conseil régional de Bretagne – Juin 2025

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 035-233500016-20250625-25\_DFE\_SBUD\_03-BF

# Sommaire

	Pages
Introduction	5
Partie I : Evolution de la situation financière entre 2019 et 2024	7 à 34
Partie II : Constitution des résultats de l'exercice 2024 et bilan comptable	35 à 38
Partie III : Analyse synthétique du bilan comptable	39 à 41
Partie IV : Bilan de la gestion pluriannuelle au 31 décembre 2024	43 à 45
Partie V : Compte rendu de l'exécution des opérations d'emprunt et de gestion de la dette de l'exercice 2024	47 à 54

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 035-233500016-20250625-25\_DFE\_SBUD\_03-BF

# Introduction générale

L'article L. 4312-8 du code général des collectivités prévoit la présentation annuelle du compte administratif au Conseil régional. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée arrête le compte de gestion de l'exercice clos. C'est l'occasion pour la Région de rendre compte plus largement de sa situation financière, à travers la présentation de son rapport financier.

Une **analyse détaillée de la situation financière** de la Région vous est présentée en première partie. Elle se caractérise par :

- Des dépenses qui continuent de progresser à un rythme soutenu en 2024, +6,3%. Cette dynamique est portée par les dépenses de mobilité et de masse salariale en fonctionnement et par les dépenses portuaires, le patrimoine bâti des lycées et l'aménagement numérique du territoire en investissement. Les fonds européens sont également en forte croissance tout comme les dépenses liées au remboursement de la dette.
- Un fort ralentissement des produits de TVA . Les recettes de fonctionnement se maintiennent uniquement grâce au plein effet en 2024 des mesures tarifaires liées aux immatriculations votées en mai 2023.
- L'encours de dette est en hausse de +112,65 M€, pour atteindre 1 569 M€ ;
- Les ratios de solvabilité se dégradent : l'épargne nette s'élève à 178 M€ et la capacité de désendettement à 5,8 ans.

Cette érosion de nos ratios de solvabilité n'est pas une surprise dans la mesure où elle était anticipée dans nos précédentes projections financières. La dégradation est toutefois plus marquée que prévue du fait d'un effondrement de la TVA en 2024 sur lequel les membres de la commission en charge des finances ont régulièrement été informés.

Le constat à fin 2024, ajouté aux impacts financiers de la loi de finances pour 2025 et aux perspectives 2026 invitent à la vigilance et à l'anticipation.

La deuxième partie du rapport financier 2024 est dédiée à la présentation des résultats comptables et à l'**approbation des comptes** de l'année écoulée. Ceux-ci montrent que la Région dégage, au terme de l'exercice 2024, un résultat cumulé de 6,7 M€ représentant 1 jour de dépenses réelles. Ce niveau illustre un pilotage financier fin, en juste à temps. Les résultats du compte administratif présentent une parfaite concordance avec ceux du compte de gestion établi par la payeuse régionale. La mise en place à venir en 2027 du compte financier unique viendra illustrer ce travail de concert entre ordonnateur et comptable public.

Une **analyse du bilan comptable** est également intégrée à ce rapport en troisième partie. Cette présentation pédagogique permet de donner une vision de l'actif et du passif de la collectivité.

Les quatrième et cinquième parties du rapport financier présentent le bilan de **gestion pluriannuelle** au 31 décembre 2024 et le compte rendu des **opérations d'emprunts et de gestion de la dette** de l'exercice 2024. Ces bilans vous sont présentés conformément à la réglementation et aux délégations que vous m'avez accordées.

Enfin, des **rapports d'analyse par programme** sont intégrés au rapport d'activité et de développement durable et présentés au même moment que le rapport financier. Ils permettent d'analyser l'exécution de chacune des politiques régionales au travers de données financières mais aussi d'éléments de contexte, d'activité et d'indicateurs de performance, dans une dynamique de développement durable.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 035-233500016-20250625-25\_DFE\_SBUD\_03-BF

# **PARTIE 1**

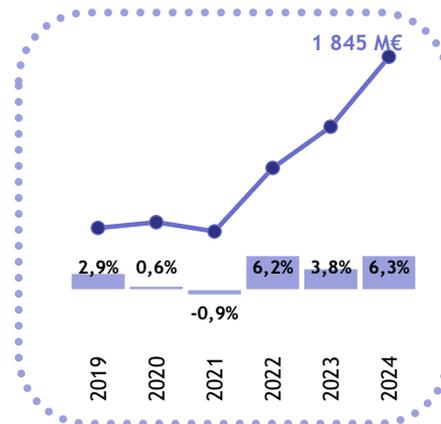
# **Évolution de la situation financière entre 2019 et 2024**

## \\ Le compte administratif 2024 en chiffres



**1,845**  
Milliards d'euros  
Le montant des dépenses réalisés en 2024

### Evolution des dépenses



**+6,3%**  
L'évolution des dépenses entre 2023 et 2024

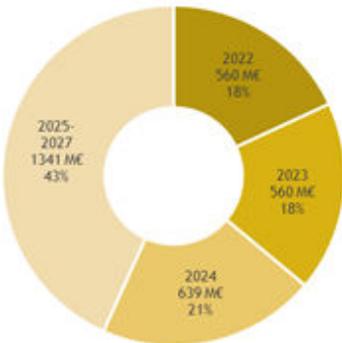


**40%**  
La part consacrée aux investissements

### Taux de réalisation

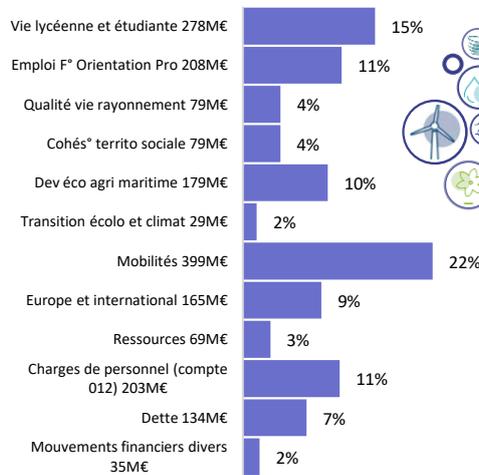


**60%**  
La part consacrée aux interventions en fonctionnement



**3,1** Milliards d'euros  
Le montant du programme pluriannuel d'investissement 2022-2027

### La répartition des dépenses



**271** Millions d'euros  
Le montant de l'épargne brute

**20%** Le taux d'épargne brute

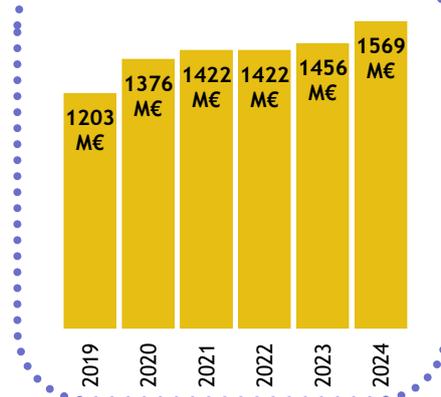
**178** Millions d'euros  
Le montant de l'épargne nette

**13%** Le taux d'épargne nette



**1,569**  
Milliards d'euros  
La dette de la Région au 31 décembre 2024

### Evolution de la dette



**5,8 ans**

La capacité dynamique de désendettement en 2024

## Synthèse du compte administratif 2024

Article L4313-1 du code général des collectivités

### Des finances régionales qui résistent encore face à l'enchaînement des crises de toutes natures, mais pour combien de temps ?

Alors que le gouvernement engage la préparation du projet de loi de finances pour 2026 et la recherche de 40 milliards d'économies pour faire face à une situation des finances publiques qualifiée « d'intolérable » par le Premier Ministre, les collectivités locales sont dans l'expectative quant à l'effort qu'elles devront consentir pour participer au redressement des comptes publics.

Un nouveau tour de vis est attendu pour 2026 qui viendra s'ajouter à la contribution déjà significative demandée aux Régions en 2025, proportionnellement plus importante que celle demandée aux départements et au bloc communal.

Comme le constate la Cour des comptes dans son récent rapport sur la situation des finances publiques « la situation financière des régions a continué à s'éroder [en 2024] » et « est moins favorable que celle du « bloc communal », une situation qui résulte essentiellement du tassement inattendu des produits de TVA.

Partant d'une situation financière satisfaisante en 2019 et portée par une stratégie financière robuste, la Région a su faire face aux effets de la crise sanitaire en 2020 et 2021. Elle a aussi eu la capacité d'absorber les impacts de la crise énergétique et de l'inflation en 2022 et 2023. Elle continue de bénéficier encore en 2024 d'une situation financière satisfaisante en dépit de l'atonie de ses recettes.

Cependant ces à-coups financiers répétés et exogènes sont difficilement compatibles avec le déploiement d'une politique régionale de moyen terme qui s'exerce à travers des conventions, contrats ou marchés de portée pluriannuelle. La dynamique des dépenses sera complexe à ajuster rapidement face à la perte de dynamique de recettes. Aussi faut-il s'attendre à une dégradation de la situation financière dans les années à venir, le temps que les inflexions données fassent effet.

### Des dépenses qui s'élèvent à 1,845 milliards d'euros en 2024

Les dépenses ont progressé de 6,3% en 2024, soit +109 M€. Une part (27 M€) de cette hausse est imputable à l'accélération des dépenses liée à la fin des programmes européens 2014-2022 et à la superposition du démarrage des programmes européens 2021-2027. Hors fonds européens, la hausse est de 6,4%.

733 M€, soit 40% des dépenses, ont été consacrés à l'investissement en 2024. Le taux de réalisation s'améliore pour atteindre 83% contre 79% en 2023. En fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 1113 M€ en 2024 et représentent 60% des dépenses régionales. Le taux de réalisation se maintient à 95% en 2024.

### Des ressources stables mais bénéficiant peu de dynamique

La dynamique de TVA a ralenti fortement sur 2024 et s'est révélée inférieure aux prévisions quand bien même la Région a été beaucoup plus prudente que les perspectives fixées par l'Etat. Toutefois, la Région a réussi à maintenir son niveau de produits de fonctionnement courant, par le plein effet en 2024 des mesures tarifaires liées aux immatriculations votées en mai 2023. Des recettes exceptionnelles élevées ces dernières années (reprise de provisions « COVID ») et les variations annuelles du fonds de gestion des crédits européens expliquent la légère baisse du volume global des ressources constatée sur 2024.

### Une exécution comptable au plus haut

L'évolution des réalisations s'accompagne d'une progression continue de l'activité de mandatement avec 52 657 émis en 2024 contre 50 326 en 2023, en progression de +4,6%, ce qui représente en moyenne 211 mandats émis quotidiennement.

Le délai moyen de mandatement diminue de 2,5 jours par rapport à 2023 pour s'établir à 18,9 jours en 2024. Pour rappel, le délai réglementaire de paiement des factures est fixé à 30 jours dont 20 jours impartis à l'ordonnateur (délai de mandatement) et 10 jours au comptable public.

Le délai de paiement de la paierie régionale est quant à lui de 3,1 jours contre 2,4 en 2023.

Avec 7 930 titres émis, l'activité « recette » est à son plus haut niveau sur la période. La hausse des émissions de titres (+133) représente l'équivalent de 4 journées de travail supplémentaires en 2024.

### Une situation financière qui appelle à la vigilance

L'épargne nette dégagée sur la section de fonctionnement baisse significativement en 2024 du fait de la faible dynamique des recettes et de la montée en puissance de l'annuité de dette. Elle s'élève à 178 M€ en 2024 contre 229 M€ en 2023, ce qui correspond à un taux d'épargne nette de 13% contre 17% en 2023. En 2023, la Bretagne se classait au deuxième rang des Régions selon ce critère. Les données 2024 non disponibles à cette heure seront moins favorables.

L'épargne nette a permis d'autofinancer près 28% des dépenses d'investissement hors dette qui s'élèvent à 639 M€ en 2024 (dont 125 M€ pour les fonds européens dont la Région assure la gestion).

Le besoin de financement résiduel a été assuré par 207 M€ d'emprunt et une ponction de 44 M€ dans le fonds de roulement constitué au cours des années précédentes. Le fonds de roulement s'élève en fin d'exercice à 6,8 M€, soit l'équivalent d'un jour de dépenses.

L'encours de la dette atteint 1569 M€. Les indicateurs de solvabilité s'infléchissent en 2024. Ainsi, la capacité de désendettement qui mesure le temps nécessaire à une collectivité pour se désendetter si elle y consacrait toute son épargne est en hausse en 2024 et s'élève à 5,8 ans. A titre de comparaison, la capacité de désendettement moyenne des Régions était de 5,7 ans en 2023 et la Bretagne se classait au troisième rang des régions selon ce critère.

## Avertissement méthodologique

L'appréciation de la situation financière de la Région repose sur les dépenses et recettes réelles figurant dans les comptes administratifs des années 2019 à 2024.

Les opérations relatives à la gestion active de la dette sont retirées du total des dépenses et des recettes. Bien qu'elles se neutralisent en dépenses et en recettes, elles provoqueraient un gonflement artificiel des comptes. Sont compris sous le terme gestion active de la dette : d'une part les remboursements anticipés de dette refinancés par emprunt et, d'autre part, les mouvements de dettes équilibrés en dépenses et en recettes correspondant à l'utilisation de produits de gestion de dette et de trésorerie.

Les dépenses et recettes résultant d'avances remboursables multi collectivités sont, depuis 2016, conformément à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux régions (M71 puis M57 à partir de 2024), enregistrées sur le compte 1687 « Autres dettes », destiné à l'enregistrement des dettes résultant d'un engagement de la collectivité à rembourser à un autre organisme public un emprunt contracté par ce dernier pour réaliser une opération en qualité de mandataire. Ces dépenses et recettes sont reclassées en compte 13 « subventions » pour ne pas perturber l'analyse de la dette bancaire et obligataire de la Région.

Sont également exclus de l'analyse les résultats, excédents ou déficits, des exercices antérieurs.

Les produits de cessions, enregistrés comptablement en produits exceptionnels de la section de fonctionnement et basculés par une opération d'ordre en section d'investissement, sont reclassés en recettes de la section d'investissement.

## Les fonds européens

L'Union Européenne a choisi de confier aux États membres la gestion des Fonds européens structurels et d'investissement.

Pour la mise en œuvre des programmes cofinancés par les fonds européens pour la période 2014-2020 puis 2023-2027, la Région a pris le relais de l'Etat en tant qu'autorité de gestion. La Loi « MAPTAM » de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 a en effet transféré la compétence de la gestion des fonds européens aux régions. La Région Bretagne est ainsi devenue autorité de gestion du FEADER, du FEDER, d'un tiers du FSE et dispose d'une enveloppe régionale du FEAMP/FEAMPA qu'elle gère en tant qu'organisme intermédiaire. L'État reste, pour sa part, autorité de gestion du FEAMP/FEAMPA et du programme national du FSE. Chaque programme comprend une enveloppe dédiée à l'assistance technique pour accompagner les autorités de gestion dans la mise en œuvre et le suivi des programmes, notamment en matière de communication et d'évaluation. En contrepartie des dépenses réalisées, la Région perçoit des recettes destinées à assurer la neutralité financière de ces dispositifs.

La prise en charge de ces fonds perturbe fortement l'analyse en raison des décalages entre les dépenses réalisées et la perception des recettes correspondantes. Cet écart doit être systématiquement neutralisé dans le raisonnement et dans la lecture des soldes intermédiaires de gestion. Les dépenses et recettes correspondantes sont regroupées dans l'analyse sous le vocable « fonds de gestion des crédits européens » (FGCE).

Suivant les recommandations de la Cour des Comptes dans sa communication à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale relative au « Bilan du transfert aux régions de la gestion des fonds européens structurels et d'investissement (FESI) » d'avril 2019 (page 70), le tableau distingue les informations relatives aux différentes périodes de programmation.

en euros	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Δ 2024/23
<b>- Dépenses du FGCE</b>	<b>107 437 466</b>	<b>91 555 272</b>	<b>92 135 359</b>	<b>130 512 274</b>	<b>155 567 472</b>	<b>162 714 503</b>	<b>7,1 M€</b>
<i>Programmation 2007-2013</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>Programmation 2014-2020</i>	107 437 466	91 555 272	92 135 359	130 512 274	146 966 736	141 364 549	-5,6 M€
<i>Programmation 2021-2027</i>	0	0	0	0	8 600 736	21 349 954	12,7 M€
<b>Dont Dépenses de fonctionnement</b>	<b>57 145 085</b>	<b>34 666 389</b>	<b>36 703 402</b>	<b>48 289 054</b>	<b>56 715 193</b>	<b>37 226 388</b>	<b>-19,5 M€</b>
<i>Programmation 2007-2013</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>Programmation 2014-2020</i>	57 145 085	34 666 389	36 703 402	48 289 054	56 114 457	31 932 784	-24,2 M€
<i>Programmation 2021-2027</i>	0	0	0	0	600 736	5 293 604	4,7 M€
<b>Dont Dépenses d'investissement</b>	<b>50 292 381</b>	<b>56 888 883</b>	<b>55 431 956</b>	<b>82 223 220</b>	<b>98 852 279</b>	<b>125 488 115</b>	<b>26,6 M€</b>
<i>Programmation 2007-2013</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>Programmation 2014-2020</i>	50 292 381	56 888 883	55 431 956	82 223 220	90 852 279	109 431 765	18,6 M€
<i>Programmation 2021-2027</i>	0	0	0	0	8 000 000	16 056 350	8,1 M€
<b>+ Recettes du FGCE</b>	<b>108 947 257</b>	<b>94 808 819</b>	<b>93 545 297</b>	<b>130 547 409</b>	<b>158 146 425</b>	<b>111 165 033</b>	<b>-47,0 M€</b>
<i>Programmation 2007-2013</i>	861 068	0	0	0	0	0	0
<i>Programmation 2014-2020</i>	108 086 189	94 808 819	93 545 297	130 547 409	158 146 425	111 165 033	-47,0 M€
<i>Programmation 2021-2027</i>	0	0	0	0	0	0	0
<b>Dont Recettes de fonctionnement</b>	<b>56 992 341</b>	<b>34 886 604</b>	<b>33 503 729</b>	<b>49 252 444</b>	<b>58 659 957</b>	<b>34 746 331</b>	<b>-23,9 M€</b>
<i>Programmation 2007-2013</i>	334 439	0	0	0	0	0	0
<i>Programmation 2014-2020</i>	56 657 902	34 886 604	33 503 729	49 252 444	58 659 957	34 746 331	-23,9 M€
<i>Programmation 2021-2027</i>	0	0	0	0	0	0	0
<b>Dont Recettes d'investissement</b>	<b>51 954 916</b>	<b>59 922 215</b>	<b>60 041 568</b>	<b>81 294 965</b>	<b>99 486 468</b>	<b>76 418 702</b>	<b>-23,1 M€</b>
<i>Programmation 2007-2013</i>	526 629	0	0	0	0	0	0
<i>Programmation 2014-2020</i>	51 428 287	59 922 215	60 041 568	81 294 965	99 486 468	76 418 702	-23,1 M€
<i>Programmation 2021-2027</i>	0	0	0	0	0	0	0
<b>= Solde du FGCE</b>	<b>1 509 791</b>	<b>3 253 547</b>	<b>1 409 938</b>	<b>35 135</b>	<b>2 578 954</b>	<b>-51 549 470</b>	<b>-54,1 M€</b>
<i>Programmation 2007-2013</i>	861 068	0	0	0	0	0	0
<i>Programmation 2014-2020</i>	648 723	3 253 547	1 409 938	35 135	11 179 689	-30 199 516	-41,4 M€
<i>Programmation 2021-2027</i>	0	0	0	0	-8 600 736	-21 349 954	-12,7 M€
<b>Dont Solde en fonctionnement</b>	<b>-152 744</b>	<b>220 215</b>	<b>-3 199 674</b>	<b>963 389</b>	<b>1 944 764</b>	<b>-2 480 057</b>	<b>-4,4 M€</b>
<i>Programmation 2007-2013</i>	334 439	0	0	0	0	0	0
<i>Programmation 2014-2020</i>	-487 183	220 215	-3 199 674	963 389	2 545 500	2 813 547	0,3 M€
<i>Programmation 2021-2027</i>	0	0	0	0	-600 736	-5 293 604	-4,7 M€
<b>Dont Solde en investissement</b>	<b>1 662 535</b>	<b>3 033 332</b>	<b>4 609 612</b>	<b>-928 254</b>	<b>634 189</b>	<b>-49 069 413</b>	<b>-49,7 M€</b>
<i>Programmation 2007-2013</i>	526 629	0	0	0	0	0	0
<i>Programmation 2014-2020</i>	1 135 906	3 033 332	4 609 612	-928 254	8 634 189	-33 013 063	-41,6 M€
<i>Programmation 2021-2027</i>	0	0	0	0	-8 000 000	-16 056 350	-8,1 M€

## I. Les dépenses

### I.1. L'évolution des dépenses en 2024

En 2024, les dépenses régionales se sont élevées à 1,845 milliards d'euros. Entre 2023 et 2024 les dépenses constatées affichent une hausse de 6,3%, soit 108,7 M€ supplémentaires. En neutralisant, l'impact des fonds européens, les dépenses apparaissent en hausse de 6,4%, soit +101,6 M€. Une évolution plus importante que l'année précédente et qui s'explique principalement par un fort dynamisme des paiements sur la section d'investissement.

Sur la période 2019 – 2024, les dépenses ont évolué en moyenne de 3,2% par an, ou de 2,7% par an hors fonds européens. Une période rétrospective marquée par de nombreux événements majeurs auxquels la Région a su faire face tout en déployant son projet politique au service de la Bretagne : le retrait d'une majeure partie de la compétence apprentissage en 2020, l'impact de la crise sanitaire sur les dépenses régionales sur les exercices 2020 et 2021, l'impact de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur les coûts de l'énergie sur les exercices 2022-2023.

#### Dépenses réelles

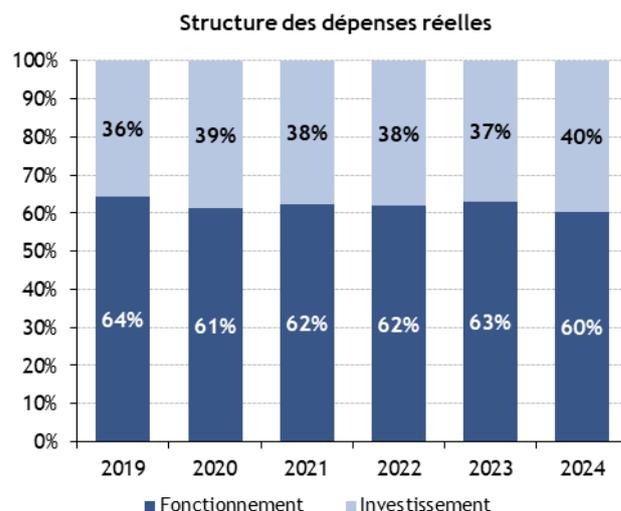
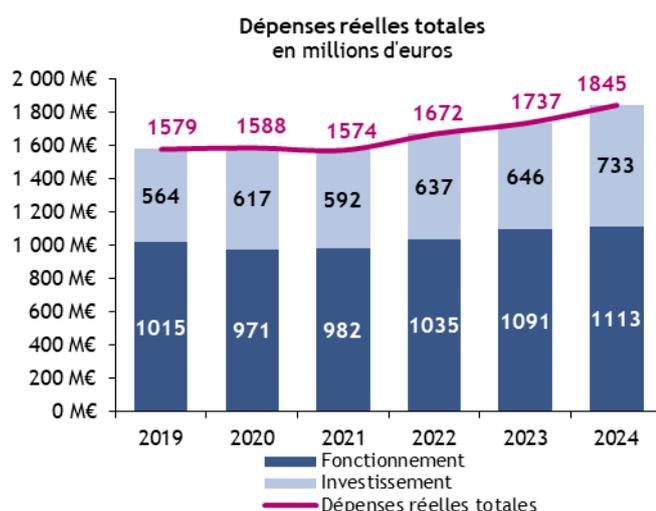
en euros	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moy.	Δ 2024/23
Dépenses réelles de fonctionnement	1 015 212 638	971 117 419	982 256 982	1 035 467 955	1 090 990 521	1 112 666 593		21,7 M€
Variation annuelle	3,5%	-4,3%	1,1%	5,4%	5,4%	2,0%	1,9%	
Dépenses réelles d'investissement	564 169 979	617 018 803	591 811 100	636 967 055	645 697 386	732 740 027		87,0 M€
Variation annuelle	1,9%	9,4%	-4,1%	7,6%	1,4%	13,5%	5,4%	
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>1 579 382 617</b>	<b>1 588 136 222</b>	<b>1 574 068 081</b>	<b>1 672 435 009</b>	<b>1 736 687 907</b>	<b>1 845 406 620</b>		<b>108,7 M€</b>
Variation annuelle	2,9%	0,6%	-0,9%	6,2%	3,8%	6,3%	3,2%	

Hors opération de gestion de dette et de trésorerie, hors résultats antérieurs, avec Fonds de gestion des crédits européens

#### Dépenses réelles hors Fonds de gestion des crédits européens

en euros	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moy.	Δ 2024/23
Dépenses réelles de fonctionnement hors FGCE	958 067 553	936 451 030	945 553 580	987 178 900	1 034 275 328	1 075 440 205		41,2 M€
Variation annuelle	1,3%	-2,3%	1,0%	4,4%	4,8%	4,0%	2,3%	
Dépenses réelles d'investissement hors FGCE	513 877 597	560 129 920	536 379 143	554 743 835	546 845 107	607 251 912		60,4 M€
Variation annuelle	2,5%	9,0%	-4,2%	3,4%	-1,4%	11,0%	3,4%	
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>1 471 945 151</b>	<b>1 496 580 950</b>	<b>1 481 932 723</b>	<b>1 541 922 735</b>	<b>1 581 120 436</b>	<b>1 682 692 117</b>		<b>101,6 M€</b>
Variation annuelle	1,7%	1,7%	-1,0%	4,0%	2,5%	6,4%	2,7%	

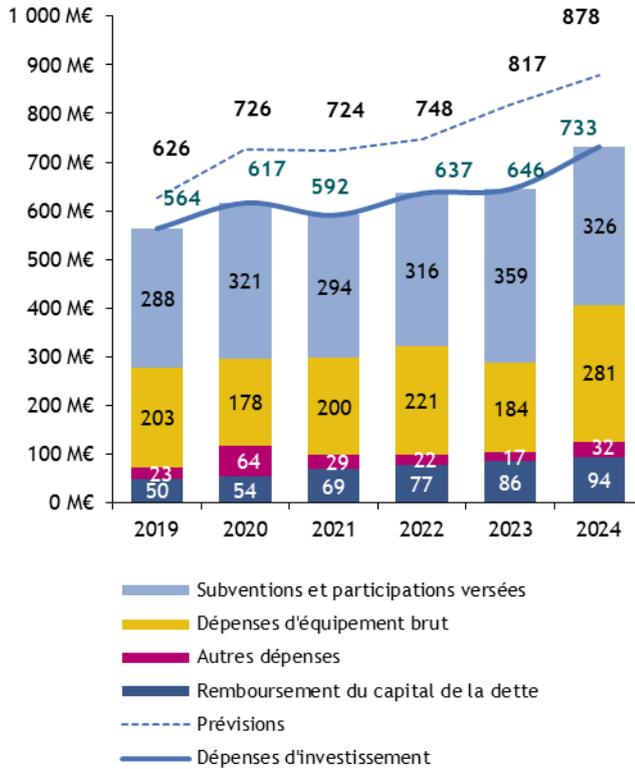
Hors opération de gestion de dette et de trésorerie, hors résultats antérieurs, hors Fonds de gestion des crédits européens



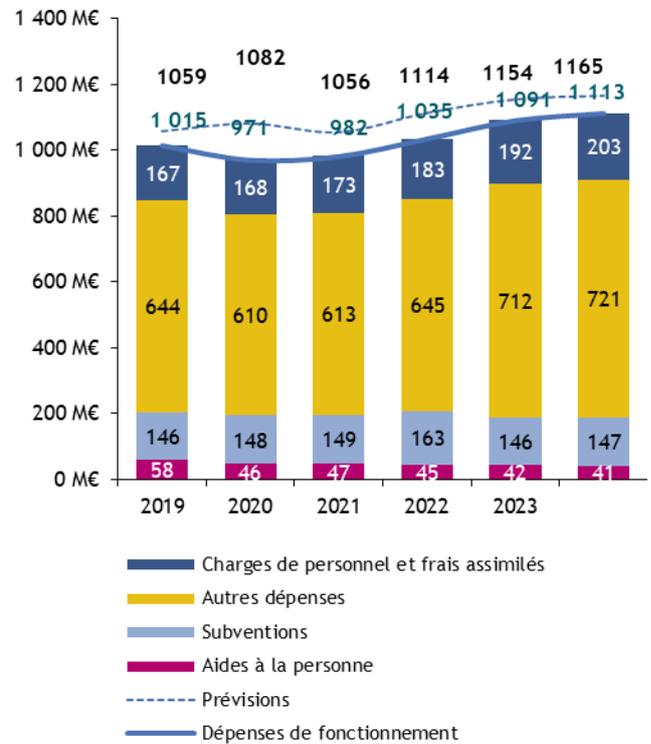
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 733 M€ en 2024, soit 40% des dépenses totales. Le taux de réalisation affiche une hausse, pour atteindre 83,5%. En effet la hausse des dépenses allouées aux fonds structurels européens en 2024 et la fin de programmation prévue en 2024 ont permis de bons taux de réalisation. On note une hausse des dépenses relatives à l'aménagement du territoire et notamment l'aménagement numérique du territoire avec la première échéance de la phase 3 du projet Bretagne Très Haut Débit pour 31 M€, les dépenses de la mission 4 passent ainsi de 54,7 M€ en 2023 à 72,4 M€ en 2024. Les dépenses relatives aux infrastructures de transport sont strictement identiques en montants. Les dépenses sur le patrimoine portuaire de la Région progressent de 19 M€ en 2024 avec les dépenses liées à la société portuaire Brest Port.

Sur les programmes des fonds européens, comme précisé dans les pages précédentes, une augmentation de 25 M€ est constatée sur les dépenses d'investissement. Enfin il est à noter la montée en charge du remboursement en capital de la dette en 2024 avec des remboursements en augmentation pour 7,7M€.

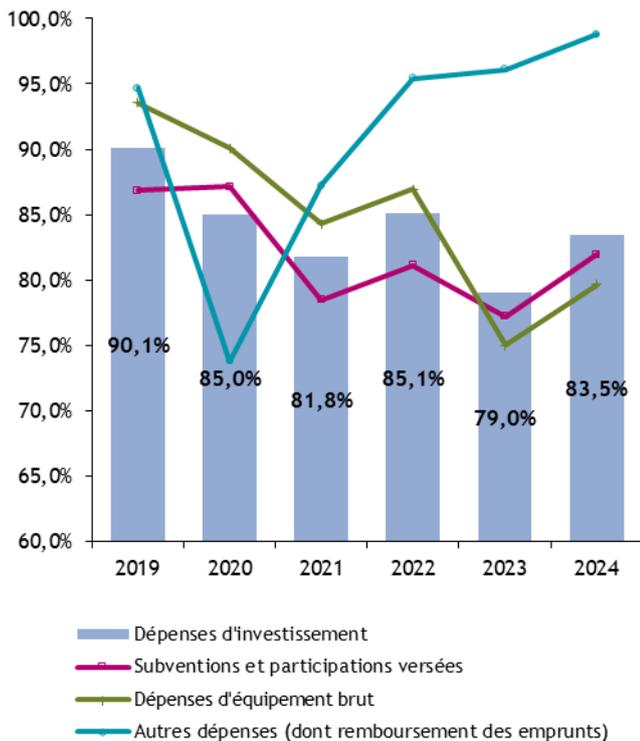
Evolution des dépenses d'investissement par nature comptable (en M€)



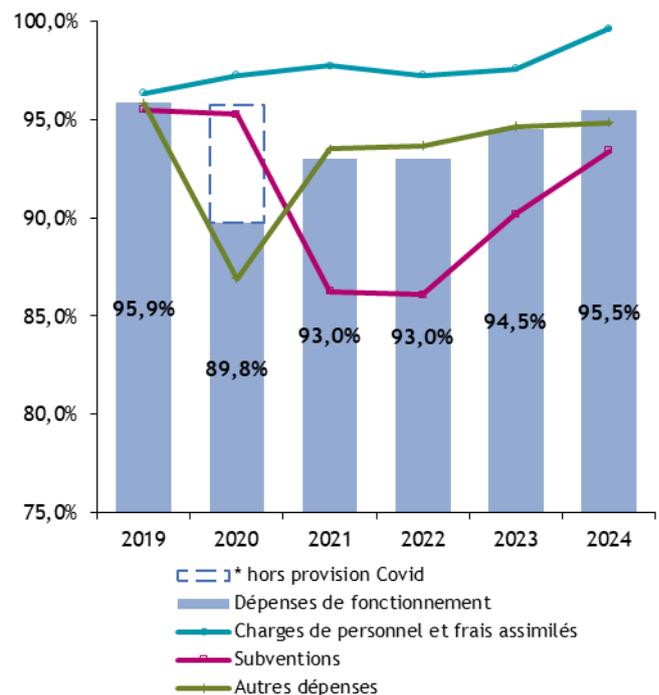
Evolution des dépenses de fonctionnement par nature comptable (en M€)



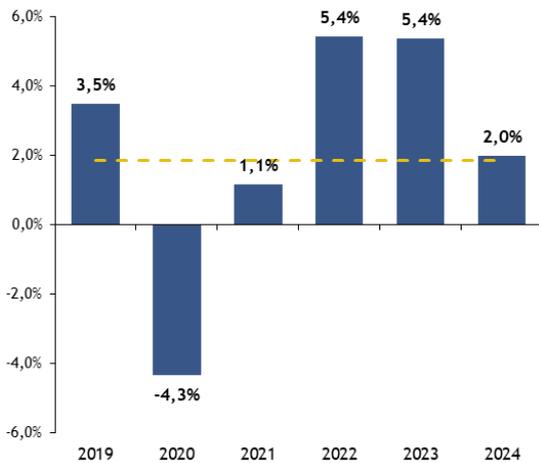
Taux de réalisation des dépenses d'investissement



Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement



Taux d'évolution des dépenses de fonctionnement



En fonctionnement, le taux de réalisation des dépenses s'élève à 95,5%.

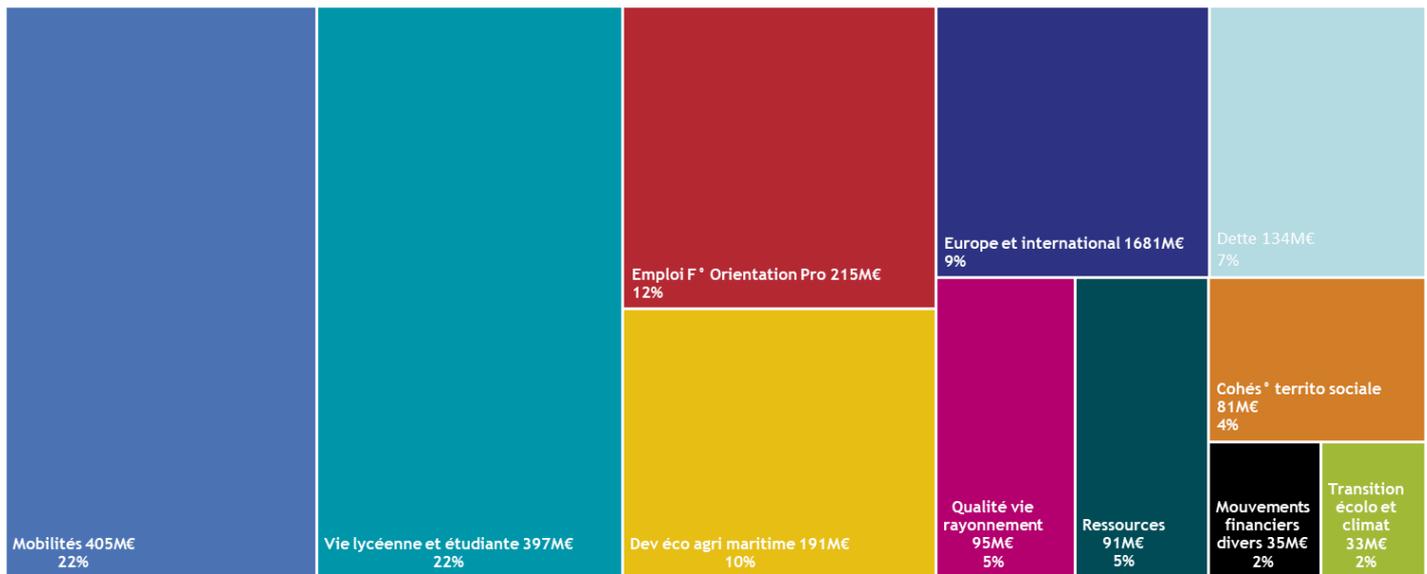
Après deux années de forte hausse porté par les coûts de l'énergie, l'évolution des dépenses se normalise avec une progression de 2%.

Le dynamisme des dépenses de fonctionnement concerne principalement les dépenses de mobilité, de personnel, d'informatique et numérique, de soutien aux lycées privés, les fonds européens et la dette.

D'un impact financier moindre, de nombreuses politiques connaissent néanmoins une évolution significative à 2 chiffres en 2024. C'est le cas des langues de bretagne, des politiques jeunesse, égalité des droits et vie associative, contractualisation avec les territoires, soutien aux entreprises, agriculture, agriculture, pêche, eau, biodiversité, énergie et ressources.

## 1.2. La répartition des dépenses par grandes compétences

Répartition des dépenses avec masse salariale ventilée par mission



En 2024, les crédits alloués à la vie lycéenne et étudiante (Mission 1) s'élèvent à 397 M€, soit 22% du budget régional. Cette part est de 15% du budget régional, soit 278 M€, si l'on exclut les charges de personnel nécessaires à l'exercice de cette compétence (cf. graphique ci-dessous). La part est stable par rapport à 2023 et pour la seconde année consécutive le volume de crédits alloué à cette mission est en hausse du fait de la forte augmentation des Dotations Globales de Fonctionnement attribuées prenant en compte la hausse des coûts des énergies, électricité et gaz notamment, dans les lycées.

Près d'un quart du budget régional, 22%, soit 405 M€, a été consacré à la mobilité, Mission 7 (22%, soit 399 M€ hors frais de personnel).

Les dépenses d'emploi formation et orientation professionnelle s'élèvent à 215 M€ soit 12% du budget régional (208 M€ hors masse salariale). Tandis que la part allouée à ces dépenses est stable en pourcentage par rapport à 2023, la Mission 2 constitue le 3<sup>ème</sup> poste budgétaire de la Région.

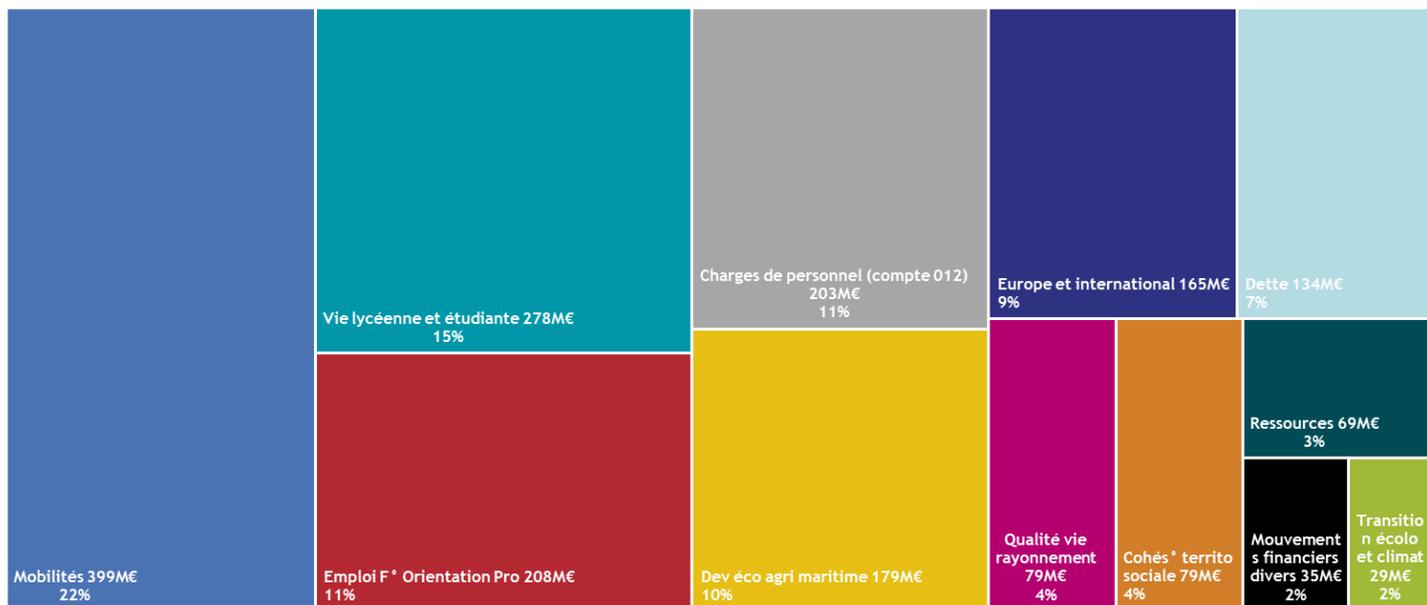
En quatrième place, la Mission 5 dédiée au soutien au développement économique, agricole et maritime représente 10% des dépenses avec un total de 191 M€, un niveau en hausse par rapport à 2023 principalement sur le budget des ports avec la constitution de la société portuaire Brest Port notamment.

Le budget alloué à la qualité de vie et rayonnement (Mission 3) représente quant à lui 5% des dépenses régionales, soit 95 M€.

Les dépenses destinées à la cohésion territoriale et sociale (Mission 4) et la transition écologique et climatique (Mission 6) s'élèvent respectivement à 81 M€ et 33 M€, charges de personnel comprises.

La répartition des dépenses sans ventilation des personnels donne la décomposition suivante.

### Répartition des dépenses par mission



- Mission 1 – Vie lycéenne et vie étudiante | 278 M€ (+1,4% en 2024) | +2,3% CPI 2024 | +0,1% CPF 2024 | 15% des dépenses | taux de réalisation 88,4% en investissement et 97,1% en fonctionnement

Le volume des crédits dédié au fonctionnement des lycées publics est stable cette année avec le maintien du soutien de la Région afin d'accompagner les lycées pour le paiement des factures énergétiques avec l'attribution de compléments aux Dotations Globales de Fonctionnement (DGF) attribuées aux lycées pour assurer la meilleure adéquation de la répartition de cette DGF aux besoins réels des lycées. Cette réflexion impulsée par la forte hausse du coût des énergies, électricité et gaz notamment et cet accompagnement a démarré dès 2022 et s'est poursuivi en 2023 et 2024. Pour les lycées privés, un soutien a également été négocié en 2024 et les dépenses de dotations de fonctionnement aux lycées privés ont augmenté de 4,4 M€.

Concernant les dépenses destinées à l'amélioration du cadre bâti des lycées (programme 102), les paiements restent très soutenus et ont atteint 131 M€ en 2024 contre 121 M€ sur 2023.

A contrario les dépenses allouées à l'accompagnement des investissements immobiliers dans les lycées privés et au numérique éducatif sont en baisse de respectivement de -2,3 M€ et -2,6 M€, en effet certaines dépenses numériques sont désormais prises en charge par le programme informatique sur la mission 9.

- Mission 2 – Emploi, formation et orientation professionnelles | 208 M€ (+1,7% en 2024) | +16,7% CPI 2024 | +1,2% CPF 2024 | 11% des dépenses | taux de réalisation 84,1% en investissement et 95,3% en fonctionnement

Après la réforme de l'apprentissage de 2023 qui s'était traduite par une nouvelle baisse des dépenses de fonctionnement, de nouvelles modalités de soutien permettent une hausse des dépenses en 2024. À la suite de l'adoption du plan d'actions en faveur de l'attractivité des lycées agricoles publics de Bretagne dans le cadre du soutien à la construction, la rénovation et l'équipement des CFA, certaines dépenses d'investissement ont été prises en charges sur le programme des lycées (102).

Dans le cadre du Ségur de la Santé, la Région a ouvert des places supplémentaires de formation en soins infirmiers, d'aides-soignants et d'accompagnants éducatifs et sociaux. Le montant des subventions versées en 2024 pour le financement des formations paramédicales est stable en 2024. Les dépenses sont en hausse sur le programme avec les dépenses d'investissement liées au regroupement des IFSI/IFAS de Dinan et Saint Malo pour 1,5 M€. En 2024, un accompagnement social des apprenant-e-s en formation sanitaires et sociales (de niveau bac et infra) a été initié en complément de la délivrance des bourses d'études sur critères sociaux.

Depuis 2019, une aide financière régionale est proposée aux personnes suivant une formation financée par la Région et qui ne sont pas ou ne sont plus indemnisées au titre du chômage. Cette aide a fait l'objet d'une évaluation en 2024. Ainsi, dès septembre, deux évolutions ont été mises en œuvre : une revalorisation des barèmes de l'aide financière et, une ouverture

de l'aide financière aux apprenant.e.s des formations sanitaires et sociales jusqu'au niveau baccalauréat pour des personnes en reconversion professionnelle. En 2024, le nombre de bénéficiaires de l'aide financière suivant une formation financée par la Région se maintient autour de 8500.

Du côté de l'accès à la formation, l'année 2024 est marquée par la signature d'une convention cadre pluriannuelle fixant les enjeux, les ambitions et les axes de développement partagés avec le réseau des missions locales.

L'ensemble de ces actions de formation bénéficient de l'appui financier de l'Etat dans le cadre du nouveau Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC). Dans le prolongement des Pactes Régionaux d'Investissement dans les Compétences 2019-2023, une nouvelle convention PRIC a été votée en février 2024 pour la période 2024-2027. Ce nouveau Pacte cible particulièrement les formations à destination des publics dits prioritaires (personnes peu ou pas qualifiées, en situation de handicap, seniors, familles monoparentales...).

- Mission 3 – Qualité de vie et rayonnement | 79 M€ (+3,9% en 2024) | +2,7% CPI 2024 | +4,6% CPF 2024 | 2,7% des dépenses | taux de réalisation 98% en investissement et 96,2% en fonctionnement

Les dépenses sont en légère hausse en 2024.

S'agissant des langues régionales, la Région a mené courant 2023 un travail d'évaluation de sa politique linguistique et de concertation avec les acteurs ayant permis l'adoption cette même année du Plan de réappropriation des langues de Bretagne pour la période 2024-2027. Pour ce qui concerne l'usage et la présence des langues régionales dans la vie quotidienne, le plan comprend 27 actions pour le breton et 25 actions pour le gallo. Le calendrier de déploiement des actions sur quatre ans est adossé à des budgets prévisionnels pluriannuels. En 2024, le budget réalisé sur le programme est en hausse de 1,32 M€ passant ainsi de 9,5 M€ à 10,82 M€.

Sur la culture et le cinéma, les dépenses sont stables en 2024 (27,97 M€ contre 27,98 M€ en 2023) avec une légère hausse sur le fonctionnement et des réalisations en investissement en diminution avec des dépenses moindres sur les grands équipements inscrits au CPER.

Dans le domaine du sport, le niveau des dépenses d'investissement est en baisse en 2024 en fonction des réalisations des projets financés ; les aides ont permis de financer la dernière tranche du projet de vélodrome couvert de Loudéac, la réhabilitation du stade Guy Piriou à Concarneau et du stade de la Rabine à Vannes. Côté fonctionnement, le montant mandaté est stable à 6,6 M€ mais le taux de réalisation est plus faible, il était prévu de verser une partie du marché avec ASO pour le tour de France féminin 2025 mais ce paiement interviendra finalement sur 2025.

En 2024, on peut souligner la hausse des subventions d'investissement (+1,9 M€) dans les projets patrimoniaux de territoire avec une première tranche du soutien au musée d'histoire maritime de Saint Malo.

Sur le tourisme, les dépenses sont en hausse en 2024 avec notamment la poursuite des contrats de développement touristique et des plans d'actions 2023-2025 avec chaque territoire de Destination dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Régional du Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL).

Enfin, les dépenses des canaux sont en hausse en 2024, avec notamment une hausse de ses investissements en faveur de la restauration des ouvrages hydrauliques afin de sécuriser la gestion des cours d'eau. Les travaux liés à la continuité écologiques des voies navigables sont en progression également.

- Mission 4 – Cohésion territoriale et sociale | 79 M€ (+30,3% en 2024) | +32,3% CPI 2024 | +11,5% CPF 2024 | 4% des dépenses | taux de réalisation 99,7% en investissement et 84,8% en fonctionnement

Les dépenses affichent une forte augmentation en 2024.

Le déploiement des infrastructures numériques dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit s'est poursuivi avec le paiement de la première tranche de la phase 3 du projet avec une échéance d'environ 31 M€.

Par ailleurs, le volume des crédits dépensés sur le programme 403 (contractualisation avec les territoires) est en hausse sur l'exercice 2024. Le dispositif « Bien Vivre Partout en Bretagne s'est vu conforté en 2023 au travers de conventions signées avec des EPCI pour la période 2023-2025 ; les paiements sur les dossiers de ce programme sont en hausse de 5,4 M€ pour atteindre 41 M€ sur l'exercice 2024.

- Mission 5 – Développement économique, agricole et maritime | 179 M€ (+13,4% en 2024) | +18,1% CPI 2024 | +4,8% CPF 2024 | 10% des dépenses | taux de réalisation 75,5% en investissement et 92,9% en fonctionnement

L'année 2024 est marquée par la mise en œuvre des actions de la nouvelle programmation européenne 2023-2027 et de la Stratégie Régionale des Transitions Economique et Sociale (SRTES) qui structure les orientations en matière d'économie, de recherche et d'innovation. Les crédits sur la mission progressent de +21 M€ mais cette hausse se concentre essentiellement sur le programme des ports.

En matière de recherche, l'exercice 2024 est marquée par la poursuite des opérations du Contrat Plan Etat-Région 2021-2027 avec un volet enseignement supérieur recherche innovation doté de plus de 400 M€ mobilisés par l'Etat, la Région et les autres collectivités territoriales bretonnes, et l'Europe via le FEDER. Le niveau de dépenses reste équivalent à 2024 avec plus de 18 M€ de paiements.

S'agissant des usages numériques et cybersécurité, les dépenses sont en progression en 2024. Parmi les actions menées en 2024 : la Région s'est associée à la dynamique nationale du Campus Cyber dans lequel participe l'ensemble de l'écosystème breton impliqué sur la cybersécurité.

En matière d'innovation, les dépenses financent notamment le programme d'investissement d'avenir régionalisé n°4 (PIA 4) en partenariat avec l'Etat dans cadre du plan de relance sur le programme innovation et économie de la connaissance ainsi que les dispositifs INNO. Dans le cadre du SRTES, à ces dispositifs s'est ajouté la signature des conventions d'objectifs et de moyens 2023-2027 en partenariat avec des collectivités concernées dans une démarche de synergies renforcées entre l'ensemble de ces opérateurs et avec des objectifs renforcés en matière de transitions. L'année 2024 marque la poursuite de la phase 5, 2023-2026, des pôles de compétitivité « innovation collaborative, croissance collective ». Les dépenses sont stables à 30 M€ sur les deux programmes 503 et 504 mais on peut souligner la diminution d'un million d'euros en fonctionnement et la hausse d'un million d'euros en investissement notamment avec les dépenses Inno Avenir dans le cadre du PIA4 (versement d'une tranche de 2,75 M€ en 2024).

Les crédits alloués au programme 505 (création développement et transmission d'entreprises) sont légèrement en baisse en 2024 de l'ordre de -2 M€ qui correspondent aux dépenses exceptionnelles d'augmentation de capital de la SEMBREIZH en 2023. Les principales dépenses de 2024 correspondent aux paiements des participations dans les fonds Breizh Rebond, Epopée et Transition.

Le programme 506 (accompagnement des entreprises dans l'emploi) reste stable en termes de paiements en 2024. En fonctionnement, une hausse importante est liée au versement en 2024 du solde de l'action collective Breizh Fab 2018-2022 et de la première tranche du dispositif Breizh Fab 2023-2024. En investissement, la baisse est notable en termes de paiement sur les dossiers du dispositif PASS Compétitivité IAA.

Sur le sujet de l'économie sociale et solidaire, il est à noter que les dépenses sont en hausse tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le programme 508 voit se concrétiser les efforts de rationalisation et de rapprochement des structures de développement économique avec une baisse des dépenses en fonctionnement de 450 k€.

Dans le domaine agricole, les dépenses augmentent de +1,75 M€. La nouvelle programmation FEADER 2023-2027 est bien engagée en Bretagne. Les dépenses sont en hausse de +1,3 M€ en fonctionnement et +0,4 M€ en investissement. En fonctionnement, les versements pour les dotations jeunes agriculteurs sont en hausse.

Dans le domaine de la mer, la Politique Mer et Littoral a été adoptée par la Région en session d'octobre 2023. L'année 2024 a permis de lancer les actions du programme FEAMPA 2021-2027, avec l'adoption des premiers dossiers. La CORSPA, commission de sélection, s'est réunie à plusieurs reprises en 2024 et a programmé les premiers dossiers, notamment en faveur de l'installation de jeunes pêcheurs. Les dépenses sont donc naturellement en hausse en fonctionnement mais surtout en investissement. Néanmoins, le démarrage est progressif et les taux de réalisation en retrait par rapport à la prévision. On peut souligner aussi la mise en place du fonds Breizh Up pêche en 2024 avec le premier versement d'une dotation de 1,5 M€ pour la construction de navires de pêche.

Concernant la protection des marins en mer, les subventions d'équipement au renouvellement de la flotte de la SNSM sont en hausse et atteignent 750 k€.

Enfin, la réalisation budgétaire du programme visant à développer le système portuaire est en nette hausse de plus de 19 M€ en 2024. Les dépenses de fonctionnement sont en baisse puisqu'en 2023 il y avait les soutiens COVID aux concessions portuaires, néanmoins l'abandon d'une avance remboursable pour 2,7 M€ à la concession réparation navale pèse pour beaucoup. En investissement, de grosses dépenses sont liées à la clôture des concessions réparations navale de Brest et concession portuaire de Brest et pour le démarrage la société portuaire Brest Port (augmentation de capital).

■ Mission 6 – Transition écologique et climatique | 29 M€ (+38% en 2024) | +82,7% CPI 2024 | +18,8% CPF 2024 | 2% des dépenses | taux de réalisation 49,4% en investissement et 86,1% en fonctionnement

Les dépenses sont en forte hausse en 2024.

Le soutien à la reconquête de la qualité de l'eau a mobilisé 10,1 M€, en hausse par rapport à 2023 (7 M€) (programme 601), notamment avec l'accélération des travaux de continuité écologique des voies navigables. La sous consommation s'explique

pour l'essentiel par les crédits prévus sur la continuité écologique de nos canaux mais mobilisés moins intensément que prévu.

En matière de renforcement de la biodiversité, les crédits du programme 602 sont en hausse de 1 M€.

Les dépenses dédiées au programme énergie déchets maintiennent leur hausse (passant de 10,5 M€ à 14,5 M€) avec la mise en œuvre de sa feuille de route régionale « *La Région renforce son engagement face au dérèglement climatique* » adoptée en décembre 2021, de la poursuite du déploiement du programme de rénovation énergétique de l'habitat SARE et des projets de mobilisation des citoyens et collectivités dans les transitions. Par ailleurs, les paiements sur les investissements de production d'énergie photovoltaïque sur le patrimoine régional montent en puissance.

- Mission 7 – Mobilités | 399 M€ (+2,3% en 2024) | -0,3% CPI 2024 | +3,0% CPF 2024 | 22% des dépenses | taux de réalisation 74,8% en investissement et 99,1% en fonctionnement

Globalement, les dépenses sont une nouvelle fois en hausse sur cette mission, du fait de l'indexation des contrats de transports collectifs. En investissement les dépenses sont stables et restent à un niveau élevé avec 82 M€ de paiements. En fonctionnement, les dépenses progressent de plus de 9 M€.

En matière de transports ferroviaires, à noter la signature fin 2023 des conventions TER et TGV sur la période 2024-2033 avec de nouveaux mécanismes financiers sur les dépenses et recettes, le lancement de la construction de Bretagne Mobilité avec la signature du protocole Bretagne Sud et l'acquisition de matériel roulant, notamment 3 rames Regio2N supplémentaires par rapport à la commande initiale de 6 rames.

S'agissant des infrastructures, les dépenses repartent à la hausse en 2024 avec une progression de l'ordre de 9 M€. Les actions de ce programme sont financées dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région, et l'année 2024 est une année de démarrage des actions au titre de la contractualisation 2023-2027. On peut souligner des paiements importants sur la rénovation du technicentre de Rennes ainsi que des dépenses sur la ligne Dol-Dinan-Lamballe. Les dépenses liées aux derniers tronçons de la RN164 sont légèrement en diminution en 2024 mais pèsent pour 12 M€ dans les paiements (Merdrignac, Plémet et Rostrenen).

En matière aéroportuaire, les dépenses de fonctionnements sont en baisse avec la fin de l'OSP Quimper-Paris, néanmoins la concession étant déficitaire, certaines opérations exceptionnelles (remise gracieuse sur l'avance remboursable consentie en 2022 pendant la période COVID) pèsent sur les dépenses de fonctionnement en 2024. Les investissements 2024 sont peu nombreux et restent faibles au regard des montants de la mission transports.

- Mission 8 – Europe et international | 165 M€ (+4,5% en 2024) | +26,9% CPI 2024 | -33,1% CPF 2024 | 9% des dépenses | taux de réalisation 78,1% en investissement et 73,2% en fonctionnement

La mission 8 regroupe l'ensemble des programmes supports de l'action européennes et internationale de la Région : un programme d'actions européennes et internationales à la main de la Région (Programme 801), les fonds européens dont la gestion transite par le budget régional, dont les données financières sont présentées en préambule (programmes 802 à 807) et les dépenses d'assistance technique afférentes à la gestion de ces fonds (programme 808).

Les dépenses des programmes de fonds de gestion des crédits européens sont en hausse en 2024 du fait de l'accélération des paiements pour clôturer le « programme opérationnel 2014-2020 ». Initialement dotée de 795,8 M€ de fonds européens, l'enveloppe financière de ces fonds européens a connu une forte hausse en 2021 (enveloppes de relance et transition FEADER) pour atteindre dorénavant près de 1,050 milliard d'euros pour la période 2014-2023. S'y ajoutent dorénavant de nouvelles dotations financières, à hauteur d'environ 630 M€ pour le « programme opérationnel 2021-2027 ».

En 2024, les dépenses de la Mission 8 se sont élevées au global à 39,5 M€ en fonctionnement, dont 37,2 pour les fonds européens structurels et d'investissement, et 125,7 M€ en investissement. En contrepartie seulement 111 M€ de recettes ont été perçues en 2024, les soldes de recettes étant attendus à la clôture du programme opérationnel 2014-2020, une fois les opérations de contrôle achevées. La prise en charge de ces fonds perturbe l'analyse des comptes en raison des décalages entre les dépenses réalisées et la perception des recettes correspondantes. Cet écart doit être systématiquement neutralisé dans le raisonnement et dans la lecture des soldes intermédiaires de gestion.

- Mission 9 – Ressources | 430 M€ (+8,8% en 2024) | +13,6% CPI 2024 | +7,2% CPF 2024 | 23% des dépenses | taux de réalisation 94,5% en investissement et 96,5% en fonctionnement

Les autres dépenses regroupent les dépenses non ventilées, les mouvements financiers divers, les charges exceptionnelles et financières, l'annuité de la dette et les dépenses de personnel.

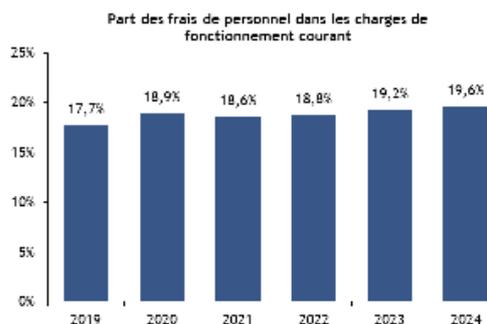
- Le service de la dette | 134 M€ | +15,5% en 2024 | 7% des dépenses

L'annuité de la dette, qui constitue pour la collectivité une charge obligatoire, a connu une augmentation de +18 M€ en 2024 du fait en investissement de la montée en puissance des remboursements in fine d'emprunts obligataires (+7,7 M€) et compte tenu en fonctionnement du contexte de taux très fortement orienté à la hausse depuis 2022 (+10,4 M€).

- Les dépenses non ventilées et mouvements financiers divers | 104 M€ | +19,5% en 2024 | 5% des dépenses

Globalement sur les dépenses non ventilées, c'est-à-dire tous les programmes ressources et les mouvements financiers divers, on peut souligner la hausse des dépenses informatiques avec le transfert des crédits d'équipements numériques en provenance du programme 106 sur les équipements des lycées. Par ailleurs, les dépenses d'investissement sur l'immobilier tertiaire (c'est-à-dire les bâtiments régionaux sur les territoires notamment) sont en hausse avec les projets d'acquisitions rénovations en cours d'une part pour les espaces territoriaux et d'autre part pour les centres techniques des voies navigables. Ainsi, l'année 2024 a vu s'achever les travaux d'aménagement de l'ancien Tribunal de Pontivy. Les dépenses liées à la communication sont en diminution tandis que les dépenses liées aux ressources et expertises sont en baisse également.

- Les charges de personnel (compte 012) | 203 M€ | +5,9% en 2024 | 11% des dépenses



Les charges de personnel s'élèvent à 203 M€ en 2024, soit 11% des dépenses totales et 19,6% des charges de fonctionnement courant. Elles progressent de 5,9% en 2024.

L'ajustement de l'organisation s'est poursuivi en 2024 de façon ciblée avec des effectifs supplémentaires sur contrats de projets, et l'adaptation des postes aux différentes politiques publiques mises en œuvre au sein de la collectivité.

Au-delà de l'évolution des effectifs, l'évolution des charges de personnel dépend de l'effet carrière, des mesures salariales générales et de certaines mesures catégorielles statutaires ou indemnitaires à caractère national (revalorisation du point d'indice et revalorisation du SMIC notamment).

en euros	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moy.	Δ 2024/23
+ Personnel administratif	59 284 530	63 578 296	64 927 854	69 463 160	74 100 294	79 754 229		5,7 M€
Variation annuelle	2,4%	7,2%	2,1%	7,0%	6,7%	7,6%	6,1%	
+ Personnel des lycées	90 770 690	88 987 734	91 490 327	95 524 541	98 934 084	103 390 452		4,5 M€
Variation annuelle	-0,3%	-2,0%	2,8%	4,4%	3,6%	4,5%	2,6%	
+ Personnel des ports, VN et transports	15 713 193	14 168 533	15 784 892	16 869 675	17 817 359	18 899 290		1,1 M€
Variation annuelle	5,9%	-9,8%	11,4%	6,9%	5,6%	6,1%	3,8%	
+ Personnel de l'inventaire	1 144 332	1 072 967	1 148 031	1 166 385	1 055 527	1 130 850		0,1 M€
Variation annuelle	10,7%	-6,2%	7,0%	1,6%	-9,5%	7,1%	-0,2%	
= Charges de personnel et frais assimilés *	166 912 745	167 807 529	173 351 104	183 023 760	191 907 264	203 174 820		11,3 M€
Variation annuelle	1,3%	0,5%	3,3%	5,6%	4,9%	5,9%	4,0%	

\* compte par nature 012

L'effet carrière, ou « glissement vieillesse technicité », retrace l'incidence sur la masse salariale des avancements et promotions dont bénéficient les agents au long de leur carrière. Son effet est estimé à moins de 2M€.

S'agissant des mesures salariales générales, le point d'indice de la fonction publique a fait l'objet depuis de deux revalorisations successives de 3,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et de +1,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023. La valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré est maintenue à 5 907,34 euros depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023. L'impact sur 2024 de cette revalorisation est estimé à environ 1,6M€. S'y ajoute l'effet de revalorisation du SMIC pour environ 330 k€ et l'impact de l'ajustement des grilles indiciaires pour un montant de l'ordre de 1,6M€.

Par ailleurs, afin de faire face aux conséquences de l'inflation, une prime exceptionnelle de 310 € bruts par agent a été instituée et versée en février 2024 pour un montant total estimé à 1,5 M€ Enfin, en matière de régime indemnitaire, l'année 2024 est marqué par la mise en place d'une prime annuelle d'intéressement collectif dont l'impact financier estimé à 1,2M€ portera sur 2025.

## II. Les recettes

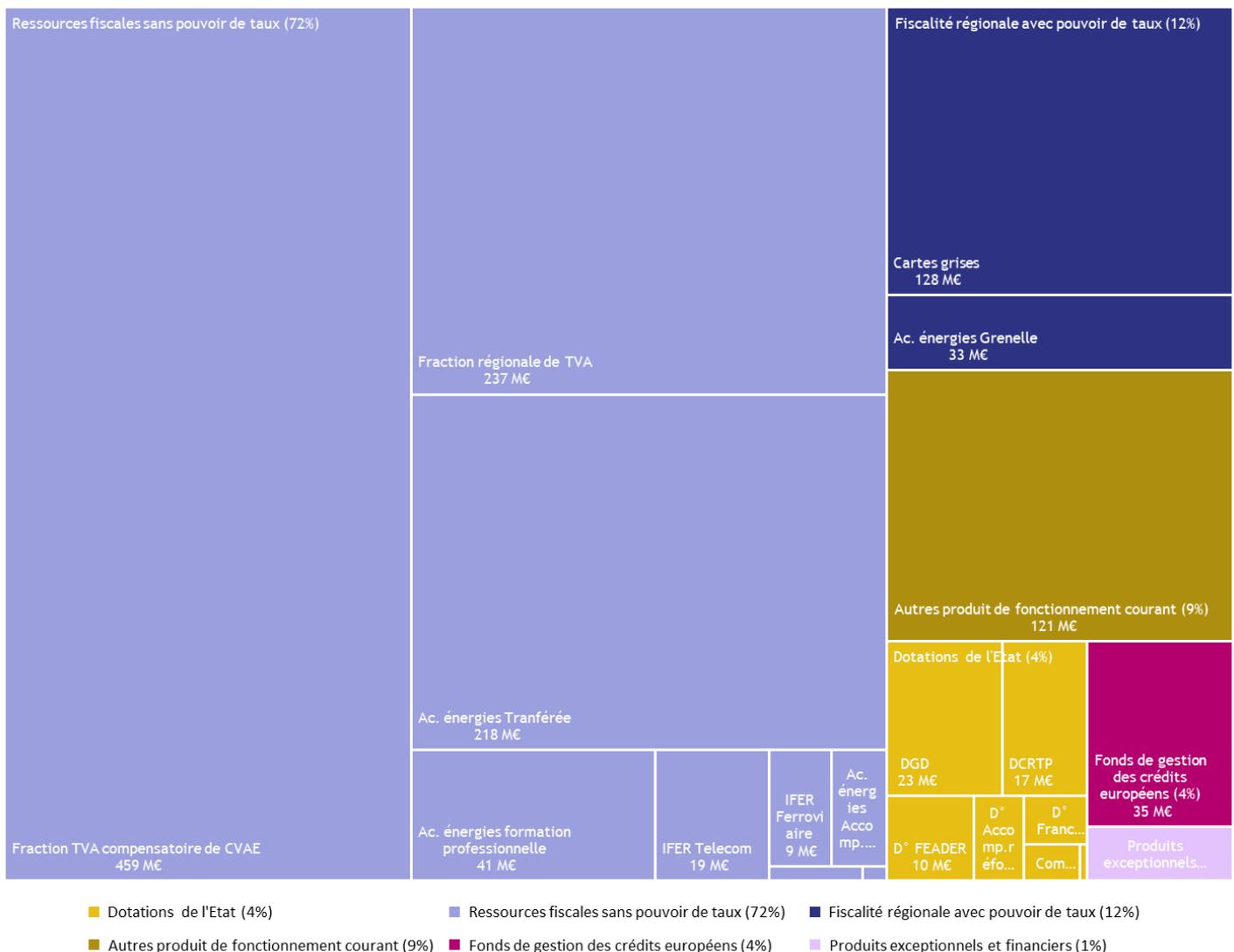
### II.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (1384 M€) sont constituées des produits de fonctionnement courant (1339 M€), des produits exceptionnels et financiers (10,2 M€) et des recettes du fonds de gestion des crédits européens (34,7 M€). Les recettes de fonctionnement ont diminué de 1,6% en 2024, principalement sous l'effet de la variation des remboursements de l'Union européenne. Il est à noter que, hors fonds européens et produits exceptionnels, les produits de fonctionnement courant ont progressé en moyenne de 1,1% par an sur la période rétrospective et de seulement 0,9% en 2024. Le niveau élevé des produits exceptionnels et financiers entre 2021 et 2023 est lié aux reprises de provisions « COVID » effectuées sur

ces trois années. Au global et hors fonds européens l'année 2024 se caractérise par une évolution des recettes de fonctionnement de +0,1%.

en euros	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moy.	Δ 2024/23
+ Dotations de l'Etat	77 725 704	85 657 894	94 835 129	67 814 455	81 453 410	62 049 234		-19,4 M€
<i>Variation annuelle</i>	-3,2%	10,2%	10,7%	-28,5%	20,1%	-23,8%	-4,4%	
+ Ressources fiscales sans pouvoir de taux	936 460 176	841 903 167	859 502 507	944 881 251	972 364 153	994 456 188		22,1 M€
<i>Variation annuelle</i>	4,6%	-10,1%	2,1%	9,9%	2,9%	2,3%	1,2%	
+ Fiscalité régionale avec pouvoir de taux	163 659 334	152 058 327	162 414 191	146 041 490	151 445 241	161 776 889		10,3 M€
<i>Variation annuelle</i>	7,6%	-7,1%	6,8%	-10,1%	3,7%	6,8%	-0,2%	
+ Autres produit de fonctionnement courant	88 979 140	105 079 378	124 782 028	137 788 664	122 089 595	120 908 350		-1,2 M€
<i>Variation annuelle</i>	8,5%	18,1%	18,8%	10,4%	-11,4%	-1,0%	6,3%	
<b>= Produits de fonctionnement courant</b>	<b>1 266 824 354</b>	<b>1 184 698 766</b>	<b>1 241 533 855</b>	<b>1 296 525 859</b>	<b>1 327 352 399</b>	<b>1 339 190 661</b>		<b>11,8 M€</b>
<i>Variation annuelle</i>	<b>4,7%</b>	<b>-6,5%</b>	<b>4,8%</b>	<b>4,4%</b>	<b>2,4%</b>	<b>0,9%</b>	<b>1,1%</b>	
+ Produits exceptionnels et financiers	5 537 067	5 170 490	25 568 329	21 134 862	20 350 172	10 227 978		-10,1 M€
<i>Variation annuelle</i>	0,7%	-6,6%	394,5%	-17,3%	-3,7%	-49,7%	13,1%	
+ Recettes du FGCE	56 992 341	34 886 604	33 503 729	49 252 444	58 659 957	34 746 331		-23,9 M€
<i>Variation annuelle</i>	64,1%	-38,8%	-4,0%	47,0%	19,1%	-40,8%	-9,4%	
<b>= Recettes Reelles de fonctionnement</b>	<b>1 329 353 762</b>	<b>1 224 755 860</b>	<b>1 300 605 913</b>	<b>1 366 913 165</b>	<b>1 406 362 528</b>	<b>1 384 164 969</b>		<b>-22,2 M€</b>
<i>Variation annuelle</i>	<b>6,3%</b>	<b>-7,9%</b>	<b>6,2%</b>	<b>5,1%</b>	<b>2,9%</b>	<b>-1,6%</b>	<b>0,8%</b>	

### Recettes de fonctionnement



Les produits de fonctionnement courant sont constitués en très grande majorité de ressources de nature fiscale (84% en 2024). Cependant, la part de la fiscalité régionale avec pouvoir de taux ne représente que 12% de ces produits. Pour la plupart des ressources fiscales (72%), la Région ne dispose d'aucun pouvoir de taux.

En dehors de la fiscalité, la Région perçoit des dotations de l'Etat (4%) et d'autres produits de fonctionnement courant (9%), essentiellement des produits des services et de participations.

La structure des produits de fonctionnement se maintient entre 2019 et 2024.

### II.1.1. Les Dotations de l'État

Avec la suppression de la Dotation Globale de Fonctionnement des Régions à partir de 2018, les dotations de l'État sont désormais constituées de la Dotation Globale de Décentralisation, des compensations d'exonérations de fiscalité directe, des compensations instituées dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe en 2011 : Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et fonds national de garantie individuelle des ressources des Régions (FNGIR) jusqu'en 2021. A partir de 2022, le FNGIR est intégré aux recettes de TVA, expliquant l'essentiel de la baisse de 27 M€ des dotations de l'Etat entre 2021 et 2022.

en euros	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moy.	Δ 2024/23
<b>+ Dotations de l'Etat</b>	77 725 704	85 657 894	94 835 129	67 814 455	81 453 410	62 049 234		-19,4 M€
<i>Variation annuelle</i>	-3,2%	10,2%	10,7%	-28,5%	20,1%	-23,8%	-4,4%	
Dotation globale de décentralisation	21 888 532	21 888 532	21 888 532	21 888 532	22 306 947	23 076 224	1,1%	0,8 M€
Dotation Accompagnement de la réforme de l'apprentissage	0	5 454 832	5 454 832	5 454 832	5 454 832	5 454 832	0,0%	0,0 M€
Dotation France compétences	0	6 281 100	6 281 100	6 281 100	6 281 100	4 005 342	-36,2%	-2,3 M€
Dotation compensation frais gestion TH	0	0	10 653 714	14 548 851	10 653 714	0		-10,7 M€
Dotation compensation frais gestion CVAE					7 243 981	0		
Compensation de fiscalité directe	6 634 225	5 537 323	4 495 193	2 631 949	2 631 949	2 631 949	-16,9%	0,0 M€
Dotation de compensation de la réforme de la taxe profess	21 594 535	18 887 695	18 453 346	17 009 191	17 009 191	17 009 191	-4,7%	0,0 M€
Dotation gestion des contreparties FEADER					9 516 234	9 516 234		
Dotation NATURA 2000					355 462	355 462		
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNC	27 608 412	27 608 412	27 608 412	0	0	0	-100,0%	0,0 M€

Depuis 2020, les Régions, bénéficient d'une dotation de France compétences pour financer leurs actions résiduelles en faveur de l'apprentissage après le retrait de l'essentiel de leurs compétences en la matière. Initialement maintenue sur 2024 au même niveau, cette dotation a été réduite de 36,2% par l'Etat en cours d'année au titre des 10 milliards d'euros d'économie sur les dépenses de l'État.

En compensation de la suppression des ressources régionales pour l'apprentissage (taxe d'apprentissage et accise sur les énergies apprentissage), les Régions bénéficient depuis 2020 de ressources spécifiques pour le financement de la formation professionnelle, historiquement incluses dans la taxe d'apprentissage. Le montant établi par l'Etat à 13,8 M€ pour la Bretagne, est financé par l'intermédiaire de deux vecteurs : une dotation budgétaire de l'Etat (5,5 M€) et une recette fiscale, une fraction d'accise sur les énergies dite « d'accompagnement de la réforme de l'apprentissage », (8,3 M€, voir infra).

Jusqu'en 2023, la Région percevait deux dotations de compensation de la perte des frais de gestion de la fiscalité locale (à la suite de la suppression de la taxe d'habitation et de la diminution des impôts de production), pour un montant total de 17,9 M€. Depuis 2024, ces dotations ont été supprimées et les sommes correspondantes ont été intégrées à la fraction d'accise sur les énergies allouée à la Région en matière de financement de la formation professionnelle.

La Dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP) et la dotation pour transfert des compensations d'exonération de fiscalité directe locale (DTCE FDL) se stabilisent après une période de minoration appliquée annuellement sur les dotations considérées par l'Etat comme des « variables d'ajustement » des concours de l'Etat aux collectivités ; leur montant est donc en 2024 comme pour 2023 de 17 M€ et 2,6 M€.

L'Etat confie aux Régions depuis 2023, en qualité d'autorité de gestion régionale, la gestion de l'ensemble des interventions du FEADER non liées à la surface ainsi que la gestion des sites terrestres classés Natura 2000. En contrepartie, la Région perçoit deux compensations respectivement de 9,5 M€ et de 0,355 M€.

Au global, le montant de l'enveloppe des dotations diminue en 2024 (-19,4 M€). Cette baisse est essentiellement liée à la transformation de certaines dotations versées par l'Etat en fiscalité sans pouvoir de taux, pour le même montant.

### II.1.2. Les ressources fiscales sans pouvoir de taux

Cette catégorie regroupe l'ensemble des ressources de nature fiscale perçues par la Région, dont l'évolution est fonction de la croissance des bases de taxation, et/ou des taux et tarifs décidés par l'État, mais sur lesquelles la Région ne dispose d'aucun effet de levier.

en euros	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moy.	Δ 2024/23
<b>+ Ressources fiscales sans pouvoir de taux</b>	<b>936 460 176</b>	<b>841 903 167</b>	<b>859 502 507</b>	<b>944 881 251</b>	<b>972 364 153</b>	<b>994 456 188</b>		<b>22,1 M€</b>
<i>Variation annuelle</i>	<i>4,6%</i>	<i>-10,1%</i>	<i>2,1%</i>	<i>9,9%</i>	<i>2,9%</i>	<i>2,3%</i>	<i>1,2%</i>	
Accise sur les énergies Transférée	206 074 077	201 457 311	204 287 624	204 148 975	215 905 592	218 001 583	1,1%	2,1 M€
CVAE	366 726 598	378 942 185	0	0	0	0	0,0%	0,0 M€
Fonds de péréquation de la CVAE	2 335 646	736 038	466 671	0	0	0	0,0%	0,0 M€
Attributions de compensation de CVAE	1 784 862	1 784 862	1 784 862	1 784 862	1 784 862	1 784 862	0,0%	0,0 M€
IFER Ferroviaire	7 935 363	8 328 559	8 312 344	8 750 066	9 192 249	9 318 626	3,3%	0,1 M€
IFER Telecom	19 666 285	20 684 600	19 989 132	19 367 358	19 951 876	19 318 754	-0,4%	-0,6 M€
Frais de gestion de la fiscalité locale	24 777 299	25 635 269	15 064 575	11 232 142	8 088 727	0		-8,1 M€
* Accise sur les énergies formation professionnelle	10 953 479	10 953 478	10 040 690	15 784 858	15 162 223	41 148 643	30,3%	26,0 M€
Accise sur les énergies primes d'apprentissage	15 782 300	0	0	0	0	0	0,0%	0,0 M€
Taxe d'apprentissage	76 402 626	0	0	0	0	0	0,0%	0,0 M€
Accise sur les énergies taxe d'apprentissage	7 173 357	0	0	0	0	0	0,0%	0,0 M€
* Accise sur les énergies Accompagnement de la réforme de la	0	8 302 754	9 195 964	8 302 754	8 302 754	8 302 754	0,0%	0,0 M€
Accise sur les énergies Orientation et information sur les mét	0	460 455	459 408	465 396	422 566	455 672	-0,3%	0,0 M€
Fraction régionale de TVA	196 848 285	184 617 656	210 223 013	228 227 239	234 537 620	237 244 335	3,8%	2,7 M€
Fraction TVA compensatoire de CVAE	0	0	379 678 223	446 817 600	459 015 683	458 880 959	6,5%	-0,1 M€

\*En 2021, un titre de recettes 912 788 € a été imputé à tort sur l'accise sur les énergies "Accompagnement de la Réforme de l'apprentissage" au lieu de l'accise sur les énergies "formation professionnelle"

Depuis 2021 cette catégorie se compose essentiellement des ressources issues de la TVA (part perçue en remplacement de la DGF des régions et part perçue en remplacement de la CVAE régionale) et de l'accise sur les énergies transférée par l'Etat, principal vecteur de compensation pour financer les transferts de compétences depuis 2004.

### • Les recettes de TVA

L'Etat reverse aux régions depuis 2018 des fractions (appelées également quotes-parts) de TVA afin de compenser des suppressions de dotations ou de recettes fiscales. Elles sont calculées à partir du montant perçu sur la dernière année d'existence de ces ressources. Puis, chaque année, le montant des fractions de TVA progresse au rythme de la dynamique de la TVA.

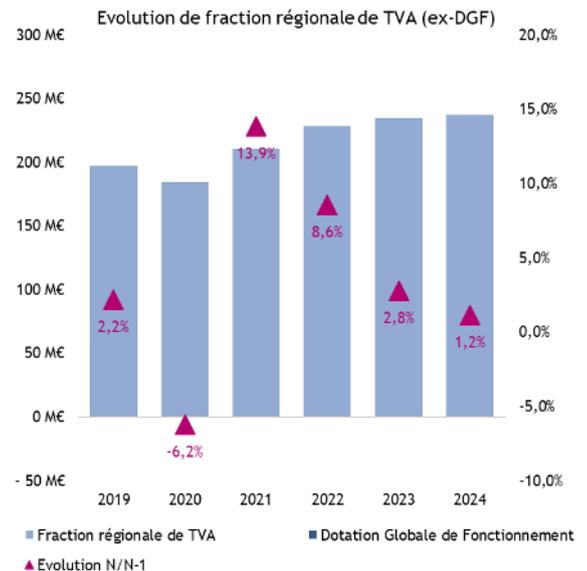
A l'origine, ce remplacement par des recettes de TVA devait permettre aux Régions de bénéficier d'une ressource dynamique. Toutefois, depuis 2023, l'essoufflement de la dynamique de la TVA conduit à un tassement de ces recettes. Sur l'année 2024, la dynamique de TVA (constatée à +1,15% pour la fraction régionale de TVA) s'est révélée bien inférieure aux prévisions de l'Etat (+4,5%) et inférieure aux prévisions, pourtant plus prudentes, de la Région (+3,5% puis réévaluée à +2% par décision modificative), entraînant un taux de réalisation de 99%, en deçà de 7,2 M€ par rapport au prévisionnel.

**La fraction régionale de TVA** a été attribuée aux régions à partir de 2018 en remplacement de leur dotation globale de fonctionnement (DGF). Elle a été calculée à partir des montants de DGF perçus par les régions en 2017, qui ont ainsi été transformés en fraction de TVA. Cette ressource bénéficie d'une garantie plancher, à hauteur des montants de DGF perçus en 2017.

Le niveau de recettes encaissées en 2024 augmente de +1,15% par rapport à 2023, soit +2,7 M€, pour atteindre 237,2 M€.

**La fraction compensatoire de la CVAE** (contribution à la valeur ajoutée des entreprises) **et du FNGIR** (fonds national de garantie individuelle des ressources des Régions) correspond à des recettes de TVA reversées par l'Etat en remplacement de la part régionale de la CVAE depuis 2021 et du FNGIR depuis 2022, tous deux supprimés ces mêmes années.

Au total, la part fraction compensatoire de CVAE et du FNGIR atteint un montant de 458,9 M€, à -0,03% par rapport à 2023, soit -0,1 M€. L'écart d'évolution avec la fraction régionale (ex-DGF) s'explique par le mode de versement. La fraction régionale (ex-DGF) est perçue chaque mois au réel du mois précédent. La fraction compensatoire de la CVAE et du FNGIR est versée mensuellement selon un montant prévisionnel. Pour cette dernière fraction, une régularisation est opérée en début d'année suivante par l'Etat pour en établir le montant définitif et faire correspondre son évolution à celle de la TVA ex-DGF. Ainsi, pour mesurer l'évolution de la TVA chaque année, il convient de s'appuyer sur la fraction régionale (ex-DGF).



### • L'accise sur les énergies

L'accise sur les énergies est la nouvelle dénomination depuis 2022 des taxes intérieures de consommation. Elle est découpée en fractions pour chaque énergie, correspondant à chaque ancienne taxe. La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), dont les régions en percevaient une part, a été remplacée par une part de la fraction de l'accise sur les énergies perçue sur les produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons.

**L'accise sur les énergies dite « transférée »** est garantie par l'Etat pour la part correspondant au financement des transferts de compétences. Son montant de 218 M€ est en hausse en 2024 avec 2,1 M€ de recettes encaissées en plus, soit +0,97%. L'accise sur les énergies transférée comprend également depuis 2017 les fractions de tarifs correspondant à l'ancienne modulation régionale.

**L'accise sur les énergies « formation professionnelle »** correspond au financement historique de l'Etat vers les régions pour la compétence « formation professionnelle ». A l'origine dotation de l'Etat, la forme de ce financement a évolué à plusieurs reprises. En 2023, ce financement se composait d'une part d'accise sur les énergies (15,2 M€), de frais de gestion de la fiscalité locale (8 M€) et de dotations de compensation de la perte des frais de gestion de la fiscalité locale (17,9 M€) à la suite de la suppression de la taxe d'habitation et de la diminution des impôts de production. En 2024, ces différents vecteurs ont été agrégés dans une part fixe du produit de l'accise sur les énergies (41,1 M€), dorénavant désignée « accise sur les énergies formation professionnelle ». Le montant global n'a pas évolué entre 2023 et 2024 car le regroupement a été effectué sur la base des montants de 2023.

**L'accise sur les énergies dite « d'accompagnement de la réforme de l'apprentissage »** correspond à une compensation de la part de la ressource régionale de taxe d'apprentissage qui finançait historiquement les actions de formation professionnelle. Cette ressource s'élève à 8,3 M€. Elle est complétée par une dotation de l'Etat (5,5 M€, voir supra) pour atteindre un montant global de compensation (13,8 M€).

- **Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)**

**L'IFER ferroviaire** est une imposition dont sont redevables les entreprises de transport ferroviaire sur le matériel roulant utilisé sur le réseau ferré national pour le transport de voyageurs. Un tarif différencié, fixé par la loi, est appliqué par type de matériel. Le produit de cette taxe est réparti au prorata du nombre de sillons-kilomètres (trajet réservé sur une ligne ferroviaire à un horaire donné) réservés par les exploitants dans chaque région. Cette recette fiscale est en progression ces dernières années (+3,3% en moyenne sur les cinq dernières années) et s'élève à 9,3 M€ en 2024.

**L'IFER télécom** est une imposition dont sont redevables les propriétaires des répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre et des réseaux de communications électroniques en fibre optique et en câble coaxial. Un tarif différencié, fixé par la loi, est appliqué par type d'équipement. La Région perçoit le produit de l'imposition pour les équipements situés sur son territoire. Cette recette fiscale évolue peu (-0,4% en moyenne sur les cinq dernières années) et s'élève à 19,3 M€ en 2024.

- **Les attributions de compensation de CVAE**

Comptablement, sont également rattachées à la catégorie des ressources fiscales les **attributions de compensations de CVAE** versées par les départements du Finistère et des Côtes d'Armor à la suite du transfert de la compétence transport interurbain, maritime et scolaire (en complément du transfert de CVAE). Le montant définitif de ces compensations, établi par les commissions locales d'évaluation des charges et ressources transférées et validé par arrêté des préfets départementaux, est de 1,8 M€.

En 2024, les ressources fiscales sans pouvoir de taux s'élèvent à 994,5 M€, soit une évolution de 22,1 M€ et +2,27% par rapport à 2023. Cette hausse est essentiellement liée à la transformation de certaines dotations versées par l'Etat en fiscalité sans pouvoir de taux, pour le même montant.

### II.1.3. La fiscalité régionale avec pouvoir de taux

La fiscalité avec pouvoir de taux correspond à l'ensemble des ressources de nature fiscale, sur lesquelles la Région peut exercer un effet de levier : la taxe sur les cartes grises et la majoration de tarifs applicable à l'accise sur les énergies dite majoration « Grenelle ». La modulation régionale de l'accise sur les énergies ne rentre plus dans cette catégorie depuis 2017 et correspond désormais à des fractions de tarifs transférés par l'Etat (voir supra).

en euros	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moy.	Δ 2024/23
+ Fiscalité régionale avec pouvoir de taux	163 659 334	152 058 327	162 414 191	146 041 490	151 445 241	161 776 889		10,3 M€
<i>Variation annuelle</i>	7,6%	-7,1%	6,8%	-10,1%	3,7%	6,8%	-0,2%	
Cartes grises	127 854 390	120 522 445	127 693 392	108 358 241	117 796 603	128 418 070	0,1%	10,6 M€
* Accise sur les énergies Grenelle	35 804 944	31 535 882	34 720 799	37 683 249	33 648 638	33 358 819	-1,4%	-0,3 M€

\* le montant de l'accise sur les énergies "Grenelle" dû au titre de 2019 est de 36,1M€, une régularisation de 0,3M€ versée tardivement ayant été titrée sur l'exercice 2020

- **Les recettes liées à l'immatriculation des véhicules**

La taxe régionale s'applique aux immatriculations délivrées dans l'année sur le territoire régional dans le cadre d'une acquisition de véhicule. Les Régions fixent le montant du taux unitaire de la taxe. Ce taux est ensuite multiplié par la puissance fiscale des véhicules. Il est par ailleurs réduit de moitié pour les véhicules d'occasions de plus de 10 ans et porté à zéro pour les véhicules fonctionnant exclusivement à l'électricité ou à l'hydrogène.

Par ailleurs dans le cadre de la simplification de la fiscalité sur les véhicules, engagée par la loi de finances pour 2020, la taxe régionale fixe appliquée lors d'une demande de modifications ou de duplicatas de certificats d'immatriculation, a été supprimée au premier janvier 2021. Cette suppression est « compensée » par l'attribution aux Régions d'une part des frais de gestion perçus par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés en charge de la délivrance des certificats (7€).

Les nouvelles mesures appliquées en mai 2023 (hausse du tarif de 51 à 55€ par cheval fiscal et fin de l'exonération partielle des véhicules hybrides) ont porté leur plein effet sur 2024. Bénéficiant également de la progression de +2,2% des immatriculations, les recettes liées à l'immatriculation des véhicules ont ainsi augmenté de 10,6 M€ en 2024 soit +9,02%, pour un total de 128,4 M€.

Une nouvelle hausse de cette recette est attendue sur 2025 pour deux raisons. D'une part, la Région a décidé de relever le tarif unitaire pour le fixer au plafond légal (60€) à compter du 1<sup>er</sup> février 2025. D'autre part, la loi de finances pour 2025 a supprimé l'exonération de droit de la taxe pour les véhicules fonctionnant exclusivement à l'électricité ou à l'hydrogène.

- **La recette de la majoration « Grenelle » de l'accise sur les énergies**

Elle reflète l'évolution de la consommation de carburant constatée sur le territoire national (depuis la loi de finances pour 2020 qui a remplacé l'assiette régionale par une fraction de l'assiette nationale). Cette majoration a été portée à son tarif maximum dès 2011. Avec 33,4 M€ encaissés au titre de 2024, le niveau de cette recette est stable, en très légère baisse (-0,86%) par rapport à 2023.

#### II.1.4. Les autres produits de fonctionnement courant

Les autres produits de fonctionnement courant comprennent les participations et cofinancements obtenus sur les politiques menées par la Région dans ses différents domaines d'intervention, dont les fonds européens, ainsi que les produits du domaine et les atténuations de charges. Le montant de ces produits est de 121 M€ en 2024, en baisse de 1%.

en euros	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moy.	Δ 2024/23
+ Fonds européens (Région bénéficiaire finale)	3 933 994	10 471 317	16 926 206	12 586 542	18 576 143	21 966 936		3,4 M€
Variation annuelle	-76,2%	166,2%	61,6%	-25,6%	47,6%	18,3%	41,1%	
+ Participations diverses	73 618 884	79 260 613	90 944 698	108 209 034	84 834 789	80 697 666		-4,1 M€
Variation annuelle	38,0%	7,7%	14,7%	19,0%	-21,6%	-4,9%	1,9%	
+ Produits du domaine et atténuations de charges	11 426 261	15 347 448	16 911 124	16 993 087	18 678 664	18 243 748		-0,4 M€
Variation annuelle	-5,8%	34,3%	10,2%	0,5%	9,9%	-2,3%	9,8%	
= Autres produit de fonctionnement courant	88 979 140	105 079 378	124 782 028	137 788 664	122 089 595	120 908 350		-1,2 M€
Variation annuelle	8,5%	18,1%	18,8%	10,4%	-11,4%	-1,0%	6,3%	

- **Les fonds européens pour lesquels la Région est bénéficiaire finale**

Les participations reçues de l'Europe en 2024, en tant que bénéficiaire finale, sont en augmentation par rapport à 2023 (+3,4 M€) et concernent les appels de fonds FSE, FEDER, ainsi que le remboursement de frais liés à l'assistance technique liée au FEDER, au FEADER et au FEAMP. Ces recettes fluctuent en fonction du rythme des demandes de paiement, et montent donc en puissance au fil de l'avancement de la programmation.

- **Les participations diverses**

Ces participations comprennent en premier lieu celles de l'Etat, et en particulier dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), à hauteur de 35,720 M€.

La Région perçoit également les participations des familles au titre de la restauration et de l'hébergement dans les lycées. Sur 2024, ces recettes représentent 7,358 M€ en 2024, soit une baisse de 5,872 M€ par rapport à 2023 qui s'explique par un décalage d'encaissement des recettes du 2<sup>ème</sup> semestre 2022 sur 2023 et des mesures tarifaires harmonisées.

Enfin, des collectivités ainsi que d'autres organismes publics et privés versent à la Région des participations : les quatre départements à la suite de transfert de compétences dans les domaines portuaire et des déchets, les EPCI au titre des

transports mais également des entreprises privées dans le cadre du programme SARE (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique) via des certificats d'économie d'énergies.

- **Les produits du domaine et atténuations de charges**

Les produits du domaine correspondent principalement aux participations familiales pour le service transport scolaire et interurbain, à hauteur de 10,6 M€ en 2024. Diverses redevances sont également comprises dans ces produits, notamment les droits de port, les redevances hydrauliques, les redevances au titre d'une autorisation temporaire d'occupation.

Les atténuations de charges correspondent à des remboursements (notamment la participation des agents dans le cadre des titres restaurant ou chèques-vacances).

## II.2. Les recettes d'investissement hors emprunt

Les recettes d'investissement se composent des dotations et subventions d'équipement, ainsi que des ressources propres d'investissement. Les recettes d'investissement hors emprunt s'élèvent à 210,6 M€, en hausse de 0,7% par rapport à 2023.

en euros	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moy.	Δ 2024/23
<b>+ Recettes du FGCE</b>	51 954 916	59 922 215	60 041 568	81 294 965	99 486 468	76 418 702		-23,1 M€
<i>Variation annuelle</i>	-18,0%	15,3%	0,2%	35,4%	22,4%	-23,2%	8,0%	
<b>+ Dotations et subventions d'équipement</b>	38 399 732	40 693 444	39 905 954	47 997 052	48 032 518	54 527 190		6,5 M€
<i>Variation annuelle</i>	9,1%	6,0%	-1,9%	20,3%	0,1%	13,5%	7,3%	
Dotation régionale d'équipement scolaire	20 958 087	20 958 087	20 958 087	20 958 087	20 958 087	20 958 087		
Subventions d'équipement	17 441 645	19 735 357	18 947 867	27 038 965	27 074 431	33 569 103	14,0%	6,5 M€
<b>+ Recettes propres d'investissement</b>	42 119 345	49 571 691	45 837 954	51 246 242	61 665 707	79 680 582		18,0 M€
<i>Variation annuelle</i>	-25,6%	17,7%	-7,5%	11,8%	20,3%	29,2%	13,6%	
FCTVA	16 415 105	22 542 446	27 420 237	29 832 270	26 232 495	25 485 847	9,2%	-0,7 M€
Prêts et avances à moyens et long terme	12 232 565	6 839 474	12 686 486	12 690 065	13 384 642	44 622 411	29,5%	31,2 M€
Autres	13 471 676	20 189 771	5 731 231	8 723 908	22 048 570	9 572 325	-6,6%	-12,5 M€
<b>= Recettes d'investissement hors emprunt</b>	132 473 993	150 187 350	145 785 476	180 538 259	209 184 693	210 626 474		1,4 M€
<i>Variation annuelle</i>	-14,6%	13,4%	-2,9%	23,8%	15,9%	0,7%	9,7%	

FGCE = Fonds de gestion des crédits européens

**Les recettes des fonds de gestion des crédits européens** correspondent aux sommes gérées par la Région, en tant qu'autorité de gestion ou organisme intermédiaire des fonds européens.

**Les dotations et subventions d'investissement** reçues s'élèvent à 54,5 M€ (+6,5 M€ par rapport à 2023). Il s'agit en premier lieu de la Dotation Régionale d'Équipement Scolaire, gelée depuis 2009 à 21 M€, ainsi que depuis 2020 de la dotation de France Compétences pour le financement du soutien aux CFA (7,7 M€). Sont également inscrites les subventions de l'État, des collectivités locales ou d'autres financeurs pour la participation à des travaux d'équipement. C'est le cas des paiements reçus au titre de la « dotation régionale d'investissement » (2,5 M€) du plan de relance de l'Etat, permettant notamment de cofinancer des projets de travaux de rénovation thermique dans les lycées bretons. Enfin, la Région perçoit également en investissement des fonds européens pour lesquels elle est bénéficiaire finale, c'est le cas par exemple pour BreizhUp et les outils BreizhGo qui ont bénéficié de FEDER à hauteur de 5,5 M€.

**Les ressources propres d'investissement** de la Région sont composées essentiellement du Fonds de compensation pour la TVA, des remboursements d'avances consenties aux entreprises et des produits de cessions. Elles dépendent, pour les deux premières, directement des dépenses d'investissement des années antérieures.

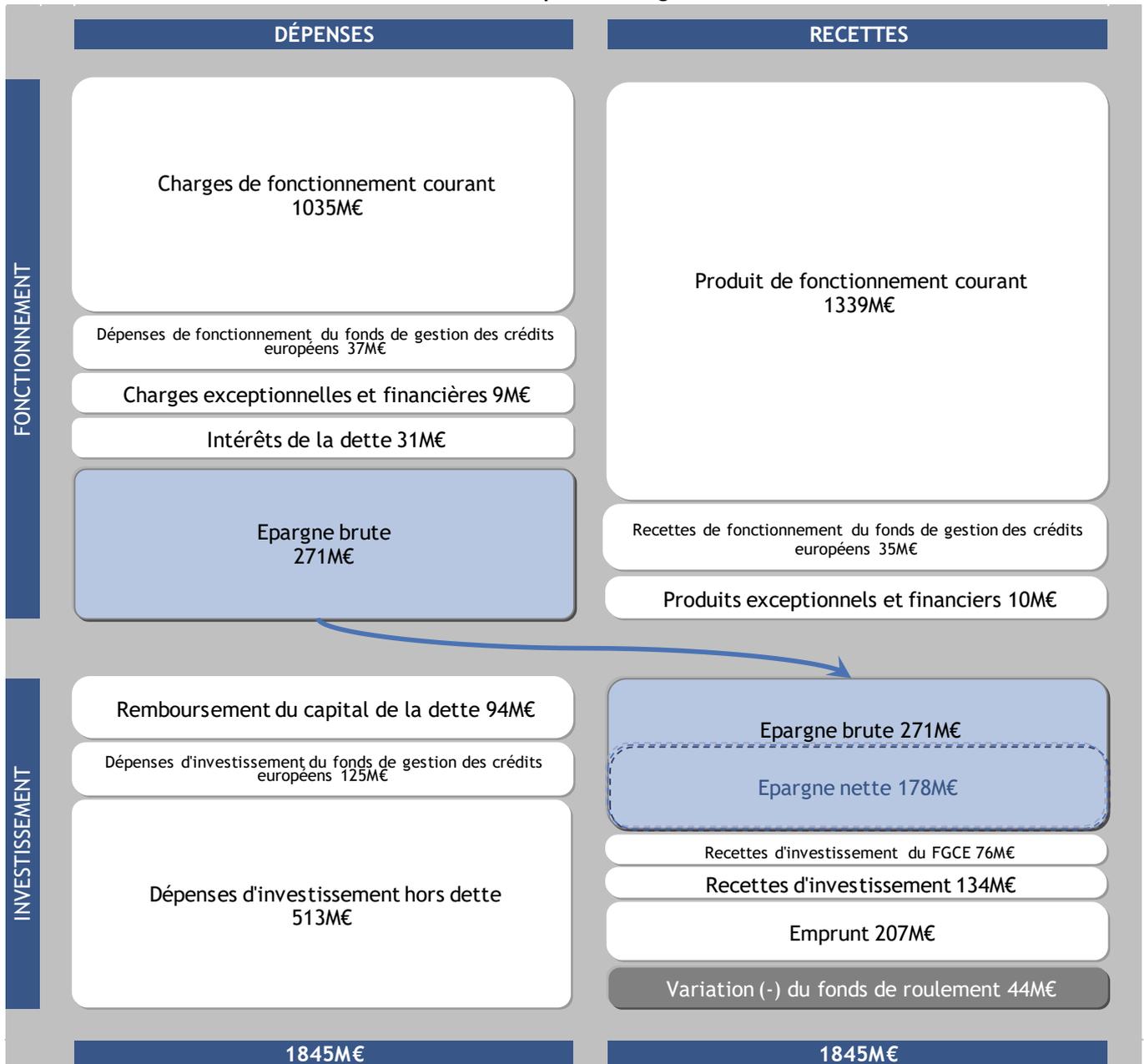
Le FCTVA compense la TVA acquittée par la Région sur ses dépenses d'investissement de l'année précédente. En 2024, ces recettes s'élèvent à 25,5 M€ (-0,7 M€).

Les remboursements d'avances résultent des prêts accordés aux entreprises au cours des exercices précédents, et des échéanciers de remboursements correspondants. En 2024, le rythme a fortement augmenté pour se porter à 44,7 M€, soit +31,2 M€ de recettes encaissées au titre de remboursements d'avances. Cette hausse est à mettre en relation avec le remboursement d'une avance à la SABEMEN à hauteur de 30 M€.

Les produits de cession s'élèvent à 3,9 M€ en 2024, soit -9,7 M€ par rapport à 2023. Le niveau exceptionnellement élevé de ces produits en 2023 s'expliquait par plusieurs cessions financières importantes (cession de titres du Groupe Aucy Holding pour 5,8 M€ et cessions de parts dans les cadres des fonds d'investissement Ouest Venture 1 et Ouest Venture 2). Sur 2024, trois cessions immobilières (deux à Rennes, ZAC Atalante Champeaux et canal Saint-Martin, et une à Vannes, rue Montaigne) représentent la majeure partie des produits (3,2 M€).

### III. La situation financière

#### Schéma de l'équilibre budgétaire 2024



*Le jeu des arrondis ne permet pas forcément à la présentation en millions d'euros d'être équilibrée*

#### III.1. La constitution de l'épargne

L'épargne dégagée par une collectivité sur sa section de fonctionnement contribue au financement des investissements. L'analyse des soldes d'épargne permet de juger la capacité structurelle d'une collectivité à couvrir sainement ses besoins de financement.

- **L'excédent brut courant** est le solde entre les produits de fonctionnement courant et les charges de gestion courante. Il évalue la capacité de la collectivité à dégager, sur sa gestion courante, un excédent, et par conséquent des marges de manœuvre.

A partir du calcul de l'excédent brut courant, la chaîne d'épargne se décompose de la manière suivante :

- l'excédent brut courant majoré des produits exceptionnels et financiers et minoré des charges exceptionnelles et financières correspond à l'**épargne de gestion** qui sert prioritairement au paiement de l'annuité de la dette ;
- l'**épargne brute** se déduit de l'épargne de gestion en retranchant les intérêts de la dette. Elle correspond strictement à la contribution de la section de fonctionnement au financement de l'investissement ;

- **l'épargne nette**, enfin, mesure la capacité maximum de financement dégagée par la section de fonctionnement, une fois couverte la dépense d'investissement obligatoire qu'est le remboursement du capital de la dette.

en euros	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moy.	Δ 2024/23
<b>+ Produits de fonctionnement courant</b>	1 266 824 354	1 184 698 766	1 241 533 855	1 296 525 859	1 327 352 399	1 339 190 661		11,8 M€
<i>Variation annuelle</i>	4,7%	-6,5%	4,8%	4,4%	2,4%	0,9%	1,1%	
<b>- Charges de fonctionnement courant</b>	942 187 016	887 479 816	931 816 226	974 464 659	997 040 963	1 035 431 045		38,4 M€
<i>Variation annuelle</i>	0,7%	-5,8%	5,0%	4,6%	2,3%	3,9%	1,9%	
<b>= Excédent brut courant hors FGCE*</b>	324 637 338	297 218 950	309 717 629	322 061 200	330 311 436	303 759 616		-26,6 M€
<i>Variation annuelle</i>	18,1%	-8,4%	4,2%	4,0%	2,6%	-8,0%	-1,3%	
<b>+ Solde du fonds de gestion des crédits européens</b>	-152 744	220 215	-3 199 674	963 389	1 944 764	-2 480 057		-4,4 M€
<b>= Excédent brut courant</b>	324 484 594	297 439 165	306 517 955	323 024 589	332 256 200	301 279 559		-31,0 M€
<i>Variation annuelle</i>	18,2%	-8,3%	3,1%	5,4%	2,9%	-9,3%	-1,5%	
<b>+ Produits exceptionnels et financiers</b>	5 537 067	5 170 490	25 568 329	21 134 862	20 350 172	10 227 978		-10,1 M€
<b>- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts</b>	8 555 306	41 577 554	6 462 260	3 653 060	12 320 101	8 695 986		-3,6 M€
<b>= Epargne de gestion</b>	321 466 355	261 032 102	325 624 024	340 506 391	340 286 271	302 811 551		-37,5 M€
<i>Variation annuelle</i>	16,3%	-18,8%	24,7%	4,6%	-0,1%	-11,0%	-1,2%	
<b>- Intérêts de la dette</b>	7 325 232	7 393 661	7 275 093	9 061 181	24 914 265	31 313 174		6,4 M€
<i>Variation annuelle</i>	4,4%	0,9%	-1,6%	24,6%	175,0%	25,7%	33,7%	
<b>= Epargne brute</b>	314 141 124	253 638 441	318 348 931	331 445 211	315 372 007	271 498 377		-43,9 M€
<i>Variation annuelle</i>	16,6%	-19,3%	25,5%	4,1%	-4,8%	-13,9%	-2,9%	
<b>- Remboursement du capital de la dette</b>	49 984 301	53 769 621	68 804 036	76 898 496	86 161 816	93 840 739		7,7 M€
<i>Variation annuelle</i>	9,2%	7,6%	28,0%	11,8%	12,0%	8,9%	13,4%	
<b>= Epargne nette</b>	264 156 823	199 868 820	249 544 895	254 546 715	229 210 190	177 657 638		-51,6 M€
<i>Variation annuelle</i>	18,2%	-24,3%	24,9%	2,0%	-10,0%	-22,5%	-7,6%	

\* Hors opération de gestion de dette et de trésorerie, hors résultats antérieurs, hors Fonds de gestion des crédits européens

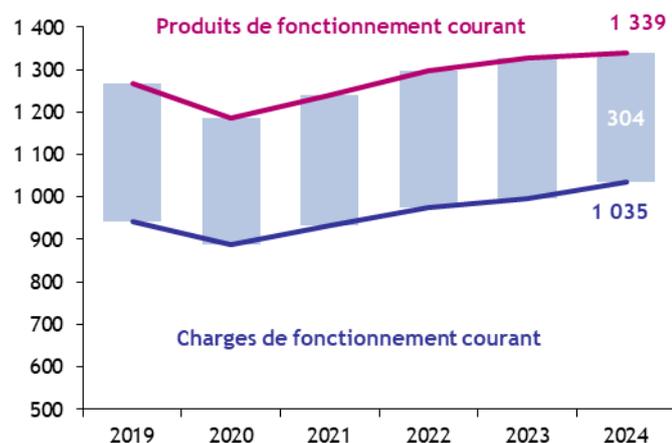
En moyenne, sur la période rétrospective, les produits de fonctionnement courant ont progressé de 1,1% par an. Les charges de fonctionnement courant ont quant à elles augmenté de 1,9% par an en moyenne.

Les produits de fonctionnement courant ont progressé de seulement 0,9% en 2024 (+11,8 M€), bien en deçà de la hausse de 3,9% des charges de fonctionnement courant (+38,4 M€) conduisant à une baisse de 26,6M€ de l'excédent brut courant hors fonds de gestion des crédits européens. L'excédent brut courant, y compris solde négatif du fonds de gestion des crédits européens, s'élève quant à lui à 301 M€ en baisse de 9,3% sur un an, soit -31M€.

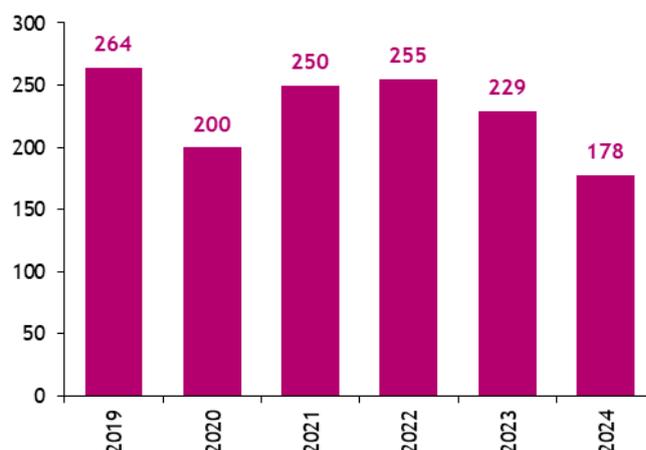
Cette baisse se répercute en cascade sur les autres maillons de la chaîne d'épargne qui baissent chacun de manière significative. Ainsi, l'épargne de gestion baisse de 11% pour atteindre 303 M€ en 2024.

Le maintien des taux d'intérêt à un niveau haut depuis deux ans explique l'essentiel de la hausse des intérêts de la dette (+6,4 M€). L'épargne brute diminue en 2024 pour atteindre 271 M€ (-43,9 M€). Une fois déduits les remboursements d'emprunt, l'épargne nette s'élève à 178 M€ en 2024, en baisse de 22,5%, soit -51,6 M€, par rapport à 2023, son plus bas niveau sur la période, en deçà du niveau atteint en 2020 pendant la crise sanitaire.

Évolution de l'excédent brut de fonctionnement en millions d'euros



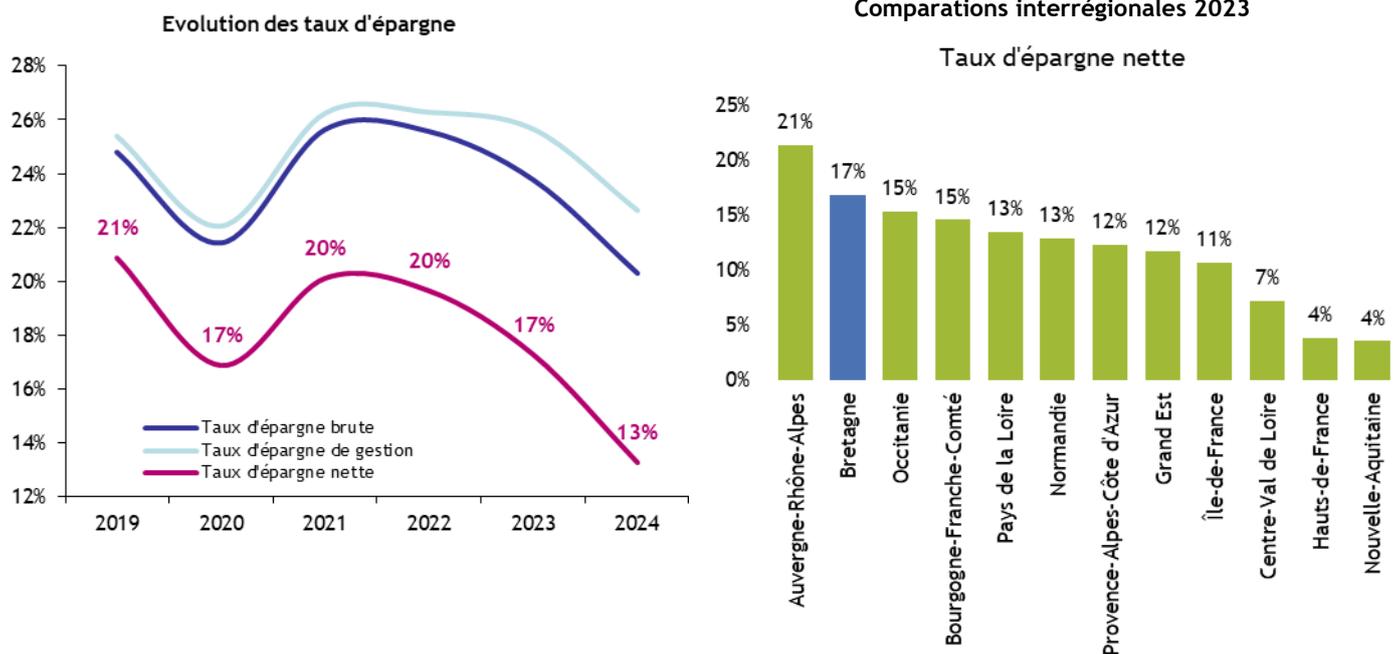
Evolution de l'épargne nette en millions d'euros



Le taux d'épargne rapporte l'épargne aux produits de fonctionnement courant. La faible dynamique des recettes de fonctionnement conjuguée à une progression continue des dépenses de fonctionnement conduit à une détérioration tendancielle des taux d'épargne. Le taux d'épargne nette diminue à 13% en 2024.

Le taux d'épargne nette de la Bretagne demeure néanmoins parmi les plus élevés des régions. En 2023, les taux d'épargne nette des Régions s'échelonnaient de 21% à 4% et s'établissait à 12% en moyenne (cf. comptes administratifs des régions en 2023<sup>1</sup>).

Ce niveau d'épargne a permis jusqu'à présent d'amortir les effets des différentes crises sur la section de fonctionnement (diminution conjoncturelle des recettes, impact de l'inflation sur les coûts énergétiques etc...). Les mesures contenues dans la loi de finances pour 2025 qui pèsent une nouvelle fois sur les recettes de fonctionnement viendront assurément contraindre encore un peu plus les taux d'épargne des Régions.



### III.2. Le financement des investissements

Pour financer ses investissements, la Région dispose des ressources suivantes :

- ses ressources d'investissement,
- l'autofinancement dégagé sur sa section de fonctionnement,
- une ressource externe : l'emprunt,
- et subsidiairement la variation du fonds de roulement.

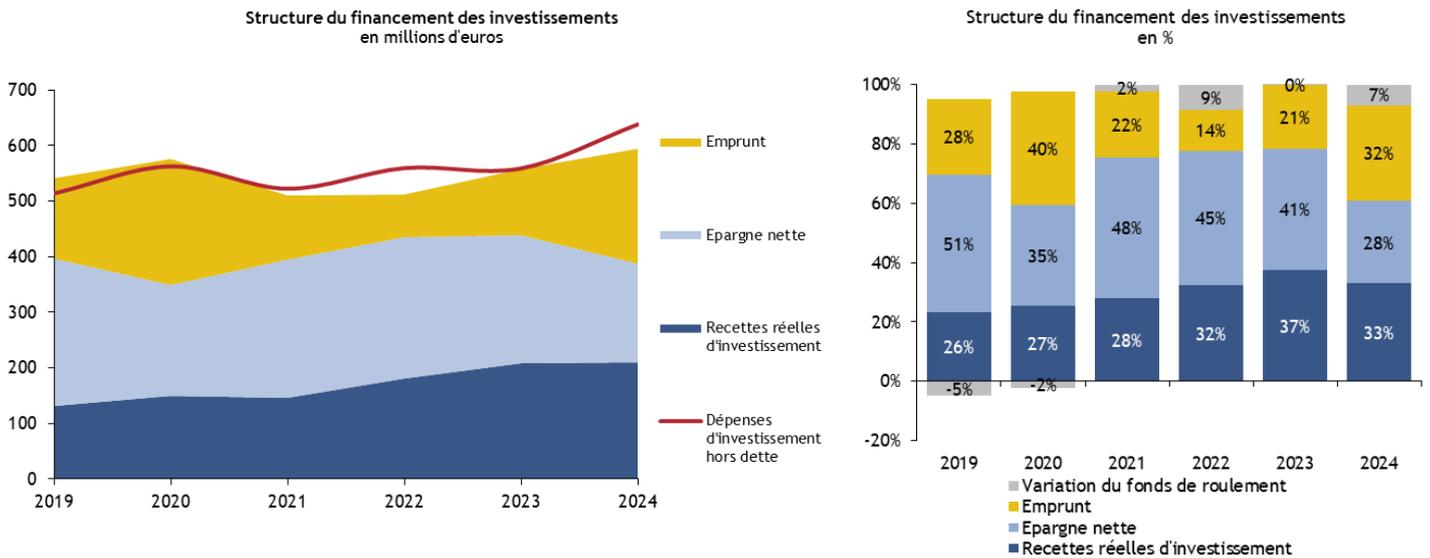
en euros	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moy.	Δ 2024/23
- Dépenses d'investissement hors dette	514 185 678	563 249 181	523 007 064	560 068 559	559 535 570	638 899 289		79,4 M€
+ Recettes d'investissement hors emprunt	132 473 993	150 187 350	145 785 476	180 538 259	209 184 693	210 626 474		1,4 M€
= Capacité ou Besoin de financement total	-381 711 684	-413 061 832	-377 221 588	-379 530 299	-350 350 877	-428 272 814		-77,9 M€
<i>Variation annuelle</i>		8,2%	8,2%	-8,7%	0,6%	-7,7%	22,2%	2,3%
+ Epargne nette	264 156 823	199 868 820	249 544 895	254 546 715	229 210 190	177 657 638		-51,6 M€
= Capacité ou Besoin de financement réel	-117 554 862	-213 193 012	-127 676 693	-124 983 585	-121 140 686	-250 615 176		-129,5 M€
<i>Variation annuelle</i>		-9,0%	81,4%	-40,1%	-2,1%	-3,1%	106,9%	16,3%
+ Emprunts	145 000 000	227 000 000	115 000 000	77 000 000	120 000 000	206 500 000		86,5 M€
<i>Variation annuelle</i>		-9,4%	56,6%	-49,3%	-33,0%	55,8%	72,1%	7,3%
= Variation du fonds de roulement (VFR)	27 445 138	13 806 988	-12 676 693	-47 983 584	-1 140 686	-44 115 176		

La comparaison des dépenses et des recettes d'investissement détermine un **besoin de financement total**. Il s'élève à 428 M€ en 2024. Ce besoin de financement est couvert prioritairement par l'épargne nette dégagée sur la section de fonctionnement, soit 177 M€. Lorsqu'un **besoin de financement réel** subsiste, il est alors financé par l'emprunt. Le

1 L'accise sur les énergies part « Grenelle » est retraitée en section de fonctionnement pour toutes les régions dans cette analyse.

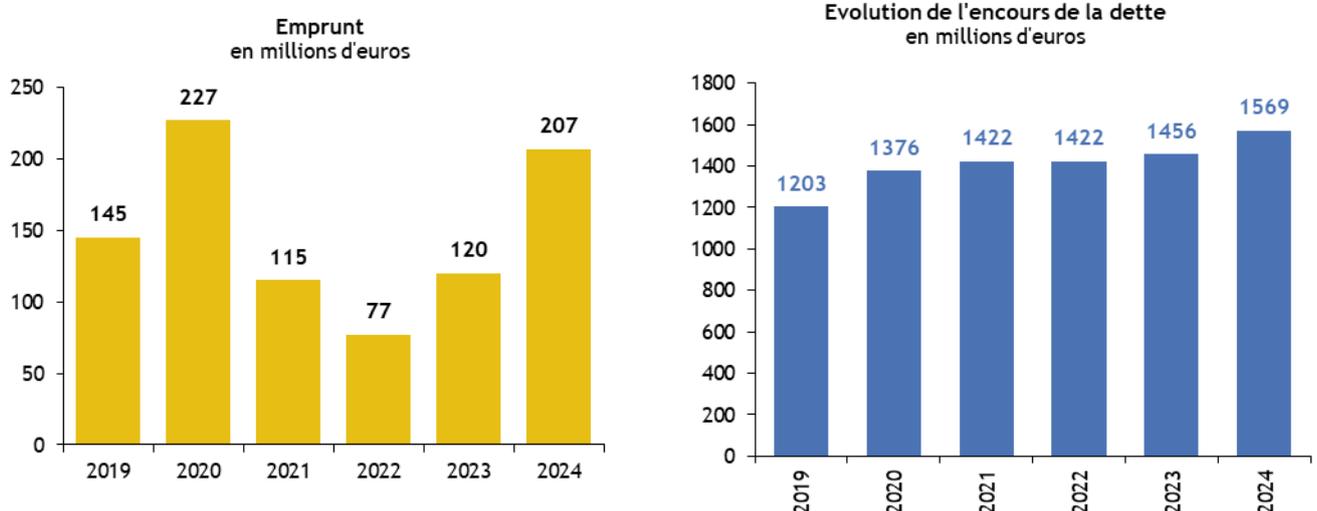
besoin de financement réel s'élève à 250,6 M€ en 2024 et a été couvert par 206,5 M€ d'emprunt et par l'utilisation du fonds de roulement à hauteur 44,1 M€.

En 2024, les investissements régionaux ont été financés à 28% par l'épargne nette dégagée sur la section de fonctionnement, à 32% par l'emprunt, à 33% par les recettes d'investissement et à 7% par le fonds de roulement constitué les années passées.



### III.2.1. L'emprunt

En 2024, 206,5 M€ d'emprunt ont été mobilisés, soit directement sur les marchés de capitaux par le biais d'émissions obligataires pour 15 M€, soit auprès des banques publiques : 111,5 M€ ont été mobilisés auprès de la banque des territoires et 80 M€ auprès de Banque européenne d'investissement. Le compte - rendu de l'exécution des opérations d'emprunt et de gestion de la dette de l'exercice en cinquième partie du rapport financier détaille les différentes opérations menées en 2024.



en euros	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moy.
<b>Emprunts</b>	145 000 000	227 000 000	115 000 000	77 000 000	120 000 000	206 500 000	
+ Emprunts transférés à la Région*	0	84 119	0	0	0	0	
+ Emprunts de réaménagement	45 000 000	0	150 000 000	0	0	0	
- Remboursement du capital de la dette	49 984 301	53 769 621	68 804 036	76 898 496	86 161 816	93 840 739	
- Remboursements anticipés	45 000 000	0	150 000 000	0	0	0	
<b>= Flux d'endettement</b>	<b>95 015 699</b>	<b>173 314 498</b>	<b>46 195 964</b>	<b>101 504</b>	<b>33 838 184</b>	<b>112 659 261</b>	
<b>Encours de la dette au 31 décembre</b>	<b>1 202 604 441</b>	<b>1 375 918 938</b>	<b>1 422 114 903</b>	<b>1 422 216 407</b>	<b>1 456 054 591</b>	<b>1 568 713 852</b>	
<i>Variation annuelle</i>	<b>8,6%</b>	<b>14,4%</b>	<b>3,4%</b>	<b>0,0%</b>	<b>2,4%</b>	<b>7,7%</b>	<b>5,5%</b>

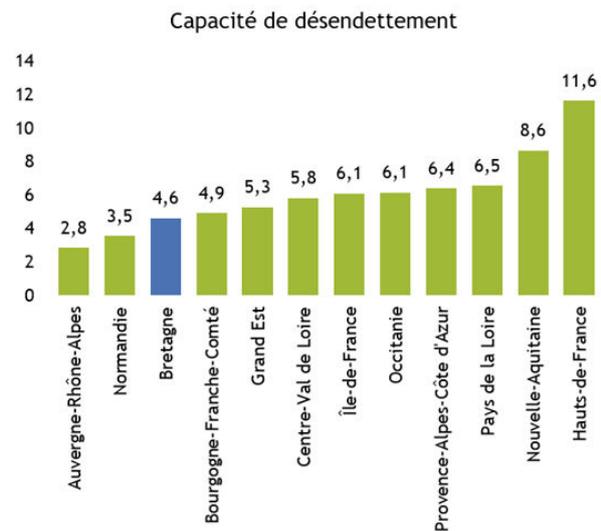
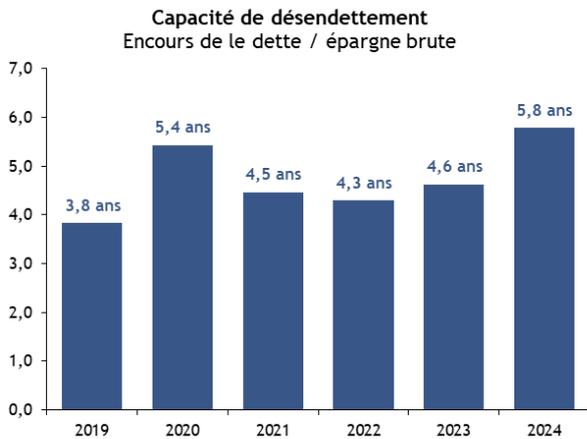
\* En 2020, suite à la dissolution du SMATAH, la Région a repris à son compte les 3 emprunts souscrits par la structure.

Depuis 2020, les remboursements annuels du capital de la dette comprennent les remboursements *in fine* des premiers emprunts obligataires contractés à compter de 2014, ce qui explique la montée en puissance progressive du remboursement en capital de la dette. Il s'élève à 94 M€ en 2024. Le flux net d'endettement est en nette hausse en 2024 ce qui conduit à une augmentation de l'encours de dette de 7,7% pour atteindre 1569 M€.

A la différence des ressources propres, l'emprunt génère une charge annuelle de dette. Pour la Bretagne, le coût moyen de la dette est de 2,18% en 2024, contre 1,89% l'année précédente.

La possibilité de recourir à l'emprunt doit s'étudier à la lumière de l'analyse de solvabilité de l'emprunteur. Celle-ci s'apprécie au regard de la capacité d'une collectivité locale à dimensionner sa dette à ses possibilités effectives de remboursement. La **capacité de désendettement** est l'indicateur qui reflète la capacité structurelle du débiteur à couvrir sainement ses besoins de financement. Elle mesure le temps nécessaire pour se désendetter en y consacrant toute son épargne brute. La BEI conditionne ses prêts à la conservation par l'emprunteur d'une capacité de désendettement inférieure à 8 ans ou 9 ans selon les contrats.

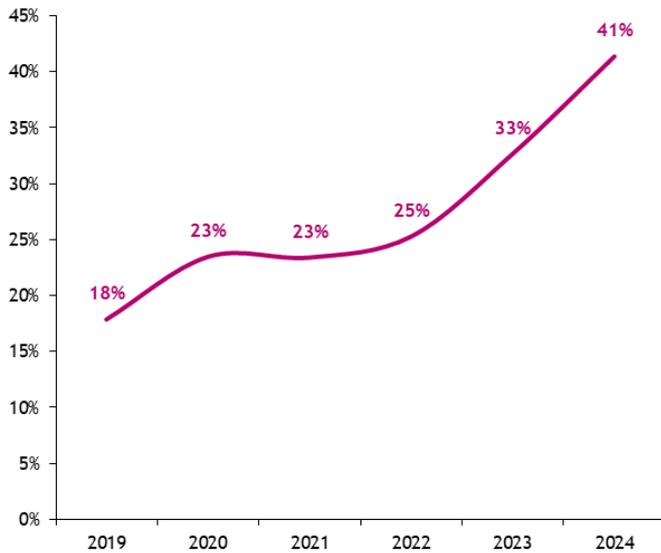
### Comparations interrégionales 2023



La capacité de désendettement passe à 5,8 ans en 2024 du fait de la progression du niveau de dette entre 2023 et 2024, combinée à la baisse de l'épargne. Pour rappel, en 2023, la capacité de désendettement moyenne des Régions était de 5,7 ans et la Bretagne se situait à la troisième place des Régions les plus solvables avec une capacité de désendettement de 4,6 ans en 2023. Ce niveau d'endettement évolue plus rapidement que prévu du fait de l'atonie des recettes fiscales constatée en 2024. Les perspectives 2025 et suivantes invitent à une vigilance renforcée.

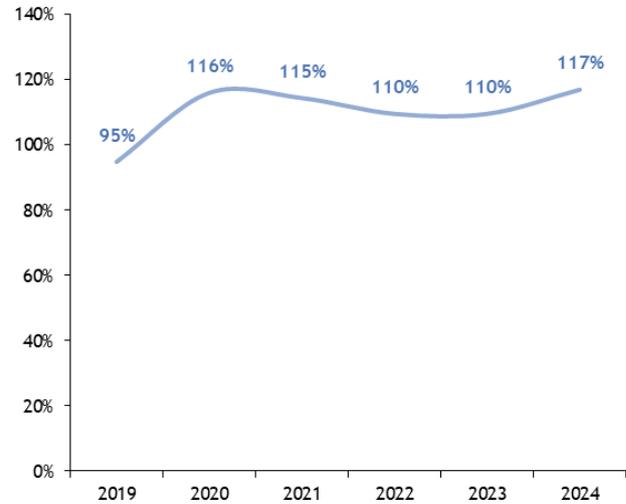
L'emprunteur doit aussi avoir la capacité à supporter la charge annuelle de sa dette. C'est la première contrainte de financement imposée aux collectivités puisque celles-ci doivent obligatoirement être en mesure de rembourser l'annuité de leur dette sur leurs ressources propres.

**Capacité annuelle de remboursement**  
Annuité/ épargne de gestion



**Indicateur volumétrique d'endettement**

Encours de la dette / Produits de fonctionnement courant



La **capacité annuelle de remboursement**, qui rapporte l'annuité de la dette à l'épargne de gestion, en est un indicateur. La Banque européenne d'investissement conditionne ses prêts à la conservation par l'emprunteur d'une capacité annuelle de remboursement inférieure à 62,5%. Elle est de 41% pour la Région en 2024.

L'**indicateur volumétrique d'endettement**, qui rapporte l'encours de la dette aux recettes de fonctionnement, fait partie de la batterie d'indicateurs dont la croissance est susceptible d'alerter sur une dégradation de la solvabilité. Son niveau s'élève à 117% en 2024.

### III.2.2. La variation du fonds de roulement

en euros	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Variation du fonds de roulement (VFR)</b>	<b>27 445 138</b>	<b>13 806 988</b>	<b>-12 676 693</b>	<b>-47 983 584</b>	<b>-1 140 686</b>	<b>-44 115 176</b>
+ Excédent de fonctionnement capitalisé	58 408 015	0	89 868 000	62 797 922	61 319 350	48 285 575
+ Résultat de fonctionnement reporté	0	86 127 221	4 700 727	0	8 271 667	0
+ Excédent d'investissement reporté	8 901 184	8 712 452	14 538 885	33 632 997	0	2 603 463
- Déficit d'investissement reporté	0	0	0	0	20 934 350	0
<b>= Fonds de roulement final (FRF)</b>	<b>94 754 338</b>	<b>108 646 661</b>	<b>96 430 920</b>	<b>48 447 335</b>	<b>47 515 981</b>	<b>6 773 862</b>
<i>FRF en jours de dépenses réelles totales</i>	<i>22 j</i>	<i>25 j</i>	<i>22 j</i>	<i>10 j</i>	<i>10 j</i>	<i>1 j</i>

Variable d'ajustement final des dépenses et des recettes, la variation du fonds de roulement mesure le décalage entre l'emprunt mobilisé, avant la clôture de la section d'investissement, et le besoin de financement réel déterminé une fois connues dans leur ensemble les dépenses et les recettes afférentes à la section de fonctionnement, à l'issue de la journée complémentaire, fin janvier N+1.

Le fonds de roulement a été utilisé à hauteur de 44 M€ en 2024 pour couvrir le besoin de financement résiduel de l'année. Le fonds de roulement final, qui correspond au résultat cumulé de l'exercice s'élève à 6,8 M€ et représente l'équivalent d'un jour de dépenses en 2024, contre 10 jours en 2023.

\*\*\*\*

## Annexe 1 : Evolution des dépenses d'investissement entre 2023 et 2024

Programme	Libellé programme	INVESTISSEMENT						
		CPI INSCRITS		CPI MANDATES		Evolution CPI	Taux de	
		2023	2024	2023	2024	mandatés (2024-2023)	réalisation CPI 2023 2024	
PR0101	Accompagnement de projets éducatifs des lycées et des initiatives des jeunes	100 000	100 000	26 172	21 689	-4 483	26,2%	21,7%
PR0102	Patrimoine bâti des lycées publics	150 000 000	139 600 000	120 936 055	130 805 234	9 869 179	80,6%	93,7%
PR0103	Accompagnement des investissements immobiliers des établissements privés	17 256 625	17 790 000	17 256 625	14 900 526	-2 356 100	100,0%	83,8%
PR0104	Equipements des lycées publics	8 303 375	8 860 000	7 645 643	7 288 483	-357 161	92,1%	82,3%
PR0105	Accompagnement des équipements dans les établissements privés	4 100 000	4 100 000	3 975 861	3 147 006	-828 855	97,0%	76,8%
PR0106	Numérique éducatif	13 481 000	13 550 000	8 203 845	5 594 693	-2 609 152	60,9%	41,3%
PR0107	Fonctionnement des lycées publics	0	0	0	0	0	n.c.	n.c.
PR0108	Participation au fonctionnement des établissements privés	0	0	0	0	0	n.c.	n.c.
PR0109	Enseignement supérieur et vie étudiante	8 000 000	8 000 000	7 845 553	7 951 237	105 684	98,1%	99,4%
<b>Total M1 - Vie lycéenne et vie étudiante</b>		<b>201 241 000</b>	<b>192 000 000</b>	<b>165 889 754</b>	<b>169 708 867</b>	<b>3 819 113</b>	<b>89,6%</b>	<b>82,4%</b>
PR0201	Orientation et information sur les métiers	0	0	0	0	0	n.c.	n.c.
PR0202	Apprentissage	10 970 000	6 971 700	5 737 566	5 695 009	-42 557	52,3%	81,7%
PR0203	Formations sanitaires et sociales	2 000 000	1 531 121	203 510	1 528 464	1 324 954	10,2%	99,8%
PR0204	Projets individuels de formation et de qualification	0	0	0	0	0	n.c.	n.c.
PR0205	Formation qualifiante	0	0	0	0	0	n.c.	n.c.
PR0206	Vie des stagiaires de la formation professionnelle	0	0	0	0	0	n.c.	n.c.
PR0207	Accompagnement des dynamiques territoriales emploi formation	616 000	243 880	366 121	134 371	-231 750	59,4%	55,1%
<b>Total M2 - Emploi, formation et orientation professionnelles</b>		<b>13 586 000</b>	<b>8 746 700</b>	<b>6 307 197</b>	<b>7 357 844</b>	<b>1 050 646</b>	<b>46,4%</b>	<b>84,1%</b>
PR0301	Langues de Bretagne	1 211 000	1 220 000	1 038 764	1 072 887	34 124	85,8%	87,9%
PR0302	Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles	2 179 503	1 250 000	1 971 815	1 243 158	-728 657	90,5%	99,5%
PR0303	Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles	4 945 000	4 945 000	4 776 494	4 904 177	127 683	96,6%	99,2%
PR0304	Inventaire et valorisation du patrimoine	5 026 460	5 275 000	3 406 109	5 267 535	1 861 425	67,8%	99,9%
PR0305	Tourisme	4 270 000	3 379 100	3 239 276	3 359 467	120 191	75,9%	99,4%
PR0306	Canaux de Bretagne	11 000 000	12 167 200	10 375 494	11 769 975	1 394 481	94,3%	96,7%
PR0307	Sports	4 649 037	2 358 210	4 366 999	2 350 237	-2 016 762	93,9%	99,7%
<b>Total M3 - Qualité de vie et rayonnement</b>		<b>33 281 000</b>	<b>30 594 510</b>	<b>29 174 951</b>	<b>29 967 436</b>	<b>792 485</b>	<b>87,7%</b>	<b>98,0%</b>
PR0401	Jeunesse, égalité des droits et vie associative	200 000	200 000	200 000	200 000	0	100,0%	100,0%
PR0402	Dynamiques territoriales et santé	330 000	75 000	4 991	18 600	13 609	1,5%	24,8%
PR0403	Contractualisation avec les territoires	35 933 338	41 220 000	35 720 031	41 157 638	5 437 607	99,4%	99,8%
PR0404	Aménagement numérique du territoire	18 921 662	31 123 200	18 791 235	31 039 070	12 247 835	99,3%	99,7%
<b>Total M4 - Cohésion territoriale et sociale</b>		<b>55 385 000</b>	<b>72 618 200</b>	<b>54 716 256</b>	<b>72 415 308</b>	<b>17 699 052</b>	<b>98,8%</b>	<b>99,7%</b>
PR0501	Recherche	7 400 000	6 800 000	7 377 437	6 782 310	-595 127	99,7%	99,7%
PR0502	Usages numériques et cybersécurité	510 000	795 000	0	412 610	412 610	0,0%	51,9%
PR0503	Innovation et économie de la connaissance	7 151 469	8 533 160	7 135 782	8 090 119	954 337	99,8%	94,8%
PR0504	Développement des secteurs clés de l'économie bretonne	7 726 281	8 200 000	7 713 504	7 825 691	112 187	99,8%	95,4%
PR0505	Création, développement et transmission d'entreprises	12 524 000	9 224 000	10 839 588	8 673 152	-2 166 436	86,6%	94,0%
PR0506	Accompagnement des entreprises et de l'emploi	14 450 250	12 721 840	13 844 298	12 467 686	-1 376 612	95,8%	98,0%
PR0507	Economie sociale et solidaire et innovation sociale	257 000	400 000	152 935	327 505	174 570	59,5%	81,9%
PR0508	Structuration de l'économie bretonne et économie circulaire	100 000	0	0	0	0	0,0%	n.c.
PR0509	Agriculture, filière bois et alimentation	16 800 000	17 400 000	16 724 503	17 166 468	441 966	99,6%	98,7%
PR0510	Pêche, aquaculture et développement maritime	3 975 000	9 275 900	2 785 366	4 263 111	1 477 745	70,1%	46,0%
PR0511	Ports	53 160 000	86 170 590	35 401 948	54 465 726	19 063 778	66,6%	63,2%
<b>Total M5 - Développement économique, agricole et maritime</b>		<b>124 054 000</b>	<b>159 520 490</b>	<b>101 975 362</b>	<b>120 474 379</b>	<b>18 499 017</b>	<b>84,8%</b>	<b>82,2%</b>
PR0601	Eau	3 745 000	6 605 503	3 517 752	5 106 509	1 588 757	93,9%	77,3%
PR0602	Biodiversité	770 000	830 000	108 484	625 507	517 022	14,1%	75,4%
PR0603	Energie et ressources	10 095 000	16 067 497	2 732 649	5 882 907	3 150 258	27,1%	36,6%
<b>Total M6 - Transition écologique et climatique</b>		<b>14 610 000</b>	<b>23 503 000</b>	<b>6 358 885</b>	<b>11 614 923</b>	<b>5 256 038</b>	<b>43,5%</b>	<b>49,4%</b>
PR0701	Transports collectifs	52 569 000	48 311 300	51 817 469	41 921 802	-9 895 667	98,6%	86,8%
PR0702	Infrastructures de mobilités	42 112 000	58 268 800	29 694 425	39 081 682	9 387 257	70,5%	67,1%
PR0703	Aéroports	4 462 000	3 568 500	1 100 500	1 397 944	297 443	24,7%	39,2%
<b>Total M7 - Mobilités</b>		<b>99 143 000</b>	<b>110 148 600</b>	<b>82 612 394</b>	<b>82 401 428</b>	<b>-210 966</b>	<b>83,3%</b>	<b>74,8%</b>
PR0801	Actions européennes et internationales	300 000	300 000	208 638	185 250	-23 388	69,5%	61,8%
PR0802	Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020	126 125 000	72 200 000	61 822 246	69 565 475	7 743 229	49,0%	96,4%
PR0803	Programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027	8 000 000	40 000 000	8 000 000	14 362 739	6 362 739	100,0%	35,9%
PR0804	Programme de développement rural (FEADER) 2014-2022	24 500 000	34 500 000	23 769 725	30 163 898	6 394 172	97,0%	87,4%
PR0805	Programme FEADER 2023-2027	0	500 000	0	0	0	n.c.	0,0%
PR0806	Programme FEAMP 2014-2020	5 350 000	9 800 000	5 260 308	9 702 392	4 442 084	98,3%	99,0%
PR0807	Programme FEAMPA 2021-2027	1 600 000	3 645 000	0	1 693 611	1 693 611	0,0%	46,5%
PR0808	Assistance technique	0	0	0	0	0	n.c.	n.c.
<b>Total M8 - Actions européennes et internationales, fonds européens</b>		<b>165 875 000</b>	<b>160 945 000</b>	<b>99 060 917</b>	<b>125 673 365</b>	<b>26 612 448</b>	<b>59,7%</b>	<b>78,1%</b>
PR0901	Conditions de travail et compétences	132 000	130 500	72 813	84 436	11 623	55,2%	64,7%
PR0902	Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées	0	0	0	0	0	n.c.	n.c.
PR0903	Equipement des groupes d'élus	20 000	20 000	8 669	4 846	-3 824	43,3%	24,2%
PR0904	Fonds d'intervention régional	300 000	116 000	163 600	55 100	-108 500	54,5%	47,5%
PR0905	Information et promotion	0	40 000	0	40 000	40 000	n.c.	100,0%
PR0906	Patrimoine et logistique	15 689 000	18 457 000	9 932 450	12 386 260	2 453 810	63,3%	67,1%
PR0907	Systèmes d'information	5 549 000	6 749 800	3 257 306	6 667 985	3 410 680	58,7%	98,8%
PR0908	Ressources et expertises	0	0	0	0	0	n.c.	n.c.
PR0909	Service de la dette	88 000 000	94 000 000	86 161 816	93 840 739	7 678 923	97,9%	99,8%
PR0910	Mouvements financiers divers	150 000	150 000	5 015	47 113	42 097	3,3%	31,4%
<b>Total M9 - Ressources et accompagnement des politiques</b>		<b>109 840 000</b>	<b>119 663 300</b>	<b>99 601 669</b>	<b>113 126 478</b>	<b>13 524 808</b>	<b>90,7%</b>	<b>94,5%</b>
<b>Total général</b>		<b>817 015 000</b>	<b>877 739 800</b>	<b>645 697 386</b>	<b>732 740 027</b>	<b>87 042 641</b>	<b>79,0%</b>	<b>83,5%</b>
<i>Total général hors dette et fonds européens</i>		<i>563 440 000</i>	<i>623 094 800</i>	<i>460 683 291</i>	<i>513 411 174</i>	<i>52 727 883</i>	<i>81,8%</i>	<i>82,4%</i>

## Annexe 2 : Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2023 et 2024

Programme	Libellé programme	FONCTIONNEMENT						
		CPF INSCRITS		CPF MANDATES		Evolution CPF mandetés	Taux de réalisation CPF	
		2023	2024	2023	2024	(2024-2023)	2023	2024
PR0101	Accompagnement de projets éducatifs des lycées et des initiatives des jeunes	5 702 000	2 944 300	5 418 827	2 381 071	-3 037 756	95,0%	80,9%
PR0102	Patrimoine bâti des lycées publics	5 650 000	6 150 000	4 877 832	4 895 049	17 217	86,3%	79,6%
PR0103	Accompagnement des investissements immobiliers des établissements privés	220 000	230 000	215 809	215 494	-315	98,1%	93,7%
PR0104	Equipements des lycées publics	0	5 000	0	0	0	n.c.	0,0%
PR0105	Accompagnement des équipements dans les établissements privés	0	0	0	0	0	n.c.	n.c.
PR0106	Numérique éducatif	2 670 000	1 644 007	2 261 770	1 139 583	-1 122 186	84,7%	69,3%
PR0107	Fonctionnement des lycées publics	52 229 000	51 674 838	51 137 556	51 104 914	-32 642	97,9%	98,9%
PR0108	Participation au fonctionnement des établissements privés	45 570 000	48 060 155	43 554 289	47 921 074	4 366 785	95,6%	99,7%
PR0109	Enseignement supérieur et vie étudiante	420 000	435 000	379 681	249 193	-130 488	90,4%	57,3%
<b>Total M1 - Vie lycéenne et vie étudiante</b>		<b>112 461 000</b>	<b>111 143 300</b>	<b>107 845 764</b>	<b>107 906 379</b>	<b>60 615</b>	<b>95,9%</b>	<b>97,1%</b>
PR0201	Orientation et information sur les métiers	4 402 000	3 527 400	4 021 729	2 870 910	-1 150 819	91,4%	81,4%
PR0202	Apprentissage	3 000 000	3 000 000	419 279	1 791 361	1 372 082	14,0%	59,7%
PR0203	Formations sanitaires et sociales	66 388 669	68 500 000	66 386 640	66 295 395	-91 245	100,0%	96,8%
PR0204	Projets individuels de formation et de qualification	7 696 675	7 901 000	7 292 682	7 457 290	164 608	94,8%	94,4%
PR0205	Formation qualifiante	77 461 000	78 000 000	75 083 155	76 077 453	994 298	96,9%	97,5%
PR0206	Vie des stagiaires de la formation professionnelle	43 718 331	37 431 000	32 770 696	35 485 735	2 715 039	75,0%	94,8%
PR0207	Accompagnement des dynamiques territoriales emploi formation	12 384 700	11 984 400	12 106 489	10 454 680	-1 651 809	97,8%	87,2%
<b>Total M2 - Emploi, formation et orientation professionnelles</b>		<b>215 051 375</b>	<b>210 343 800</b>	<b>198 080 669</b>	<b>200 432 824</b>	<b>2 352 155</b>	<b>92,1%</b>	<b>95,3%</b>
PR0301	Langues de Bretagne	8 834 325	10 310 700	8 447 284	9 750 519	1 302 744	95,6%	94,6%
PR0302	Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles	16 780 000	17 170 000	16 763 452	17 166 665	403 213	99,9%	100,0%
PR0303	Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles	4 688 000	4 725 500	4 468 494	4 654 953	186 459	95,3%	98,5%
PR0304	Inventaire et valorisation du patrimoine	1 208 000	1 133 000	1 180 052	902 617	-277 435	97,7%	79,7%
PR0305	Tourisme	6 935 000	7 105 000	6 598 483	7 031 831	433 348	95,1%	99,0%
PR0306	Canaux de Bretagne	3 180 000	3 240 000	3 160 547	3 204 036	43 489	99,4%	98,9%
PR0307	Sports	6 600 000	7 610 000	6 565 523	6 634 671	69 148	99,5%	87,2%
<b>Total M3 - Qualité de vie et rayonnement</b>		<b>48 225 325</b>	<b>51 294 200</b>	<b>47 183 835</b>	<b>49 344 930</b>	<b>2 161 096</b>	<b>97,8%</b>	<b>96,2%</b>
PR0401	Jeunesse, égalité des droits et vie associative	2 194 975	3 231 100	1 967 455	3 001 573	1 034 118	89,6%	92,9%
PR0402	Dynamiques territoriales et santé	1 900 500	1 720 327	1 710 936	1 147 852	-563 084	90,0%	66,7%
PR0403	Contractualisation avec les territoires	995 582	1 217 874	965 396	1 183 045	217 649	97,0%	97,1%
PR0404	Aménagement numérique du territoire	1 907 018	1 709 700	1 347 161	1 349 067	1 906	70,6%	78,9%
<b>Total M4 - Cohésion territoriale et sociale</b>		<b>6 998 075</b>	<b>7 879 000</b>	<b>5 990 949</b>	<b>6 681 537</b>	<b>690 588</b>	<b>85,6%</b>	<b>84,8%</b>
PR0501	Recherche	11 990 000	11 575 000	11 318 522	11 534 159	215 637	94,4%	99,6%
PR0502	Usages numériques et cybersécurité	1 226 250	2 203 000	1 144 940	1 881 339	736 400	93,4%	85,4%
PR0503	Innovation et économie de la connaissance	11 200 000	10 500 000	10 852 959	9 988 034	-864 925	96,9%	95,1%
PR0504	Développement des secteurs clés de l'économie bretonne	5 055 000	4 800 000	4 269 735	4 093 718	-176 016	84,5%	85,3%
PR0505	Création, développement et transmission d'entreprises	2 325 000	2 310 000	1 687 794	2 048 878	361 084	72,6%	88,7%
PR0506	Accompagnement des entreprises et de l'emploi	3 435 000	3 565 500	2 006 173	3 159 863	1 153 690	58,4%	88,6%
PR0507	Economie sociale et solidaire et innovation sociale	3 174 025	3 266 000	2 954 687	3 175 429	220 742	93,1%	97,2%
PR0508	Structuration de l'économie bretonne et économie circulaire	5 410 000	4 855 000	5 305 997	4 850 234	-455 763	98,1%	99,9%
PR0509	Agriculture, filière bois et alimentation	9 822 800	10 100 000	8 278 995	9 591 338	1 312 343	82,9%	95,0%
PR0510	Pêche, aquaculture et développement maritime	2 420 950	3 858 000	1 628 256	2 334 803	706 547	67,3%	60,5%
PR0511	Ports	6 250 000	5 660 095	6 132 730	5 601 530	-531 200	98,1%	99,0%
<b>Total M5 - Développement économique, agricole et maritime</b>		<b>62 469 025</b>	<b>62 692 595</b>	<b>55 580 786</b>	<b>58 259 326</b>	<b>2 678 540</b>	<b>89,0%</b>	<b>92,9%</b>
PR0601	Eau	4 590 000	5 055 506	3 508 762	5 000 205	1 491 443	76,4%	98,9%
PR0602	Biodiversité	4 345 000	4 577 275	3 641 244	4 139 664	498 420	83,8%	90,4%
PR0603	Energie et ressources	9 071 000	11 001 720	7 814 760	8 635 639	820 880	86,2%	78,5%
<b>Total M6 - Transition écologique et climatique</b>		<b>18 006 000</b>	<b>20 634 500</b>	<b>14 964 766</b>	<b>17 775 508</b>	<b>2 810 743</b>	<b>83,1%</b>	<b>86,1%</b>
PR0701	Transports collectifs	309 213 000	316 560 300	303 981 069	314 110 671	10 129 602	98,3%	99,2%
PR0702	Infrastructures de mobilités	244 100	240 000	54 155	124 387	70 232	22,2%	51,8%
PR0703	Aéroports	3 040 200	2 333 205	2 965 277	1 914 876	-1 050 401	97,5%	82,1%
<b>Total M7 - Mobilités</b>		<b>312 497 300</b>	<b>319 133 505</b>	<b>307 000 501</b>	<b>316 149 933</b>	<b>9 149 432</b>	<b>98,2%</b>	<b>99,1%</b>
PR0801	Actions européennes et internationales	1 850 000	2 905 000	1 666 072	1 783 257	117 185	90,1%	61,4%
PR0802	Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020	15 000 000	6 000 000	8 724 959	2 914 065	-5 810 894	58,2%	48,6%
PR0803	Programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027	2 000 000	5 778 739	600 736	5 293 604	4 692 868	30,0%	91,6%
PR0804	Programme de développement rural (FEADER) 2014-2022	48 500 000	30 000 000	45 072 753	24 788 103	-20 284 650	92,9%	82,6%
PR0805	Programme FEADER 2023-2027	0	2 321 261	0	0	0	n.c.	0,0%
PR0806	Programme FEAMP 2014-2020	2 400 000	4 300 000	2 316 745	4 230 616	1 913 870	96,5%	98,4%
PR0807	Programme FEAMPA 2021-2027	694 000	1 825 000	0	0	0	0,0%	0,0%
PR0808	Assistance technique	870 000	755 000	536 358	418 719	-117 639	61,7%	55,5%
<b>Total M8 - Actions européennes et internationales, fonds européens</b>		<b>71 314 000</b>	<b>53 885 000</b>	<b>58 917 622</b>	<b>39 428 364</b>	<b>-19 489 259</b>	<b>82,6%</b>	<b>73,2%</b>
PR0901	Conditions de travail et compétences	8 583 000	8 382 000	7 037 067	7 903 871	866 804	82,0%	94,3%
PR0902	Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées	199 972 000	207 550 000	195 559 816	206 690 962	11 131 146	97,8%	99,6%
PR0903	Equipement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	n.c.	n.c.
PR0904	Fonds d'intervention régional	875 000	990 000	819 900	942 990	123 090	93,7%	95,3%
PR0905	Information et promotion	5 580 900	5 200 000	5 504 327	4 628 617	-875 709	98,6%	89,0%
PR0906	Patrimoine et logistique	9 561 000	9 880 000	9 468 550	9 625 330	156 780	99,0%	97,4%
PR0907	Systèmes d'information	7 494 000	13 526 300	6 073 584	10 391 091	4 317 508	81,0%	76,8%
PR0908	Ressources et expertises	2 417 000	2 527 900	1 992 861	1 758 630	-234 231	82,5%	69,6%
PR0909	Service de la dette	31 900 000	41 500 000	29 527 999	39 961 368	10 433 369	92,6%	96,3%
PR0910	Mouvements financiers divers	38 150 850	38 785 600	39 441 526	34 784 931	-4 656 595	103,4%	89,7%
<b>Total M9 - Ressources et accompagnement des politiques</b>		<b>304 533 750</b>	<b>328 341 800</b>	<b>295 425 628</b>	<b>316 687 791</b>	<b>21 262 162</b>	<b>97,0%</b>	<b>96,5%</b>
<b>Total général</b>		<b>1 151 555 850</b>	<b>1 165 347 700</b>	<b>1 090 990 521</b>	<b>1 112 666 593</b>	<b>21 676 071</b>	<b>94,7%</b>	<b>95,5%</b>
<i>Total général hors dette et fonds européens</i>		<i>1 051 061 850</i>	<i>1 073 622 700</i>	<i>1 004 747 329</i>	<i>1 035 478 837</i>	<i>30 731 507</i>	<i>95,6%</i>	<i>96,4%</i>

## Annexe 3 : Répartition des dépenses d'investissement de 2024 par nature comptable (M57)

Prog.	Libellé programme	20	21	23	Autres
		Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	
PR0101	Accompagnement de projets éducatifs des lycées et	21 688,61	0,00	0,00	0,00
PR0102	Patrimoine bâti des lycées publics	4 577 236,17	18 422 330,54	107 805 667,09	0,00
PR0103	Accompagnement des investissements immobiliers	13 354 863,57	0,00	1 545 662,26	0,00
PR0104	Equipements des lycées publics	3 786 984,20	3 501 498,43	0,00	0,00
PR0105	Accompagnement des équipements dans les établiss	3 147 006,07	0,00	0,00	0,00
PR0106	Numérique éducatif	257 426,77	5 148 266,53	189 000,00	0,00
PR0107	Fonctionnement des lycées publics	0,00	0,00	0,00	0,00
PR0108	Participation au fonctionnement des établissements	0,00	0,00	0,00	0,00
PR0109	Enseignement supérieur et vie étudiante	5 367 452,83	0,00	2 583 784,00	0,00
<b>M01-Vie lycéenne et étudiante</b>		<b>30 512 658,22</b>	<b>27 072 095,50</b>	<b>112 124 113,35</b>	<b>0,00</b>
PR0201	Orientation et information sur les métiers	0,00	0,00	0,00	0,00
PR0202	Apprentissage	5 663 509,05	0,00	31 500,00	0,00
PR0203	Formations sanitaires et sociales	15 504,00	0,00	1 512 960,00	0,00
PR0204	Projets individuels de formation et de qualification	0,00	0,00	0,00	0,00
PR0205	Formation qualifiante	0,00	0,00	0,00	0,00
PR0206	Vie des stagiaires de la formation professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00
PR0207	Accompagnement des dynamiques territoriales emp	134 370,50	0,00	0,00	0,00
<b>M02-Emploi F° Orientation Pro</b>		<b>5 813 383,55</b>	<b>0,00</b>	<b>1 544 460,00</b>	<b>0,00</b>
PR0301	Langues de Bretagne	1 072 887,30	0,00	0,00	0,00
PR0302	Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques cultur	1 006 907,50	0,00	236 250,00	0,00
PR0303	Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles	4 904 177,32	0,00	0,00	0,00
PR0304	Inventaire et valorisation du patrimoine	5 267 534,78	0,00	0,00	0,00
PR0305	Tourisme	3 359 466,71	0,00	0,00	0,00
PR0306	Canaux de Bretagne	449 814,66	2 051 471,60	9 268 688,77	0,00
PR0307	Sports	1 189 410,14	0,00	1 160 827,14	0,00
<b>M03-Qualité vie rayonnement</b>		<b>17 250 198,41</b>	<b>2 051 471,60</b>	<b>10 665 765,91</b>	<b>0,00</b>
PR0401	Jeunesse, égalité des droits et vie associative	200 000,00	0,00	0,00	0,00
PR0402	Dynamiques territoriales et santé	18 600,00	0,00	0,00	0,00
PR0403	Contractualisation avec les territoires	39 917 638,45	0,00	1 240 000,00	0,00
PR0404	Aménagement numérique du territoire	265 896,77	0,00	30 773 173,00	0,00
<b>M04-Cohés° territo sociale</b>		<b>40 402 135,22</b>	<b>0,00</b>	<b>32 013 173,00</b>	<b>0,00</b>
PR0501	Recherche	6 603 884,90	0,00	178 425,00	0,00
PR0502	Usages numériques et cybersécurité	412 610,11	0,00	0,00	0,00
PR0503	Innovation et économie de la connaissance	6 007 254,62	0,00	138 861,00	1 944 003,54
PR0504	Développement des secteurs clés de l'économie bret	6 781 891,92	0,00	1 043 799,40	0,00
PR0505	Création, développement et transmission d'entrepr	0,00	0,00	550 000,00	8 123 151,55
PR0506	Accompagnement des entreprises et de l'emploi	7 615 984,29	0,00	1 300 000,00	3 551 701,87
PR0507	Economie sociale et solidaire et innovation sociale	312 505,00	0,00	0,00	15 000,00
PR0508	Structuration de l'économie bretonne et économie c	0,00	0,00	0,00	0,00
PR0509	Agriculture, filière bois et alimentation	8 116 468,34	0,00	9 050 000,00	0,00
PR0510	Pêche, aquaculture et développement maritime	1 688 110,85	0,00	1 075 000,00	1 500 000,00
PR0511	Ports	12 317 612,05	3 658 126,67	21 942 987,69	16 547 000,00
<b>M05-Dev éco agri maritime</b>		<b>49 856 322,08</b>	<b>3 658 126,67</b>	<b>35 279 073,09</b>	<b>31 680 856,96</b>
PR0601	Eau	2 152 857,91	0,00	2 953 651,17	0,00
PR0602	Biodiversité	625 506,50	0,00	0,00	0,00
PR0603	Energie et ressources	2 856 078,92	735 351,12	2 080 227,25	211 250,00
<b>M06-Transition écolo et climat</b>		<b>5 634 443,33</b>	<b>735 351,12</b>	<b>5 033 878,42</b>	<b>211 250,00</b>
PR0701	Transports collectifs	31 112 527,94	599 595,03	10 209 679,25	0,00
PR0702	Infrastructures de mobilités	28 050 340,17	641 818,70	10 389 522,98	0,00
PR0703	Aéroports	117 657,95	32 285,74	1 248 000,00	0,00
<b>M07-Mobilités</b>		<b>59 280 526,06</b>	<b>1 273 699,47</b>	<b>21 847 202,23</b>	<b>0,00</b>
PR0801	Actions européennes et internationales	185 250,09	0,00	0,00	0,00
PR0802	Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020	69 565 475,07	0,00	0,00	0,00
PR0803	Programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027	14 362 738,87	0,00	0,00	0,00
PR0804	Programme de développement rural (FEADER) 2014-	30 163 897,79	0,00	0,00	0,00
PR0805	Programme FEADER 2023-2027	0,00	0,00	0,00	0,00
PR0806	Programme FEAMP 2014-2020	9 702 392,02	0,00	0,00	0,00
PR0807	Programme FEAMPA 2021-2027	1 693 611,41	0,00	0,00	0,00
PR0808	Assistance technique	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>M08-Europe et international</b>		<b>125 673 365,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
PR0901	Conditions de travail et compétences	0,00	44 273,09	0,00	40 163,10
PR0902	Rémunération des personnels et indemnités des me	0,00	0,00	0,00	0,00
PR0903	Equipement des groupes d'élus	2 173,83	2 671,85	0,00	0,00
PR0904	Fonds d'intervention régional	55 100,00	0,00	0,00	0,00
PR0905	Information et promotion	0,00	40 000,00	0,00	0,00
PR0906	Patrimoine et logistique	493 394,13	3 347 649,14	8 476 561,00	68 655,23
PR0907	Systèmes d'information	2 780 978,82	3 887 006,59	0,00	0,00
PR0908	Ressources et expertises	0,00	0,00	0,00	0,00
PR0909	Service de la dette	0,00	0,00	0,00	93 840 738,61
PR0910	Mouvements financiers divers	0,00	0,00	0,00	47 112,50
<b>M09-Ressources</b>		<b>3 331 646,78</b>	<b>7 321 600,67</b>	<b>8 476 561,00</b>	<b>93 996 669,44</b>
<b>TOTAL</b>		<b>337 754 678,90</b>	<b>42 112 345,03</b>	<b>226 984 227,00</b>	<b>125 888 776,40</b>

Annexe 4 : Répartition des dépenses de fonctionnement de 2024 par nature comptable (M57)

Prog.	Libellé programme	611	624	651	655	656	657	Autres
		Contrats de prestations de services	Transports de biens et transports collectifs	Aides à la personne	Contributions obligatoires	Participations	Subventions de fonctionnement	
PR0101	Accompagnement de projets éducatifs des lycées et	64 011,09	1 774,90	284 949,00	0,00	0,00	1 745 956,38	284 379,86
PR0102	Patrimoine bâti des lycées publics	530 901,64	0,00	0,00	0,00	0,00	430 076,18	3 934 071,19
PR0103	Accompagnement des investissements immobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 494,34	0,00
PR0104	Équipements des lycées publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PR0105	Accompagnement des équipements dans les établis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PR0106	Numérique éducatif	38 570,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 101 013,23
PR0107	Fonctionnement des lycées publics	441 392,60	0,00	0,00	50 605 268,88	0,00	0,00	58 252,58
PR0108	Participation au fonctionnement des établissements	0,00	0,00	0,00	47 921 073,92	0,00	0,00	0,00
PR0109	Enseignement supérieur et vie étudiante	14 191,99	0,00	0,00	0,00	0,00	232 301,50	2 700,00
<b>M01-Vie lycéenne et étudiante</b>		<b>1 089 067,50</b>	<b>1 774,90</b>	<b>284 949,00</b>	<b>98 526 342,80</b>	<b>0,00</b>	<b>2 623 828,40</b>	<b>5 380 416,86</b>
PR0201	Orientation et information sur les métiers	382 972,30	38 176,54	0,00	331,00	0,00	1 690 602,11	758 827,95
PR0202	Apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	1 791 360,87	0,00	0,00
PR0203	Formations sanitaires et sociales	0,00	0,00	7 460 714,40	58 543 380,30	0,00	291 300,00	0,00
PR0204	Projets individuels de formation et de qualification	0,00	0,00	5 229 469,22	0,00	0,00	2 227 821,27	0,00
PR0205	Formation qualifiante	73 977 570,15	1 439,25	0,00	0,00	0,00	1 814 499,82	283 943,42
PR0206	Vie des stagiaires de la formation professionnelle	562 363,35	0,00	27 307 987,00	0,00	0,00	7 554 934,78	60 450,00
PR0207	Accompagnement des dynamiques territoriales emp	89 972,54	0,00	0,00	0,00	0,00	10 361 705,53	3 002,00
<b>M02-Emploi F* Orientation Pro</b>		<b>75 012 878,34</b>	<b>39 615,79</b>	<b>39 998 170,62</b>	<b>58 543 711,30</b>	<b>1 791 360,87</b>	<b>23 940 863,51</b>	<b>1 106 223,37</b>
PR0301	Langues de Bretagne	0,00	0,00	324 650,00	0,00	0,00	9 365 292,42	60 216,20
PR0302	Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques cultur	7 661,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 066 716,82	92 287,19
PR0303	Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles	174 617,34	0,00	0,00	0,00	0,00	4 472 477,84	7 858,00
PR0304	Inventaire et valorisation du patrimoine	41 142,58	0,00	0,00	0,00	0,00	701 747,23	159 726,82
PR0305	Tourisme	547 991,33	0,00	0,00	0,00	100 000,00	6 338 937,33	44 901,97
PR0306	Canaux de Bretagne	183 903,33	0,00	0,00	0,00	0,00	60 773,00	2 959 359,31
PR0307	Sports	54 408,48	0,00	172 500,00	0,00	0,00	5 123 470,26	1 284 292,04
<b>M03-Qualité vie rayonnement</b>		<b>1 009 724,06</b>	<b>0,00</b>	<b>497 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>43 129 414,90</b>	<b>4 608 641,53</b>
PR0401	Jeunesse, égalité des droits et vie associative	135 188,88	5 096,32	0,00	0,00	0,00	2 508 787,30	352 500,34
PR0402	Dynamiques territoriales et santé	195 566,60	64,00	0,00	0,00	0,00	900 398,83	51 822,75
PR0403	Contractualisation avec les territoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 183 044,56	0,00
PR0404	Aménagement numérique du territoire	15 150,00	0,00	0,00	0,00	816 780,00	344 121,12	173 016,03
<b>M04-Cohés* territo sociale</b>		<b>345 905,48</b>	<b>5 160,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>816 780,00</b>	<b>4 936 351,81</b>	<b>577 339,12</b>
PR0501	Recherche	50 031,72	0,00	0,00	0,00	0,00	11 468 288,30	15 838,72
PR0502	Usages numériques et cybersécurité	57 544,91	0,00	0,00	0,00	568 220,00	1 121 440,50	134 134,07
PR0503	Innovation et économie de la connaissance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 859 414,11	128 619,64
PR0504	Développement des secteurs clés de l'économie bret	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 081 438,38	12 280,10
PR0505	Création, développement et transmission d'entrepr	1 720 726,44	0,00	0,00	0,00	0,00	328 151,27	0,00
PR0506	Accompagnement des entreprises et de l'emploi	15 808,15	0,00	0,00	0,00	0,00	3 143 325,19	729,97
PR0507	Economie sociale et solidaire et innovation sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 153 727,08	21 702,26
PR0508	Structuration de l'économie bretonne et économie c	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 711 347,79	138 886,44
PR0509	Agriculture, filière bois et alimentation	5 044,58	0,00	0,00	0,00	270 000,00	9 017 262,40	299 030,90
PR0510	Pêche, aquaculture et développement maritime	297 320,44	0,00	0,00	0,00	350 000,00	1 352 821,87	334 660,87
PR0511	Ports	606 082,19	900,00	0,00	0,00	195 971,00	2 741 967,79	2 056 608,80
<b>M05-Dev éco agri maritime</b>		<b>2 752 558,43</b>	<b>900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 384 191,00</b>	<b>50 979 184,68</b>	<b>3 142 491,77</b>
PR0601	Eau	131 731,12	0,00	0,00	0,00	1 296 701,00	3 418 802,56	152 970,37
PR0602	Biodiversité	60 400,08	0,00	0,00	0,00	1 316 915,25	2 593 430,47	168 918,26
PR0603	Energie et ressources	840 125,13	675,70	0,00	0,00	0,00	7 302 698,44	492 140,09
<b>M06-Transition écolo et climat</b>		<b>1 032 256,33</b>	<b>675,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 613 616,25</b>	<b>13 314 931,47</b>	<b>814 028,72</b>
PR0701	Transports collectifs	4 028 505,51	86 980 426,32	674,31	0,00	213 283 928,23	8 220 202,72	1 596 933,51
PR0702	Infrastructures de mobilités	9 695,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 691,52
PR0703	Aéroports	2 867,40	0,00	0,00	0,00	0,00	1 618 516,46	293 492,39
<b>M07-Mobilités</b>		<b>4 041 067,91</b>	<b>86 980 426,32</b>	<b>674,31</b>	<b>0,00</b>	<b>213 283 928,23</b>	<b>9 838 719,18</b>	<b>2 005 117,42</b>
PR0801	Actions européennes et internationales	118 962,01	0,00	441 169,00	0,00	0,00	831 632,62	391 493,39
PR0802	Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 914 065,00	0,00
PR0803	Programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 293 603,57	0,00
PR0804	Programme de développement rural (FEADER) 2014-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 788 103,33	0,00
PR0805	Programme FEADER 2023-2027	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PR0806	Programme FEAMP 2014-2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 230 615,72	0,00
PR0807	Programme FEAMPA 2021-2027	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PR0808	Assistance technique	148 583,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 135,82
<b>M08-Europe et international</b>		<b>267 545,39</b>	<b>0,00</b>	<b>441 169,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 058 020,24</b>	<b>661 629,21</b>
PR0901	Conditions de travail et compétences	236 785,47	0,00	32 109,38	249,00	0,00	51 982,51	7 582 744,73
PR0902	Rémunération des personnels et indemnités des me	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 690 961,87
PR0903	Équipement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PR0904	Fonds d'intervention régional	0,00	0,00	10 240,00	0,00	0,00	932 750,00	0,00
PR0905	Information et promotion	14 252,73	644 621,74	0,00	325,00	0,00	128 840,00	3 840 577,98
PR0906	Patrimoine et logistique	778 881,80	171 278,61	0,00	0,00	431 543,00	30 000,00	8 213 626,32
PR0907	Systèmes d'information	3 175 103,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 215 988,40
PR0908	Ressources et expertises	541 248,41	0,00	0,00	0,00	0,00	28 600,00	1 188 781,52
PR0909	Service de la dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 961 368,47
PR0910	Mouvements financiers divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 784 930,64
<b>M09-Ressources</b>		<b>4 746 271,48</b>	<b>815 900,35</b>	<b>42 349,38</b>	<b>574,00</b>	<b>431 543,00</b>	<b>1 172 172,51</b>	<b>309 478 979,93</b>
<b>TOTAL</b>		<b>90 297 274,92</b>	<b>87 844 453,38</b>	<b>41 264 462,31</b>	<b>157 070 628,10</b>	<b>220 421 419,35</b>	<b>187 993 486,70</b>	<b>327 774 867,93</b>

## **PARTIE 2**

# **Constitution des résultats de l'exercice 2024**

L'instruction budgétaire M57 prévoit que l'assemblée régionale constate le résultat de l'exercice à la clôture de celui-ci. Ce résultat est dégagé sur la section de fonctionnement en retranchant le cumul des dépenses ordonnancées en 2024 à la somme des titres de recettes émis. Complété du résultat antérieur reporté, il permet de financer la section d'investissement, qui est structurellement déficitaire. Le résultat cumulé est ainsi déterminé.

## I. Un solde de fonctionnement négatif

L'analyse par chapitre des mouvements de dépenses et de recettes réalisés en 2024 fait apparaître un niveau de recettes de 1 498,85 M€ et un niveau de dépenses de 1 512,29 M€.

Il en ressort donc un déficit de fonctionnement (hors résultat reporté de N-1) de -13,45 M€ contre un excédent de 40 M€ en 2023.

Chapitres de fonctionnement	Dépenses	Recettes
930 Services généraux	119 311 612,64	9 851 993,18
9305 Gestion des fonds européens	37 226 387,62	34 746 330,86
932 Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	411 940 007,40	65 937 357,90
933 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	43 325 858,51	1 568 759,87
935 Aménagement des territoires et habitat	5 551 417,12	822 928,93
936 Action économique	57 818 173,50	7 260 896,79
937 Environnement	17 775 508,47	5 040 548,16
938 Transports	344 005 013,87	67 907 272,63
940 Impositions directes	5 390 511,00	30 422 242,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	1 092 404 190,15
942 Dotations et participations	0,00	58 224 190,94
943 Opérations financières	66 532 402,76	12 600 341,97
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	1 037 720,45	6 034,83
945 Provisions	2 823 385,35	1 261 771,10
<b>Total mouvements Reels</b>	<b>1 112 737 998,69</b>	<b>1 388 054 859,31</b>
946 Transferts entre les sections	399 560 822,09	110 795 751,75
<b>Total mouvements d'ordre</b>	<b>399 560 822,09</b>	<b>110 795 751,75</b>
<b>Total général fonctionnement</b>	<b>1 512 298 820,78</b>	<b>1 498 850 611,06</b>

*Résultat de fonctionnement*

**-13 448 209,72**

S'agissant des recettes, les produits de fiscalité (chapitres 940 & 941) représentent 80,9 % des recettes réelles perçues en 2024. Les dotations et participations constituent, quant à elles, 4,2% des recettes en 2024 (chapitre 942).

La répartition des dépenses de fonctionnement est structurée par les compétences obligatoires qu'assume la Région : 30,9% des dépenses réelles sont dédiées aux transports, 37% pour le chapitre 932 qui désormais concerne l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage.

## II. Une section d'investissement en excédent

L'exécution de la section d'investissement dégage un excédent de 17,55 M€. Cet excédent est dû en partie à une progression des recettes d'emprunt qui passent de 120 M€ en 2023 à 206,5 M€ en 2024 tandis que les dépenses d'investissement hors remboursement de la dette sont en hausse passant de 559 M€ en 2023 à 639 M€ en 2024, et les recettes hors emprunts sont passées de 257 M€ à 255 M€. Certaines dépenses liées aux fonds européens initialement prévues en 2024 ont été reportées à 2025.

Chapitres d'investissement	Dépenses	Recettes
900 Services généraux	19 423 876,87	197 196,94
9005 Gestion des fonds européens	125 488 115,16	76 418 701,92
902 Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	177 066 710,62	37 340 889,74
903 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	15 037 994,18	623 566,00
905 Aménagement des territoires et habitat	72 627 918,33	0,00
906 Action économique	69 002 621,49	52 193 241,93
907 Environnement	11 614 922,87	0,00
908 Transports	148 637 129,20	14 479 528,22
922 Dotations et participations	0,00	73 771 421,97
923 Dettes et autres opérations financières	93 840 738,61	206 500 000,00
<b>Total mouvements Reels</b>	<b>732 740 027,33</b>	<b>461 524 546,72</b>
925 Opérations patrimoniales	99 355 990,33	99 355 990,33
926 Transferts entre les sections	110 795 751,75	399 560 822,09
<b>Total mouvements d'ordre</b>	<b>210 151 742,08</b>	<b>498 916 812,42</b>
<b>Total général investissement</b>	<b>942 891 769,41</b>	<b>960 441 359,14</b>
<b>Résultat d'investissement</b>		<b>17 549 589,73</b>

Hors mouvements financiers (liés au remboursement du capital de la dette et à la gestion active de la dette et de la trésorerie), les principaux postes de dépenses d'investissement sont l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage (177 M€), les transports (148M€), la gestion des fonds européens (125 M€) et l'aménagement du territoire (72,7 M€). Viennent ensuite, l'action économique, les services généraux, la culture, les sports et les loisirs puis l'environnement. L'amortissement des emprunts en cours a atteint 93,84 M€.

Les recettes d'investissement sont quant à elles essentiellement constituées de la DRES (dotation régionale d'équipement scolaire, chapitre 902), des recettes concernant la gestion des fonds européens pour 76 M€ (chapitre 9005), des recettes liées aux transports pour 14,5 M€ (chapitre 908), des remboursements d'avances (chapitre 906) du fonds de compensation de la TVA (chapitre 922) et des emprunts et opérations financières (chapitre 923). S'agissant de l'emprunt, la mobilisation nouvelle a été de 206,5 M€ en 2024.

### III. Un résultat cumulé de 6,7 M€

Conformément aux dispositions de l'instruction M57, la décomposition des résultats est la suivante :

	Fonctionnement
Résultat de fonctionnement hors report	-13 448 209,72
Résultat reporté	0,00
<b>Résultat N (a)</b>	<b>-13 448 209,72</b>
	Investissement
Solde d'exécution d'investissement hors report	17 549 589,73
Résultat reporté	2 603 462,62
<b>Solde d'exécution (b)</b>	<b>20 153 052,35</b>
<b>Résultat cumulé (c=a+b)</b>	<b>6 704 842,63</b>

Il est constaté au compte administratif pour l'année 2024 un solde de fonctionnement de -13 448 209,72 euros ainsi qu'un excédent d'investissement de 20 153 052,35 euros. L'excédent global de clôture de l'exercice 2024 s'élève ainsi à 6 704 842,63 euros.

Lors du vote de la décision modificative n°2 au budget de 2025, première décision budgétaire qui suivra l'adoption du compte administratif, le Conseil régional sera amené à se prononcer sur l'affectation du résultat de 2024 dont le montant s'élève en définitive à 6 704 842,63 euros.

## **PARTIE 3**

# **Analyse synthétique du bilan comptable**

Selon les règles de la comptabilité publique, le comptable du Trésor doit tenir une comptabilité en partie double, contrairement à l'ordonnateur.

Cependant, les instructions M71 puis M57 ont instauré un cadre permettant de renforcer et améliorer la comptabilité patrimoniale des régions. Le bilan comptable synthétique 2024 s'établit comme suit.

En millions d'€	ACTIF				PASSIF		
	VNC fin 2023 (1)	Valeur brute fin 2024	Amort. et prov°	VNC fin 2024 (1)	En millions d'€	2023	2024
Immobilisations incorporelles	2 329,29	3 767,48	1 347,41	2 420,07	Dotations et fonds divers	735,71	762,40
Immobilisations corporelles	3 089,60	3 632,64	429,17	3 203,47	Réserves	2 958,45	3 006,73
-dont immobilisations en cours	1 304,14	1 419,57	0,00	1 419,57	Report à nouveau, +/- values	0,74	-7,35
Immobilisations financières	233,92	218,64	0,00	218,64	Résultat de l'exercice	40,01	-13,38
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>5 652,81</b>	<b>7 618,76</b>	<b>1 776,58</b>	<b>5 842,18</b>	Subventions d'équipement	510,63	530,17
Redevables	6,53	6,62	0,00	6,62	<i>Sous-total des capitaux propres</i>	<i>4 245,54</i>	<i>4 278,57</i>
Autres créances	91,01	92,75	8,44	84,31	Provisions pour risques et charges	5,10	5,10
<i>Sous-total créances</i>	<i>97,54</i>	<i>99,37</i>	<i>8,44</i>	<i>90,93</i>	Emprunts long/moyen terme	1 462,69	1 574,85
Compte au trésor	57,74	39,62	0,00	39,62	<b>Total des capitaux permanents</b>	<b>5 713,33</b>	<b>5 858,52</b>
Fonds de garantie	0,00	0,00	0,00	0,00	Fournisseurs, comptes rattachés	35,91	30,01
<i>Sous-total disponibilités</i>	<i>57,74</i>	<i>39,62</i>	<i>0,00</i>	<i>39,62</i>	Autres dettes à court terme	58,32	54,14
<b>Total actif circulant</b>	<b>155,28</b>	<b>138,99</b>	<b>8,44</b>	<b>130,55</b>	<b>Total dettes à court terme</b>	<b>94,23</b>	<b>84,15</b>
Comptes de régularisation	0,08	0,03	0,00	0,03	<b>Trésorerie</b>	<b>0,00</b>	<b>30,00</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>5 808,17</b>	<b>7 757,78</b>	<b>1 785,02</b>	<b>5 972,76</b>	Comptes de régularisation	0,61	0,09
					<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>5 808,17</b>	<b>5 972,76</b>

Le bilan présente la situation patrimoniale de la Région au 31 décembre 2024. Il est composé de deux parties, toujours égales. A l'actif, les emplois, c'est-à-dire les biens et valeurs appartenant à la Région. Au passif, les ressources, qui sont les moyens dont la Région dispose pour financer ces emplois. Le total du bilan s'établit à 5 972,76 M€ soit une hausse de 164,59 M€ par rapport à 2023 (+2,8%).

## I. Analyse de l'actif

D'un montant de 5 842 M€, les immobilisations sont prédominantes dans la composition de l'actif de la Région (97,8%).

### I.1. L'actif immobilisé (+189 M€ par rapport à 2023)

**Les immobilisations incorporelles** (+91M€) sont constituées essentiellement des subventions d'équipement versées qui apparaissent au bilan depuis 2005. La hausse importante mesurée cette année s'explique principalement par le financement de la 3<sup>ème</sup> phase du projet « Bretagne Très Haut Débit » pour près de 44M€ et la montée en puissance des versement dans le cadre du FEADER et du FEAMP (40M€).

**Les immobilisations corporelles** (+114M€) comprennent le patrimoine immobilier (terrains et bâtiments), les voies navigables ainsi que des équipements, du mobilier, des matériels techniques et des véhicules.

Le patrimoine immobilier régional comporte notamment (en valeur nette) :

- du foncier pour 123,7 M€ (dont une partie sur le domaine portuaire)
- des bâtiments administratifs pour 48,7 M€
- des lycées et des bâtiments relevant de la formation pour 1 268,2 M€
- le FRAC et le campus d'excellence sportive de Dinard pour 23,4 M€
- les voies navigables et halages sont valorisés à 42,1 M€
- le patrimoine portuaire et aéroportuaire est à ce jour comptabilisé pour plus de 103,6 M€

La poursuite d'importantes opérations de travaux implique une augmentation des immobilisations en cours de réalisation (travaux dans les lycées et sur le patrimoine portuaire).

#### Les amortissements

Les règles relatives aux amortissements, votées par l'assemblée régionale, permettent de constater dans le bilan les valeurs nettes des immobilisations obtenues à partir des valeurs brutes (ou valeurs d'acquisition) diminuées des amortissements.

Les amortissements comptabilisent la dépréciation des immobilisations dans le temps. Ils permettent également de dégager un autofinancement en prévision du renouvellement des investissements. En 2024, le montant des dotations aux amortissements a dépassé les 395 M€ (contre 371 M€ en 2023).

**Les immobilisations financières** s'élèvent à 218,6 M€ (-15,3 M€ par rapport à 2023) et comportent :

Les participations financières au capital des sociétés ou à des fonds (Sembreizh, Sabemen, Ouest-Venture, Goca, Breizh Up, Breizh Rebonds, Epopée transition, la SPL Brestport...) pour 121,5 M€.

Les apports de la Région aux organismes gérants des dispositifs de prêts et de garanties aux entreprises (Brit, Bpifrance...) pour 63 M€;

Le solde des avances remboursables accordées directement aux entreprises pour 30,8 M€.

## 1.2. L'actif circulant (-24,8 M€ par rapport à 2023)

L'actif circulant est composé des créances et des disponibilités.

**Les créances** représentent les titres émis par la Région pour lesquels le recouvrement n'est pas intervenu à la clôture de l'exercice. Afin de couvrir le risque de non recouvrement de certaines créances, des provisions sont constituées. Elles s'élèvent à 8,4 M€.

**Les disponibilités** sont principalement composées du compte au Trésor. Le solde de ce compte diminue fortement depuis plusieurs années car le maintien de taux d'intérêts élevés incite la Région à réduire le plus possible le recours à des instruments de trésorerie coûteux.

## II. Analyse du passif

Les capitaux permanents représentent plus de 98% du total du passif de la Région. D'un montant de 5 858 M€, ils financent entièrement l'actif immobilisé. La règle du financement des emplois stables par des ressources stables est donc respectée.

ACTIF					PASSIF				
En millions d'€	2023		2024		En millions d'€	2023		2024	
	Val nette	%	Val nette	%		Valeur	%	Valeur	%
Actif immobilisé	5 652,81	97,33%	5 842,18	97,81%	Capitaux permanents	5 713,34	98,37%	5 858,52	98,09%
Actif circulant	155,36	2,67%	130,58	2,19%	dont capitaux propres	4 245,55	73,10%	4 278,57	71,63%
dont créances	97,54	1,68%	90,93	1,52%	dont dettes LMT, ICNE, prov*	1 462,69	25,18%	1 574,85	26,37%
dont disponibilités	57,74	0,99%	39,62	0,66%	Dettes court terme et trésorerie	94,83	1,63%	114,24	1,91%
<b>Total ACTIF</b>	<b>5 808,17</b>	<b>100,00%</b>	<b>5 972,76</b>	<b>100,00%</b>	<b>Total PASSIF</b>	<b>5 808,17</b>	<b>100,00%</b>	<b>5 972,76</b>	<b>100,00%</b>

Le fonds de roulement dégagé correspond à la différence entre les capitaux permanents et l'actif immobilisé. Fin 2024, il atteint 16,3 M€.

### II.1. Les capitaux permanents

**Les capitaux propres** sont les ressources non empruntées de la Région et sont constituées :

- du FCTVA et des subventions d'équipement perçues telles que la DRES et les fonds européens ;
- des « réserves », c'est-à-dire le cumul des résultats annuels affectés à l'investissement, des reports à nouveau provenant de la part des résultats reportée à la section de fonctionnement et du résultat de l'exercice. En 2024, le résultat annuel au sens strict est négatif (c'est-à-dire que les charges ont été supérieures aux produits). Un tel résultat est inédit pour la Région.
- des dotations correspondant à la contrepartie de l'intégration des immobilisations au bilan d'entrée de la Région, lors de la mise en œuvre de la M71 en 2005.

Plus de 71% des ressources de la Région sont des capitaux propres. Par ailleurs, 73% des capitaux permanents sont des capitaux propres. La structure financière du bilan reste bonne.

Les provisions pour risque constituées en 2020 ont entièrement été reprises lors de la mise en œuvre effective des dispositifs de lutte contre la crise sanitaire. Le solde des provisions pour risques fin 2024 est de 5,1M€.

Le poste « **dettes à long terme** » identifie l'encours de dette de la Région. Il est de 1 575 M€ au 31 décembre 2024 (y compris le solde des avances remboursables multicollectivités).

### II.2. Les dettes à court terme

Les dettes à court terme regroupent le volume des mandats ordonnancés par la Région n'ayant pas fait l'objet de paiement à la clôture de l'exercice 2024.

Le bilan 2024 fait également apparaître au passif un billet de trésorerie pour 30M€.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 035-233500016-20250625-25\_DFE\_SBUD\_03-BF

## **PARTIE 4**

# **Bilan de la gestion pluri-annuelle au 31 décembre 2024**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 et en application de l'article 20 du règlement budgétaire et financier de la Région, un bilan de la gestion pluriannuelle doit être présenté à l'occasion du vote du compte administratif. Ce bilan s'appuie notamment sur les annexes (C7 et C8) du cadre budgétaire et comptable.

La production de ce bilan est l'occasion de prendre connaissance, d'une part, du montant global des affectations de l'année, et d'autre part, de suivre l'évolution du stock des engagements restant à honorer au terme de chaque exercice budgétaire.

## I. La gestion pluriannuelle à la Région Bretagne

Les dépenses d'investissement de la Région (hors mouvements financiers) sont historiquement gérées en autorisations de programme et en crédits de paiement. Les dépenses de fonctionnement sont, depuis 2006, elles aussi gérées de façon pluriannuelle pour l'ensemble des dépenses d'intervention.

Les enjeux de cette gestion pluriannuelle sont rappelés à l'article 5 du règlement budgétaire et financier de la Région voté en octobre 2021 : « L'utilisation des autorisations de programme et d'engagement permet de valoriser les engagements pluriannuels de la Région, d'en suivre la réalisation et d'améliorer la lisibilité du budget en limitant le volume de crédits reportés d'un exercice sur l'autre. Elle permet en outre de retracer les engagements pris restant à honorer et donc de donner de la lisibilité sur les marges de manœuvre futures de la Région ».

## II. Le bilan des autorisations de programme au 31 décembre 2024

Le tableau présenté ci-après est une adaptation synthétique de l'annexe réglementaire figurant dans le cadre budgétaire et comptable.

En 2024, le montant des crédits disponibles pour affecter représentait 1 190 M€. Il était composé des autorisations de programme ouvertes en 2024 et des autorisations de programme pluriannuelles présentant encore un disponible (missions 1, 4, 6 et 8).

Ces crédits ont été affectés à hauteur de 797,63 M€. Rapportés aux 1 190 M€ d'AP votées, ce volume d'affectation atteint 67 %. Ce taux est en hausse par rapport à 2023 (61,41%).

Mission	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	CPI mandatés au budget de l'année N (4)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (5)=(1)+(2)-(3)-(4)	Ratio de couverture des AP affectées (5)/(4)
M1 - Vie lycéenne et vie étudiante	2 438 472,68	170 316 000,00	491 733 444,08	169 656 529,82	1 604 553,36	169 708 867,07	490 076 553,47	
M2 - Emploi, formation et orientation professionnelles	0,00	7 291 700,00	21 579 237,83	6 213 714,00	323 733,61	7 357 843,55	20 111 374,67	
M3 - Qualité de vie et rayonnement	0,00	39 651 080,00	42 521 079,08	37 284 297,16	732 980,92	29 967 435,92	49 104 959,40	
M4 - Cohésion territoriale et sociale	152 935 145,82	65 930 000,00	133 408 723,24	143 836 095,55	3 827 889,96	72 415 308,22	201 001 620,61	
M5 - Développement économique, agricole et maritime	0,00	253 369 500,00	225 006 859,35	231 273 656,64	18 216 100,72	119 819 262,43	318 245 152,84	
M6 - Transition écologique et climatique	35 371 224,94	12 585 000,00	50 594 312,10	26 170 584,86	375 282,16	11 614 922,87	64 774 691,93	
M7 - Mobilités	0,00	111 334 300,00	265 228 479,36	107 206 901,71	564 219,20	82 401 427,76	289 469 734,11	
M8 - Actions européennes et internationales, fonds européens	266 548 505,01	43 280 000,00	144 503 557,19	56 609 282,95	21 154,24	125 673 365,25	75 418 320,65	
M9 - Ressources et accompagnement des politiques	0,00	29 004 500,00	29 214 138,20	19 381 650,00	1 442 342,97	19 238 626,78	27 914 818,45	
<b>Total général</b>	<b>457 293 348,45</b>	<b>732 762 080,00</b>	<b>1 403 789 830,43</b>	<b>797 632 712,69</b>	<b>27 108 257,14</b>	<b>638 197 059,85</b>	<b>1 536 117 226,13</b>	<b>2,41</b>
	<b>1 190 055 428,45</b>							

**S'agissant du stock d'autorisations de programme restant à mandater, il s'élève à 1 536,12 M€ au 31 décembre 2024 contre 1 403,79 M€ un an auparavant.**

Si l'on rapporte ce stock d'AP au montant des crédits mandatés en 2024 on obtient un ratio de 2,41 ; en baisse par rapport à 2023 (2,51). Cela signifie qu'il faudrait un peu plus de 2 ans pour éteindre ce stock d'AP au rythme des paiements constaté en 2024.

A noter les augmentations de stocks sur les missions 4 et 5 qui correspondent à l'affectation en 2024 de la tranche 3 du projet BTHD et de l'affectation du projet de terminal Ferry du Naye à Saint Malo. Sur la mission 6, les stocks augmentent avec les projets de production d'énergie sur le patrimoine régional et les lycées en particulier (affectations d'opérations, paiements à venir). A contrario, les stocks diminuent sur la mission 8 fonds européens avec la fin de programmation sur le programme 802 notamment.

### III. Le bilan des autorisations d'engagement au 31 décembre 2024

Le tableau présenté ci-dessous est également une adaptation synthétique de l'annexe réglementaire figurant dans le cadre budgétaire et comptable.

Mission	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	CPF mandatés au budget de l'année N (4)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (5)=(1)+(2)-(3)-(4)	Ratio de couverture des AP affectées (5)/(4)
M1 - Vie lycéenne et vie étudiante	0,00	109 274 000,00	11 124 305,97	108 504 686,10	2 700 366,02	107 906 379,46	9 022 246,59	
M2 - Emploi, formation et orientation professionnelles	0,00	231 190 250,00	208 780 689,60	222 630 408,03	26 230 666,98	200 432 823,80	204 747 606,85	
M3 - Qualité de vie et rayonnement	0,00	51 474 200,00	11 055 818,45	50 767 801,60	503 055,02	49 344 930,49	11 975 634,54	
M4 - Cohésion territoriale et sociale	0,00	8 088 300,00	3 431 132,64	7 205 673,00	401 192,45	6 681 536,73	3 554 076,46	
M5 - Développement économique, agricole et maritime	0,00	71 096 300,00	56 841 569,27	65 573 463,54	3 968 497,57	58 258 595,91	60 187 939,33	
M6 - Transition écologique et climatique	0,00	21 343 000,00	20 142 354,64	19 919 616,60	699 969,24	17 775 508,47	21 586 493,53	
M7 - Mobilités	0,00	319 425 300,00	115 205 623,96	318 700 824,78	9 678 011,79	316 149 933,37	108 078 503,58	
M8 - Actions européennes et internationales, fonds européens	93 058 892,20	35 340 000,00	22 339 101,46	48 685 179,08	142 240,46	39 428 363,84	31 453 676,24	
M9 - Ressources et accompagnement des politiques	0,00	47 889 030,00	19 825 036,15	38 986 640,00	5 171 428,12	35 250 529,66	18 389 718,37	
<b>Total général</b>	<b>93 058 892,20</b>	<b>895 120 380,00</b>	<b>468 745 632,14</b>	<b>880 974 292,73</b>	<b>49 495 427,65</b>	<b>831 228 601,73</b>	<b>468 995 895,49</b>	<b>0,56</b>
		<b>988 179 272,20</b>						

En 2024, le montant des crédits disponibles pour affecter représentait 988 M€ pour 1 006 M€ en 2023 correspondant à une baisse des AE votées.

Les crédits 2024 ont été affectés à hauteur de 880,97 M€, ce qui représente un taux d'affectation de 89,15 %, en légère hausse par rapport à 2023 (88,77%).

**S'agissant du stock d'autorisations d'engagement restant à mandater, il s'élève à 468,99 M€ au 31 décembre 2024, contre 468,75 M€ l'année précédente.**

Si l'on rapporte ce stock d'AE au montant des crédits mandatés en 2024 on obtient un ratio de 0,56 (identique à celui de 2023). Cela signifie qu'il faudrait moins d'une année pour éteindre ce stock d'AE au rythme des paiements constaté en 2024.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 035-233500016-20250625-25\_DFE\_SBUD\_03-BF

## **PARTIE 5**

# **Compte-rendu de l'exécution des opérations d'emprunt et de gestion de la dette de l'exercice 2024**

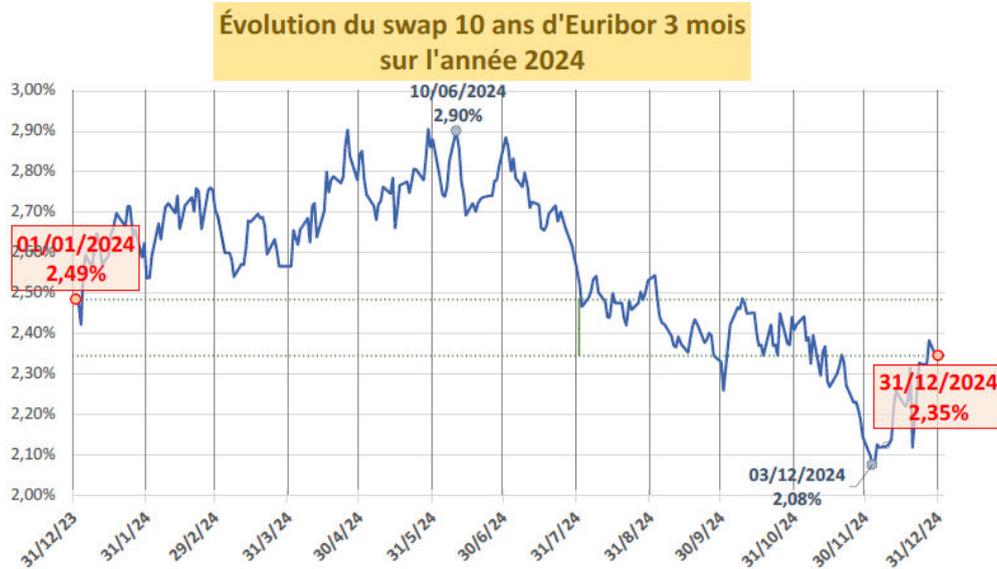
Ce compte-rendu s'inscrit dans le cadre de la délégation du Conseil Régional au Président pour la gestion de la dette et de la trésorerie (délibération n° 24\_DFE\_SBUD\_03), adoptée lors de la session du 16 février 2024.

## I. Conjoncture financière de l'année 2024

Après une remontée brutale en 2022 et 2023, le taux à 10 ans qui s'établissait à environ 2,50% fin 2023 s'est relativement stabilisé sur l'année 2024 oscillant entre 2,9% et 2,35%.

L'élection de Donald Trump en novembre 2024 et quelques doutes ressurgissant sur une possible reprise de l'inflation ont depuis enrayé cette tendance baissière.

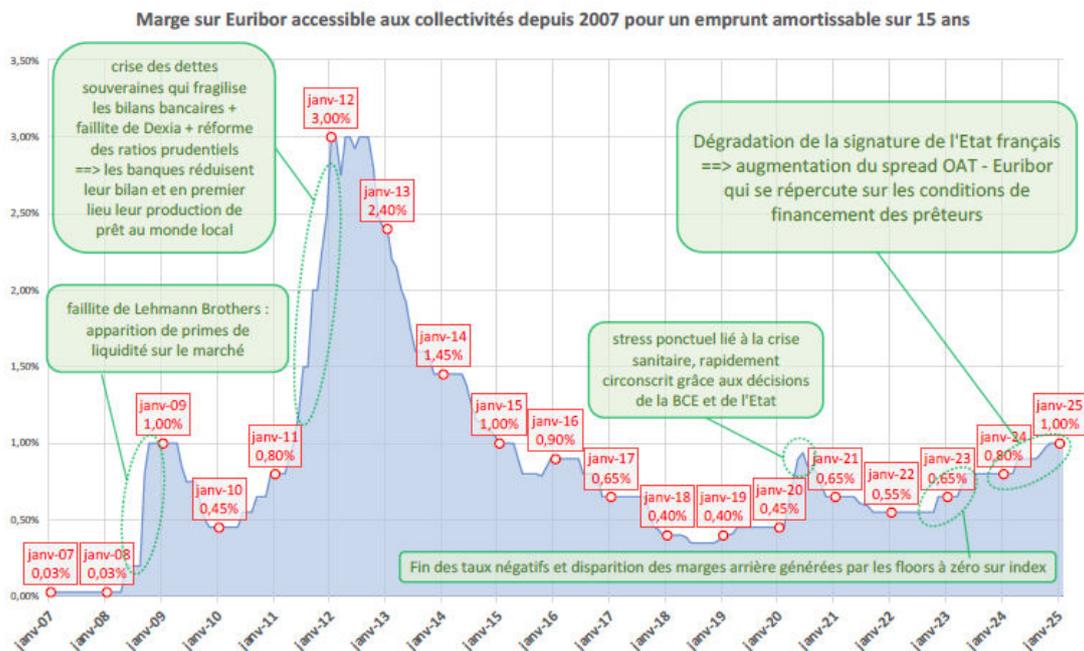
Concernant les taux courts, l'Euribor 3 mois est passé de 3,9% début 2024 à 2,7% fin 2024.



(Source : Cabinet Michel Klopfer)

### Les conditions de financement à long terme :

Les marges bancaires ont connu une dégradation progressive ces deux dernières années, d'abord du fait du changement de pied de la BCE (fin de l'assouplissement quantitatif et des taux négatifs), puis du fait du décrochage des OAT dont pâtissent les conditions de refinancement des prêteurs. Elles s'établissent aujourd'hui autour de 100 points de base (1%).



(Source : Cabinet Michel Klopfer)

Dans ce contexte, cinq solutions de financement s'offrent aux collectivités avec par ordre de compétitivité :

**Principales sources de financement envisageables pour une collectivité début 2025**

	Prix / bancaire	Avantages	Inconvénients
Bancaire	0,00%	Périodes de mobilisation	Volumes limités si besoins importants Coût Peu d'offre (ou alors chère) à plus de 25 ans
Obligataire*	0,00%*	Prime obligataire quasi-nulle dans le marché du début 2025 (effet spread OAT-Euribor) Rapidité de mise en place (EMTN)	Liquidité volatile Mobilisation immédiate In fine en capital (mais facile à gérer en EMTN pour ceux dont le besoin annuel > 50 M€)
Agence France Locale (AFL)	-0,10% à -0,20%	Idem bancaire	Ticket d'entrée : 1,1% de la dette, impossible à rentabiliser*** pour les grandes collectivités Encours plafonné (à ≈ 275 M€)
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-0,10% à -0,30%	Coût (en particulier en indexé si on tolère la révisibilité de la marge tous les 4 ans) Périodes de mobilisation longues et peu chères Remboursement anticipé peu cher (gratuit en variable) Durées jusqu'à 30 ans	Lourdeur de mise en place Fléchage sur des investissements au taux maxi de 50% conditions de marges fortement dégradées et erratiques au 2nd semestre 2024
CDC - prêts TE (Livret A + 0,40%)	-0,60% à -0,80%**	Coût Périodes de mobilisation longues (jusqu'à 60 mois) Durées très longues accessibles (jusqu'à 60 ans si les actifs financés le justifient)	Fléchage sur des investissements au taux maxi de 50% (hors mobilités et projets < 5 M€ : 100%) Imprévisibilité de l'index Livret A (dimension politique)

\* A profil de remboursement harmonisé

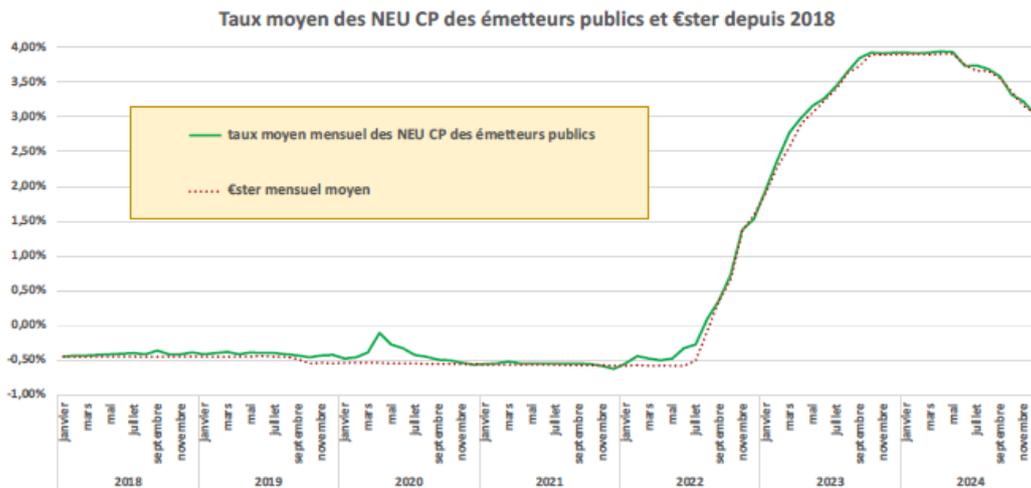
\*\* Si application de la formule mathématique du Livret A

\*\*\* sauf à considérer le ticket d'entrée comme un actif "monétisable" susceptible d'être récupéré à la sortie (autorisée au bout de 10 ans dans des conditions non définies)

(Source : Cabinet Michel Klopfer)

- 1 - La Banque des Territoire
- 2 - Les prêts de la Banque Européenne d'Investissement (BEI),
- 3 - l'AFL à ses membres (hors frais et garanties d'adhésion)
- 4 - Les émissions obligataires,
- 5 - Les prêts consentis par les banques traditionnelles

**Les conditions de financement court terme :**



(Source : Cabinet Michel Klopfer)

Le taux de rémunération des NEU-CP, calé généralement sur le taux de l'€ster, est fortement remonté depuis le second semestre 2022 et a connu une baisse mi 2024.

Le volume émis par les collectivités actives sur ce marché en 2024 (environ 35 dont 11 Régions) est resté globalement comparable aux volumes émis en 2021, 2022 et 2023, aux alentours des 6 milliards mensuels.

Les économies accessibles par rapport au tirage d'une ligne de trésorerie subsistent et correspondent environ à la marge, mais avec une souplesse d'utilisation bien moindre qui ne permet plus désormais de se passer intégralement des tirages sur les lignes.

## II. La gestion de la dette et de la trésorerie en 2024

### II.1. La mobilisation de l'emprunt 2024

La réalisation du programme d'emprunt de 2024 s'est inscrite dans une stratégie globale qui vise les objectifs suivants :

- Répartition de l'encours entre taux fixes et taux variables adaptée au contexte de taux (part comprise entre 33% et 66% jusqu'en 2020 exceptée la dérogation de 2021 à 2022 avec une possibilité d'atteindre jusqu'à 75% de taux fixes en période de taux bas)
- Sécurisation des financements à venir ;
- Optimisation des frais financiers.

L'autorisation d'emprunt pour 2024 était de 361,750 millions d'euros. Compte tenu des besoins effectifs, 206,5 M€ d'emprunts nouveaux ont été consolidés sur l'exercice.

La Région a signé en avril 2024 une convention pluriannuelle avec la Banque Européenne d'Investissement pour un montant de 190 M€ destinés aux financements des travaux dans les lycées.

La Région a ainsi réalisé 4 emprunts pour un montant total de 206,5 M€, une durée moyenne de 24 ans amortissables et une marge moyenne sur EURIBOR 3 MOIS de 29 bps qui se répartissent de la manière suivante :

Type d'emprunt	Obligataire	Bancaire	Bancaire	Bancaire
Banque/Placeurs	TPICAP	BEI	BEI	Banque des territoires
Montant	15 000 000 €	50 000 000 €	30 000 000 €	111 500 000 €
Durée	8 ans	25 ans	25 ans	25 ans
Profil d'amortissement	In fine	Constant	Constant	Progressif
Marge	EUR 3M + 0,45%	EUR 3M + 0,211%	EUR 3M + 0,313%	TLA + 0,40%

- Une émission avec TPICAP de 15 M€ à 8 ans in fine à taux variable EUR 3M + 0,45% soit une marge sur EUR 3M tous frais inclus calculée à 0,5% après prise en compte de la prime d'émission et des frais de placement et de listing.
- Un emprunt de 30 M€ auprès de la Banque Européenne d'Investissement sur la convention de travaux dans les lycées sur une durée de 25 ans avec une période de grâce de 5 ans et une marge révisable sur EURIBOR 3 de 0,211%.
- Un emprunt de 50 M€ auprès de la Banque Européenne d'Investissement sur la convention de travaux dans les lycées sur une durée de 25 ans avec une marge révisable sur EURIBOR 3 de 0,313%.
- Un emprunt de 111,5 M€ auprès de la Banque des Territoires sur la convention Rames TER à Livret A + 0,40% sur 25 ans.

Cette stratégie d'emprunt a permis de capter les meilleures offres possibles de 2024 et au regard du contexte du marché financier.

### II.2. Les opérations menées sur l'encours de dette long terme

Dans une stratégie d'équilibrage et de réorientation de l'encours à taux variable, la Région a par ailleurs réalisé 3 opérations de swaps à taux variable sur l'ancien encours pour un montant total de 70 M€.

Deux swaps ont été effectués avec CACIB et un avec Société Générale.

Référence emprunt	Montant	Taux initial	Échéance	Date de mise en place du swap	Taux après swap	Banque Swappeuse
15-HELABA-20M-18A	20 000 000	1,948%	04/10/2033	04/04/2024	EUR 3M - 0,751%	CACIB
21-CACIB-30M-14A	30 000 000	0,15%	19/01/2035	19/04/2024	EUR 3M - 2,4741%	CACIB
18-SG-20-15A	20 000 000	1,378%	15/11/2033	15/05/2024	EUR 3M - 1,276%	ARKEA
	<b>70 000 000</b>					

## II.3. L'optimisation de la gestion de la trésorerie

### II.3.1. Le contexte

La réglementation budgétaire et comptable impose aux collectivités des dépôts non rémunérés et rend impossible les déficits de trésorerie. Aussi, afin d'optimiser les coûts liés à la gestion de la trésorerie, la Région Bretagne suit très précisément ses flux de dépenses et de recettes. Jusqu'en 2012, les banques proposaient aux collectivités des produits de tirages (lignes de trésorerie ou émissions de NEU CP) en cas de besoin ponctuels de trésorerie et des facultés revolving sur certains emprunts long terme permettant des économies d'intérêts en cas de remboursements, envisageables en cas de situation excédentaire de trésorerie.

Depuis, les outils de tirage sont toujours présents mais les banques ne commercialisent plus ces emprunts à faculté revolving. Les collectivités n'ont donc plus accès à ces produits pour dégonfler la trésorerie en cas d'excédents rendant la gestion en trésorerie zéro quasi impossible.

Le retour des indices financiers en territoire positif courant 2022 a contraint la Région à réadapter sa gestion de la trésorerie en limitant au maximum les excédents.

Dans ce cadre, la Région dispose actuellement d'un programme de TN-CT (ou NEU CP) dont le plafond d'émission s'élève à 350 M€. Ce montant représente le montant maximum d'émissions pouvant être émises simultanément. Les NEU CP constituent des financements de court terme, généralement compris entre 2 semaines et 3 mois, négociés directement sur les marchés auprès d'investisseurs.

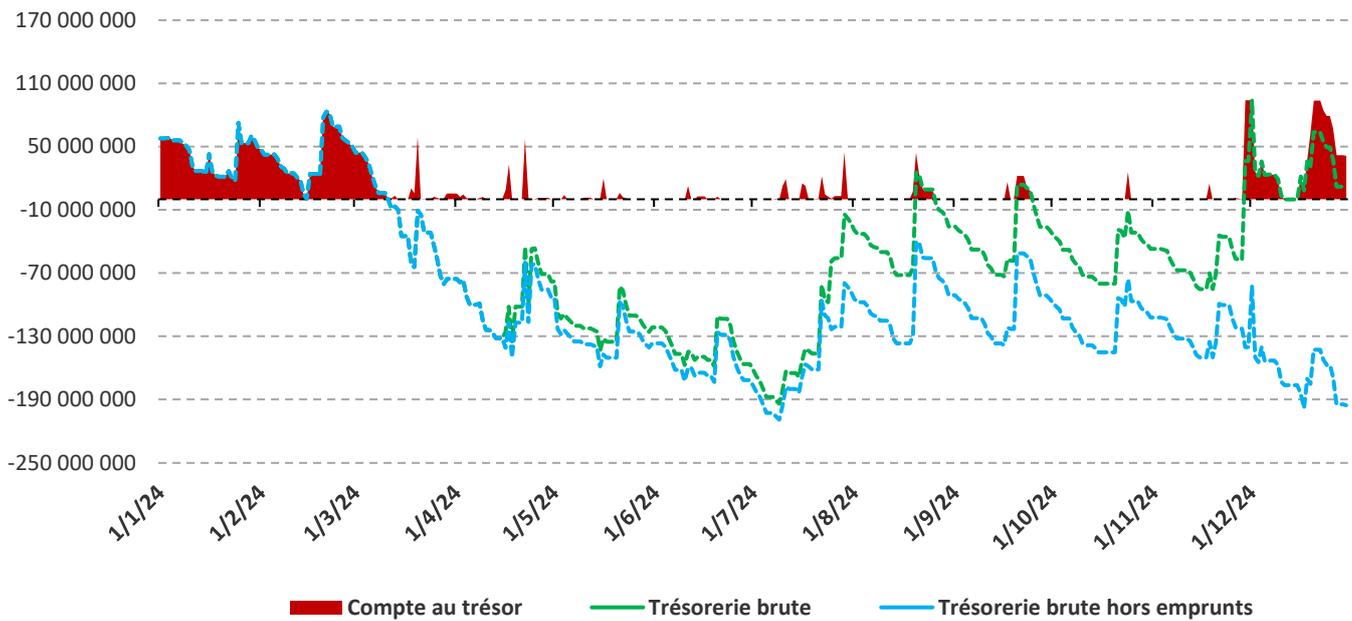
Leurs modalités de gestion présentent cependant plus de contraintes que celles des lignes de trésorerie classiques. D'une part, un délai de 2 jours est généralement nécessaire pour leur mise en place. D'autre part, ils ne peuvent être remboursés avant leur terme, déterminé au moment de leur contractualisation. Ces modalités de gestion expliquent qu'elles ne peuvent répondre parfaitement à une gestion en trésorerie zéro qui exige une réactivité quotidienne. Pour finir, leur mise en œuvre est conditionnée par la présence de lignes de disponibilités ou « back-up » permettant d'assurer la solvabilité de l'émetteur à chaque échéance.

Alors que depuis 2022 la Région limitait le plafond des souscriptions à 200 M€ afin de limiter les frais liés aux commissions de mise en place des lignes de trésorerie, il a été décidé d'augmenter ces contractualisations à 220 M€ en 2024. Le programme de NEU CP reste donc que partiellement couvert, la Région devant en contre partie s'engager à ne pas émettre au-delà de ce montant.

En 2024, la Région a ainsi souscrit trois lignes de trésorerie :

- Une ligne a été signée en janvier 2024 avec ARKEA pour 90 M€ indexée sur €ster + 0,36% et une commission d'engagement de 4 bps.
- Deux lignes ont été signées en juillet :
  - Une première ligne avec BPGO pour un montant de 70 M€ indexée sur EUR 1M + 0,35% et une commission d'engagement de 4,5 bps.
  - Une deuxième ligne a été souscrite auprès de la Société Générale pour un montant de 60 M€ et une commission d'engagement de 4 bps. Elle est indexée sur l'Euribor 1 mois moyenné assortie d'une marge de 0,5%.

## Evolution de la trésorerie 2024



Le compte au Trésor de la Région a quasiment renoué en 2024, pour la première fois depuis près de 10 ans, avec la trésorerie zéro.

L'encaisse s'est élevée en moyenne à 13 M€ en 2024.

Cette réduction de l'encaisse par rapport à 2023 est un facteur d'économie important.

Hors financements court-terme (trésorerie brute), l'encaisse moyenne a été fortement négative, à -48 M€ en moyenne sur l'année (et à -91 M€ hors emprunts long terme).

Le tirage moyen sur les lignes a pour sa part atteint 50 M€ (soit un taux d'utilisation de 24%, compte tenu du plafond de tirage moyen de 210 M€ sur les lignes)

L'encours moyen de NEU-CP est resté modeste, à 10 M€.

### III. Le niveau et la structure de la dette au 31 décembre 2024

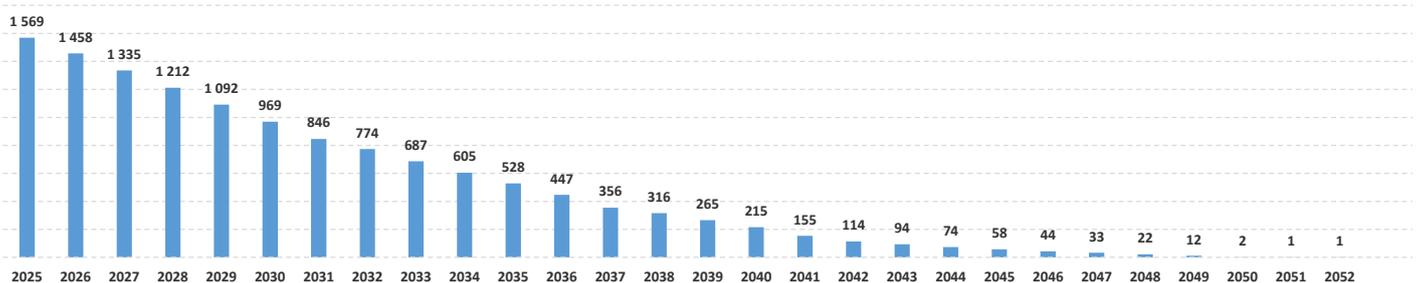
#### III.1. L'encours de dette

L'encours de la dette a sensiblement progressé et s'élevait au 31 décembre 2024 à 1 569 millions d'euros. Pour rappel, l'encours ramené à la population était de 429 € en 2023 contre 469 € pour la moyenne des Régions métropolitaines françaises, positionnant la Bretagne au 3<sup>ème</sup> rang des régions les moins endettées / habitant.

La durée de vie moyenne s'élève à 8 années en 2024 contre 7,7 ans en 2023. La capacité dynamique de désendettement passe de 4,6 années en 2023 à 5,8 années en 2024.

Au 31 décembre 2024, le profil d'extinction de la dette actuelle, exprimé en M€ est le suivant :

Profil d'extinction de la dette (M€)



## III.2. La structure de la dette Régionale

### III.2.1. La répartition de la dette entre taux fixes et taux variables

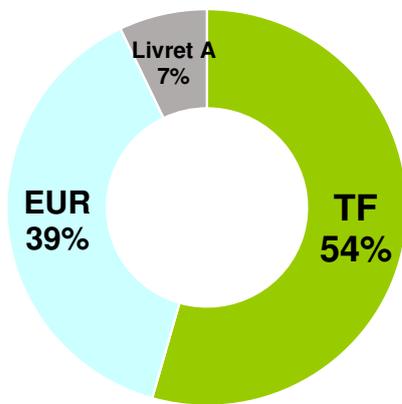
Au 31 décembre 2024 et avant prise en compte des opérations de couverture, l'encours de la dette se composait à 46% de dette à taux variables et de 54% de dette à taux fixes.

Après prise en compte des opérations de réaménagement :

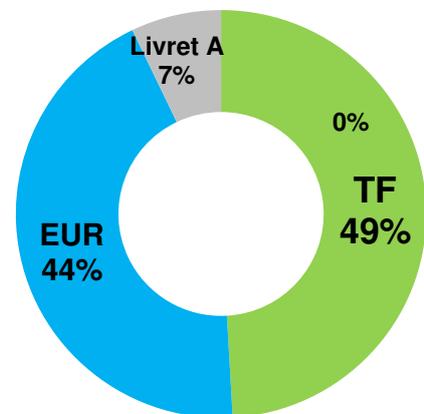
- la part à taux variable s'élève à 51% ;
- le compartiment taux fixe atteint 49 % ;

Ainsi, entre 2022 et 2024, la Région a procédé à une variabilisation de sa dette, le compartiment taux fixe passant de 72% à 49%. A noter que depuis fin 2022, la Région ne détient plus de taux structuré.

Répartition avant couvertures au 31/12/2024

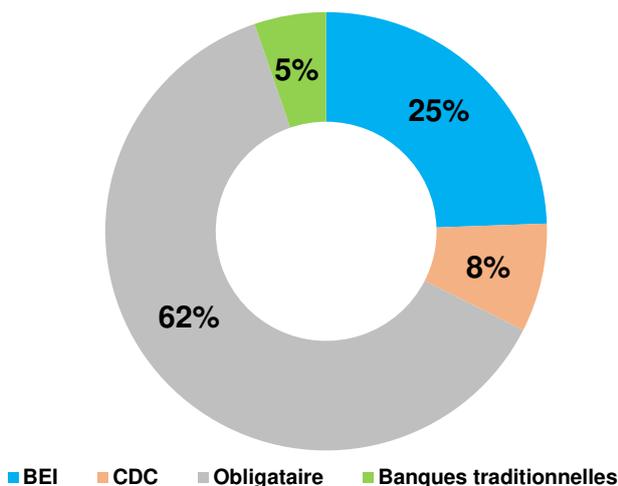


Répartition après couvertures au 31/12/2024

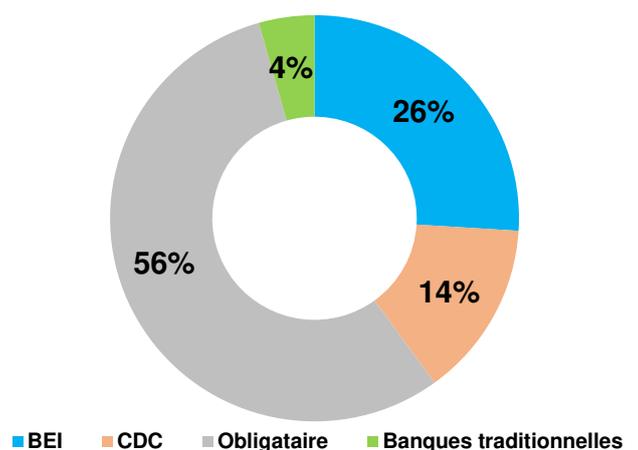


### III.2.2. La répartition de la dette entre les divers prêteurs

Répartition de l'encours par type d'encours au 31/12/2023



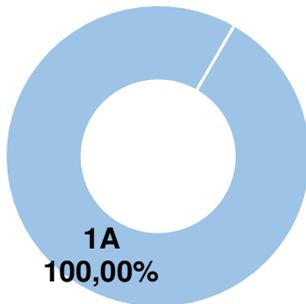
Répartition de l'encours par type d'encours au 31/12/2024



Au 31 décembre 2024, le compartiment obligataire maintient sa position de mode de financement dominant avec 56% de l'encours, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) progresse légèrement avec un quart de l'encours (26%) suivie par la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) qui augmente sensiblement à 14%. Les banques traditionnelles ne représentent que 4,4% du stock de dette. Parmi ces établissements, ARKEA avec 3,9% est le partenaire le plus présent et détient la majorité de l'encours bancaire.

### III.2.3. Suivi de la dette dite « structurée »

#### Répartition de l'encours avec couverture non risquée selon la Charte de Bonne Conduite (CBC Gissler)

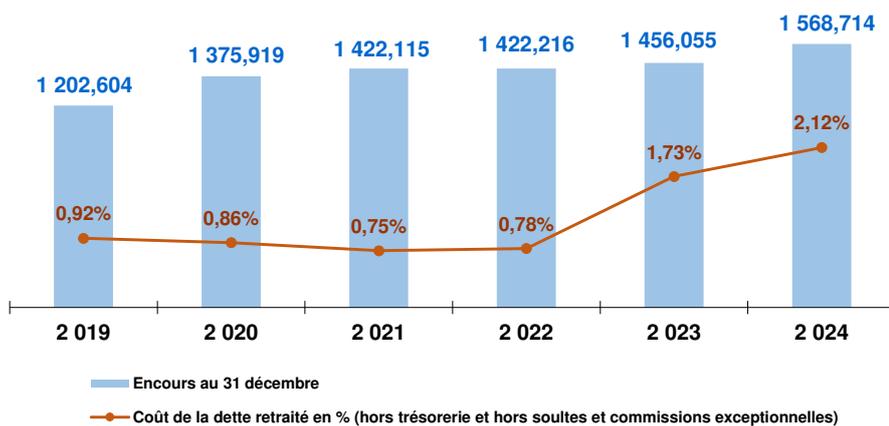


Les produits dits « structurés » sont définis comme des emprunts ou couvertures de taux indexant une partie de l'encours de la dette sur des indices complexes (écarts de taux par exemple, ou utilisant des formules mathématiques intégrant des multiplicateurs) et sans dispositif d'assurance limitant le taux payé (« cap »). Ces produits permettent d'obtenir des taux d'intérêt plus bas en l'échange d'une prise de risque plus élevée qu'un emprunt classique.

Depuis décembre 2022, la Région ne détient plus ce type d'encours.

### III.3. L'évolution de la charge de la dette

#### Augmentation sensible du coût moyen et stabilisation de l'encours



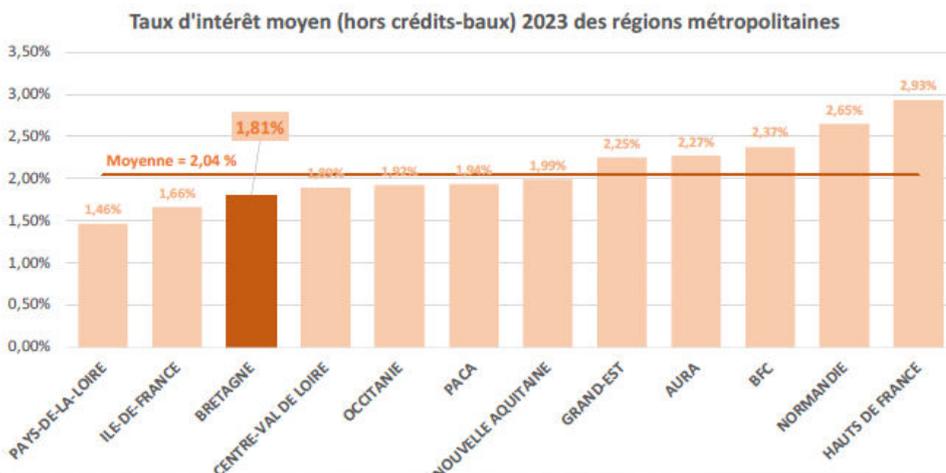
Le coût retraité de la dette (hors trésorerie et soultes ou commissions exceptionnelles) augmente sensiblement à 2,12% au 31 décembre 2024.

Ce coût intègre les intérêts payés, les commissions courantes acquittées ainsi que la gestion des opérations de swaps de l'année (intérêts payés – intérêts reçus).

Ce niveau reste malgré tout particulièrement faible et contribue à la maîtrise des charges de fonctionnement de la collectivité.

S'agissant du taux moyen de l'encours à taux fixe, intégrant les instruments de couverture, au 31 décembre 2024, il s'établit à 0,89 %.

#### Comparaison du taux moyen 2023 avec les autres Régions (sources Cabinet Michel Klopfer) :



Une nouvelle fois, la Région Bretagne ressort comme étant très bien positionnée en termes de taux moyen, sans prises de risques ou paiement de soultes.

Ce résultat avantageux résulte d'une bonne gestion de l'encours et de sources de financement compétitives (obligataire, BEI, CDC).

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 035-233500016-20250625-25\_DFE\_SBUD\_03-BF

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 035-233500016-20250625-25\_DFE\_SBUD\_03-BF

# DANEVELL

# ARC'HANT

## 2024

Kuzul-rannvro Breizh – Mezheven 2025

# FIN-CONTE

# SU LES ELIJES

## 2024

Consail rejiona de Bertègn – Jin 2025



RÉGION BRETAGNE  
RANNVRO BREIZH  
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7  
Tél. : 02 99 27 10 10 | [www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

